

Nathalie Croteau

**LOYOLA, UNE HABITATION GUYANAISE SOUS L'ANCIEN RÉGIME :
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES**

**Mémoire
présenté
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)**

**Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL**

JUIN 1999



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-43806-6

Canada

**À Léa,
la plus adorable
des petites filles**

RÉSUMÉ

Depuis 1994, l'habitation de Loyola est le théâtre d'une intense activité archéologique. Toutefois, la mise au jour de cette habitation du XVII^e et du XVIII^e siècle soulève le problème de la conservation de ces vestiges, témoins partiels de l'Ancien Régime. Le but premier de ce mémoire consiste à proposer un concept de mise en valeur des vestiges archéologiques afin de les réinsérer dans la société guyanaise actuelle. D'abord nous verrons de quelle façon l'expérience québécoise, dans le domaine de la muséologie et de l'aménagement du territoire, peut contribuer à ce projet. Ensuite, nous démontrerons qu'il est possible de faire connaître les résultats de la démarche scientifique de l'archéologie dans une perspective d'interprétation en amenant à la fois un public touristique et la population locale, à comprendre le site et ce qui été vécu par une communauté de Jésuites et d'esclaves d'une manière globalisante.

AVANT-PROPOS

Voilà, c'est ainsi que se termine près de deux ans et demi de travail. J'aimerais souligner par ces quelques lignes, que sans l'appui des personnes et des organismes suivants je n'aurais pu mener à terme ce mémoire. Je veux tout d'abord mentionner la contribution de mes directeur et co-directeur, Réginald Auger et Philippe Dubé, tous deux professeurs au Département d'histoire de l'Université Laval, qui ont su par leurs judicieux conseils m'éclairer. Merci aussi à Annette Viel, Lise Cyr, Michel Barry de Parcs Canada, à Pierre Desrosiers du MCCQ et à William Moss de la Ville de Québec, d'avoir bien voulu m'accorder de leur précieux temps et d'avoir accepté de partager avec moi leur expérience dans le domaine de la mise en valeur et de l'aménagement du territoire. À mes collaborateurs en Guyane, j'exprime toute ma gratitude, notamment à Yannick Le Roux, directeur du chantier de Loyola et ami, pour avoir su partager son savoir et son amour de la Guyane; toute ma gratitude à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à son directeur Jean-Paul Jacob et à son conservateur régional José Thomas, pour avoir mis à ma disposition tous les équipements et les infrastructures nécessaires lors de mes deux séjours en Guyane. Finalement, pour m'avoir octroyé une bourse d'étude pour fin de rédaction de mémoire, je me dois de mentionner l'appui du CÉLAT et celui du Département d'histoire de l'Université Laval pour avoir financé ma participation au 123^e congrès du CTHS qui se déroulait à la Martinique. Merci aussi au groupe d'archéométrie de l'Université Laval qui en défrayant les frais de transports et de subsistance, m'a permis d'effectuer deux terrains en Guyane. Je termine en louant la patience et l'appui de ma famille, de Léa et Alain.

TABLE DES MATIÈRES

	page
RÉSUMÉ	III
AVANT-PROPOS	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES FIGURES	VII
CHAPITRE I : Introduction	1
La problématique de recherche.....	2
Musée d’histoire et archéologie historique.....	4
La méthodologie.....	8
CHAPITRE II : La muséologie reliée à l’archéologie comme moyen de communication	12
2.1 Communiquer l’archéologie.....	12
2.2 La mise en valeur des vestiges archéologiques au Québec.....	21
2.3 Trois approches parallèles : Études de cas.....	26
2.3.1 Parcs Canada : les Forges du Saint-Maurice.....	27
2.3.2 Le Ministère de la culture et des communications : de la Place Royale à la Pointe-du-Buisson.....	30
2.3.3 La Ville de Québec et le Palais de l’Intendant.....	32
2.4 Pour conclure sur l’expérience québécoise.....	35

CHAPITRE III : La Guyane sous l’Ancien Régime	37
3.1 El dorado et enfer vert.....	37
3.2 La production du sucre.....	41
3.3 L’esclavage.....	45
3.4 Les Jésuites.....	49
3.5 Loyola.....	52
3.6 La mise en valeur du patrimoine culturel et naturel en Guyane.....	56
CHAPITRE IV : Le concept	63
4.1 Le cadre conceptuel.....	63
4.2 Les publics.....	69
4.3 La mise en valeur.....	71
4.4 Le cadre matériel.....	84
4.5 Les ressources.....	87
CONCLUSION	89
BIBLIOGRAPHIE	95
ANNEXE A : FIGURES	102
ANNEXE B : EXPOSITION	119
ANNEXE C : GLOSSAIRE	135

LISTE DES FIGURES

	page
Figure 1 : Localisation de la Guyane française (Traitement informatique : Hérroux, A.).....	103
Figure 2 : Localisation de l'habitation de Loyola (Le Roux, Y., <i>L'habitation de Loyola à Rémire, Guyane française. Rapport de synthèse sur l'opération de fouille programmée triennale, p. 5</i>)	104
Figure 3 : Vue cavalière de Loyola vers 1730 (Hébert, <i>Cartouche d'une carte de l'île de Cayenne, Vincennes, S. H. A. T. 7f. 62</i>).....	105
Figure 4 : Forges du Saint-Maurice : reconstitution du haut-fourneau par la volumétrie expressive. (Photo : Croteau, N.).....	106
Figure 5 : Palais de l'Intendant : aménagement du site (Photo : Croteau, N.).....	106
Figure 6 : La canne à sucre (Galloway, J. H., <i>The Sugar Cane Industry</i> , p. 12).....	107
Figure 7 : Moulin à sucre à traction animale (Labat, J. B., <i>Voyages aux îles de l'Amérique, p. 368</i>)	107
Figure 8 : Intérieur d'une chaufferie (<i>Encyclopédie Diderot et D'Alembert</i> , pl. 51).....	108
Figure 9 : Équipage dit « à l'anglaise » (<i>Ibid.</i> , pl. 50).....	108
Figure 10 : Intérieur d'une purgerie où étaient entreposées les formes à sucre emboîtées dans les pots de raffineurs (<i>Ibid.</i> , pl. 53).....	109
Figure 11: Exemple d'une étuve où était séché le sucre (<i>Ibid.</i> , pl. 48, fig.).....	109
Figure 12 : Cases-nègres regroupées dans un quartier situé à la vue de la maison de maître (<i>Ibid.</i> , pl. 48, fig. 1).....	110
Figure 13 : Outils agricoles reflétant le travail des esclaves (Photos : Chouinard, A.).....	111

Figure 14 : La musique constituait l'expression d'une culture afro-américaine (Stedman, <i>Life in an Eighteenth-Century Slave Society</i> , p. 279).....	112
Figure 15 : Les pipes africaines constituent un des rares exemples retrouvés de la culture matérielle des esclaves (Photo : Croteau, N.).....	113
Figure 16 : Vestiges de la cheminée de la purgerie de Loyola (Le Roux, Y., « L'archéologie de la période coloniale », <i>L'archéologie en Guyane</i> , p. 173.).....	114
Figure 17 : Vestiges de la chapelle de Loyola (Photo : Chouinard, A.).....	114
Figure 18 : Sépultures dans le cimetière de Loyola (Le Roux, Y., « L'archéologie de la période coloniale », <i>L'archéologie en Guyane</i> , p. 174.).....	115
Figure 19 : Vestiges du foyer et du potager de la cuisine de Loyola (Photo : Croteau, N.).....	115
Figure 20 : Plate-forme à soufflet témoignant d'une activité métallurgique (Photo : Croteau, N).....	116
Figure 21 : Le fort Diamant envahi par la végétation (Photo : Chouinard, A.).....	116
Figure 22 : Habitation Vidal : machine à vapeur enfouie sous la végétation (Photo : Chouinard, A.).....	117
Figure 23 : Habitation Vidal : au premier plan on remarque les rouleaux du moulin à bête. (Photo : Chouinard, A.).....	117
Figure 24 : Organisation des stations (Plan : Lemaire, G. et A. Le Roux).....	118

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

L'habitation de Loyola en Guyane française (fig. 1), fut exploitée en tant qu'habitation sucrière de 1668 à 1763 par les Jésuites. Elle se présente comme un ensemble de fondations et de terrasses dispersées sur un contrefort de la montagne de Rémire (fig. 2). Depuis 1994, sous la direction de l'archéologue Yannick Le Roux, plusieurs sondages y furent effectués. En 1996, l'Université Laval s'est jointe à l'équipe française en vue de mettre en commun nos efforts pour la fouille et la mise en valeur de l'habitation de Loyola. Dans le cadre d'un projet d'étude de deuxième cycle, nous participions à ce projet en rédigeant le programme de mise en valeur de ce site.

La prolifération de la végétation, notamment le bois diable (*Hura crepitans*), a rendu impossible toute mise en culture des lieux, ce qui a permis de préserver le site de ses effets dévastateurs. À l'exception de la chapelle et du cimetière, la présence sur la vue cavalière de 1730 (fig. 3) de bâtiments tels que la maison de maître, la purgerie, le moulin, les séchoirs et un magasin témoigne de la vocation industrielle du site. Outre le sucre, on produisait à Loyola en 1736 la moitié du café de toute la colonie et l'essentiel de l'indigo guyanais en 1740. Cette habitation prospère devait en grande partie sa productivité à une main-d'œuvre servile qui atteignit 400 esclaves au moment du départ des Jésuites.

Les sondages, effectués en 1994 et 1995, qui ont permis de localiser les bâtiments, apparaissant sur la vue cavalière de 1730, ont porté sur la chapelle et la cour attenante, le mur d'escalier de la maison de maître, l'angle de la terrasse, l'entrée de la purgerie et la cour

principale. La fouille de la chapelle nous laisse entrevoir un bâtiment constitué d'une charpente à pan de bois reposant sur un soubassement en pierre. Les archéologues ont mis au jour un sol dallé, qui fut en partie pillé.

Une première campagne de fouilles programmées triennales fut entreprise en 1996. Au nord de la purgerie, où selon la vue cavalière de 1730 aurait dû s'étendre une forte végétation, des sondages ont révélé la présence d'un bâtiment qui pourrait fort bien être un moulin, élément essentiel d'une habitation sucrière.¹ En 1997, la seconde campagne de fouilles, menée conjointement avec l'Université Laval, a permis de confirmer l'usage d'une forge sur l'habitation². La cheminée de la purgerie a aussi été mise au jour. Et finalement, la suite du sondage dans le présumé cimetière, débuté en 1996, a révélé la présence des taches anthropomorphiques jaunâtres confirmant ainsi le document iconographique de 1730. Tout récemment à l'été 1998, les secteurs de la cuisine, de la maison de maître et du dépotoir ont fait l'objet d'une nouvelle campagne de fouilles. Les résultats obtenus ont révélé tout un pan de la vie domestique sur cette habitation.

1.1 La problématique de recherche

Il faut d'abord prendre en considération que le site de Loyola est avant tout un vestige qui ne restitue qu'une vision fragmentaire du passé. Bien que les éléments du site encore en place sont désormais réduits à l'état de ruine, le site n'en perd pas pour autant sa valeur scientifique, car aux yeux des archéologues, il constitue un bon exemple d'une habitation de l'Ancien Régime. Hormis la richesse des documents écrits, la compréhension de l'habitation de Loyola repose principalement sur la recherche archéologique dont les résultats font l'objet de rapports. Loin d'être des œuvres littéraires, leur aridité et leur jargon scientifique en font des documents à l'usage quasi exclusif des professionnels de l'archéologie.

¹ Y. Le Roux, C. Lorren et E. Broine, *Loyola rapport archéologique 1996*. Cayenne, SRA, 1996, p. 17-18.

² A. Chouinard, *Le site de Loyola : Campagne de fouilles 1997. Rapport préliminaire du secteur des ateliers*. Québec, Rapport déposé au Service régional de l'Archéologie de la Guyane, 1997, 24-27.

Or, selon la *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique*, le patrimoine archéologique est l'héritage de l'humanité toute entière.³ Le problème est que l'humanité toute entière ne possède pas les connaissances de l'archéologue pour bien saisir la valeur scientifique d'un site archéologique. Sans la diffusion à grande échelle des connaissances archéologiques, on ne peut sensibiliser la population à l'importance de la préservation des vestiges. En tant que gardien d'une ressource non renouvelable, il nous faut résoudre le problème de la réinsertion des traces du passé dans le présent de façon à transmettre cet héritage aux générations futures.

À la lumière de ces constatations, se pose la question suivante : est-il possible, d'une part, de communiquer les résultats de la recherche archéologique à un plus vaste public sans en altérer les valeurs scientifiques, et d'autre part, de le faire de façon à sensibiliser la population à son rôle de gardienne du passé ? La pertinence d'une telle question est encore plus évidente lorsqu'on l'applique au contexte guyanais ; l'exercice de l'archéologie coloniale y est récente et les vestiges de cette période sont souvent menacés de disparition bien avant d'être étudiés.

En fait, la solution au problème qui vient d'être posé réside dans la pratique de la muséologie. Notre approche que nous qualifions d'archéo-muséologique, nous permet d'atteindre les trois objectifs que nous nous sommes fixés :

1. L'objectif premier de notre démarche consiste à faire connaître les résultats de la démarche scientifique de l'archéologie dans une perspective d'interprétation. Il faut amener le public touristique et la population locale à comprendre le site et ce qui a été vécu par une communauté de Jésuites et d'esclaves d'une manière holistique. De ce fait, nous souhaitons, non seulement mettre en valeur le site, mais aussi la démarche archéologique, car n'est-ce pas le rôle des institutions muséales que de promouvoir la connaissance scientifique ?⁴

³ ICOMOS, « La charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique », *La conservation du patrimoine. Recueil des chartes et autres guides*. Québec, ICOMOS, 1990.

⁴ B. Brookes, « Asking the public what they want », *Museums and The Public Understanding of Sciences*. Londres, Committee on the Public Understanding of Science, 1992, p. 97.

2. Le second objectif vise la réinsertion culturelle du site de Loyola, qui bien qu'abrité par une forêt épaisse, est situé en bordure de la zone urbaine. Sa localisation pose le problème de son intégration à la trame urbaine actuelle. Déjà sauvé *in extremis* des ravages d'un projet de développement immobilier, sa découverte l'expose à nouveau aux affres du temps. Pour ces raisons, les ruines de Loyola doivent désormais être au cœur des préoccupations patrimoniales et territoriales de la population de Rémire. Considérant le potentiel patrimonial de cette municipalité (nous n'avons qu'à penser au site de Vidal, au moulin à vent et au fort Diamant), la réinsertion de ces vestiges pourrait fort bien se faire grâce au développement du tourisme culturel.

3. Ce qui nous amène à notre troisième objectif, qui est de convaincre les instances publiques à la nécessité d'un tel projet de mise en valeur. Tout projet de ce type exige une participation active et financière de l'État et des municipalités. L'habitation de Loyola est un excellent témoin de la vie en Guyane sous l'Ancien Régime. Son exceptionnel état de conservation, la profusion du matériel archéologique et les études qui en découlent, concourent tous au succès d'une telle entreprise. Il reste donc à en faire la preuve.

1.2 Musée d'histoire et archéologie historique

Inscription de Loyola dans un courant muséologique

La mise en valeur du site de Loyola s'inscrit dans le même courant muséologique que celui du musée d'histoire. En retraçant l'évolution de ce type de musée, on observe principalement deux phases qui eurent un impact sur la mise en valeur des vestiges archéologiques, soit la création des musées de plein air et l'avènement de l'archéologie industrielle.

Jusqu'au XIX^e siècle, les musées sont à l'usage quasi exclusif de l'élite sociale qui affichait une nette préférence pour l'histoire des civilisations classiques⁵. En réaction à cette vision classique, Hazelius créa en 1891 le premier musée de plein air destiné à un large public, le Skansen. Ce musée mis sur pied quelques années après le Nordiska Museet, à la fois musée et centre de recherche, était voué lui aussi à préserver, d'une industrialisation grandissante, les

⁵ G. Kavanagh, *History Curatorship*. Londres, Leicester University Press, 1990, p. 14.

modes de vie anciens de la Suède⁶. Mais surtout, ces deux institutions muséales constituèrent la première véritable articulation entre la recherche fondamentale et la muséologie populaire, prouvant ainsi que l'histoire pouvait se vulgariser et être enseignée à un plus large public⁷.

Près d'un siècle plus tard, on assiste à l'avènement de l'archéologie industrielle dont la pratique impose un élargissement de la notion de monument historique et révolutionne la façon de présenter l'histoire par la préservation *in situ*. Cet intérêt pour le patrimoine historique et sa mise en valeur est présenté par Choay comme « *le révélateur, négligé et néanmoins éclatant, d'un état de société et des questions qui l'habitent.* »⁸ Ainsi l'auteure souligne l'ambivalence de la mise en valeur du patrimoine qui résulte d'un ensemble de choix dictés par la société actuelle. Cette réflexion est d'autant plus pertinente pour un projet tel que celui de Loyola, où l'esclavage constitue un des éléments majeurs du programme d'interprétation. Ainsi, il aurait été simple de proposer un concept qui fasse l'apologie du succès des Jésuites sans parler du système esclavagiste de l'époque. Or aujourd'hui, l'anthropologie, l'ethnologie et récemment l'archéologie historique ont pour objet d'étude la culture créole et ses origines; il va s'en dire qu'un projet comme celui de Loyola doit tenir compte d'un tel mouvement.

Toutefois, la mise en valeur *in situ* suscite de nouvelles préoccupations quant à l'utilisation du patrimoine historique et à sa réinsertion dans la société actuelle. Au Québec, depuis le début des années 1980, on assiste à un mouvement en faveur d'une réinsertion culturelle des traces du passé notamment depuis l'implication des municipalités dans le domaine patrimonial. Dès lors, plusieurs auteurs ont tenté de circonscrire les liens existant entre l'archéologie en tant que discipline scientifique, la muséologie et le public. Cette problématique a constitué le thème principal en 1994 de tout un numéro de la revue *Mémoire Vives*, mais c'est dans l'étude de Pomian⁹ sur les musées d'archéologie que nous trouvons une excellente analyse des mécanismes du musée archéologico-technologique qui est organisé autour de l'objet, témoin de

⁶ A. de Jong et Skougaard, M, « Les premiers musées de plein air. La tradition des musées consacrés aux traditions populaires », *Museum*, vol. 44 (1992), p. 152.

⁷ G. Kavanagh, *op. Cit.*, p. 19.

⁸ F. Choay, *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil, 1992, p. 10.

⁹ K. Pomian, « Musée archéologique : art, nature, histoire », *DÉBAT*, 49 (1988), p. 57-68.

la capacité de l'homme à s'adapter à son environnement. Le musée de site de Loyola appartiendrait à cette catégorie, car chaque vestige est le reflet de l'activité d'une communauté d'esclaves et de Jésuites.

Les études archéologiques et historiques sur la Guyane

Les premières descriptions à tendance ethnographique sur la Guyane remontent au XVII^e siècle, on les retrouve dans les récits de voyage des explorateurs. Mais c'est surtout au XVIII^e siècle, que s'amorce une collecte d'information systématique sur la Guyane et les Antilles comme en font foi les ouvrages du Père Labat, de Goupy des Marets et de Guisan. C'est à la même époque que sont effectués les premiers travaux de cartographie fondés sur les relevés topographiques de Dessingy¹⁰. Plusieurs planches de *L'Encyclopédie* portant sur les habitations sucrières furent réalisées à la même époque. À ce sujet, il est intéressant de souligner qu'au XVIII^e siècle les gravures étaient exécutées en France par des graveurs qui n'avaient jamais vu ce qu'ils représentaient. D'où l'importance d'utiliser avec une certaine réserve cette iconographie qui parfois relève plus de l'histoire de l'art que de l'ethnohistoire.

Les premières descriptions des vestiges archéologiques, datant du XIX^e siècle portent exclusivement sur la préhistoire et il en demeura ainsi jusqu'au début des années 1980. Au cours de cette décennie se manifesta un nouvel intérêt pour l'archéologie coloniale, mais comme cette dernière en est encore à ses débuts, le nombre d'études portant sur ce sujet demeure limité. La publication de tels ouvrages a principalement pris de l'ampleur dans les années 1980 notamment grâce au Service régional de l'archéologie en Guyane qui publie annuellement le *Bilan scientifique de la région Guyane*. Cette publication fait le point sur les recherches archéologiques en préhistoire ainsi que sur celles qui portent sur la période coloniale.

L'archéologie en Guyane est aussi le sujet de trois ouvrages généraux : Le Roux et Rostain présentent une vue d'ensemble sur les enjeux de l'archéologie préhistorique et coloniale¹¹ qui

¹⁰ M. Mazière et G. Mazière, « La recherche archéologique en Guyane », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 25.

¹¹ Y. Le Roux et S. Rostain, *Archéologie*. Cayenne, Saga, 1989.

constitue aussi le sujet d'un collectif d'auteurs;¹² une troisième étude porte uniquement sur la période coloniale. Il s'agit de la thèse de doctorat de Le Roux.¹³ Immense ouvrage de référence, qui par l'étude de la culture matérielle, aborde des sujets tels que l'environnement, l'univers matériel des esclaves, l'habitation, le pouvoir religieux, etc. Cette thèse offre aussi l'avantage non négligeable de présenter un inventaire exhaustif des sources écrites. On y trouve, entre autres, des textes de Bajon, Guisan, Goupy des Marets, etc. Finalement, soulignons l'importance des rapports de fouilles sur le site de Loyola, notamment ceux de Le Roux¹⁴, Chouinard¹⁵ et Croteau¹⁶ qui constituent l'information de base de notre projet de recherche.

Plusieurs auteurs ont entrepris de rédiger l'histoire de la Guyane, mais nous avons choisi de nous attarder aux ouvrages récents, caractérisés par une impartialité que seul le recul historique permet. Mam-Lam-Fouck¹⁷, Giacottino¹⁸ et Michel¹⁹ présentent de façon générale la période de l'Ancien Régime et donnent les causes de l'échec de l'expérience coloniale. Bien que l'esclavage, aboli définitivement en 1848, soit un sujet délicat, plusieurs livres furent publiés sur ce sujet. De façon générale, l'esclavage y est présenté en fréquente relation avec la religion (pour ne pas dire en relation avec l'action des Jésuites), notamment dans *Deux siècles d'esclavage en Guyane française*²⁰. Les études de Debien²¹ décrivent l'univers

¹² *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997.

¹³ Y. Le Roux, *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime : Étude de la culture matérielle*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994. 3 tomes.

¹⁴ Y. Le Roux et L. Joignerez, *Rapport archéologique-Habitation de Loyola à Rémire, 1994*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1994.

Y. Le Roux, *L'habitation de Loyola à Rémire. Rapport archéologique 1995*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1995.

Y. Le Roux, C. Lorren et E. Broine, *Loyola Rapport archéologique 1996*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1996.

¹⁵ A. Chouinard, *op. Cit.*, 56 p.

¹⁶ N. Croteau, *Loyola 1998 : secteur de la cuisine. Rapport préliminaire*. Québec, Rapport déposé au Service Régional de l'Archéologie en Guyane, 1998.

¹⁷ S. Mam-Lam-Fouck, *La Guyane française de la colonisation à la départementalisation*. Paris, Désormaux, 1982.

¹⁸ J.-C. Giacottino, *Les Guyanes*. Paris, P.U.F., 1984.

¹⁹ J. Michel, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*. Paris, L'Harmattan, 1989.

²⁰ *Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848*. Paris, L'Harmattan, 1986.

²¹ G. Debien, « La société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles, III. Destinées d'esclaves à la Martinique », *Bulletin de l'I.F.A.N.*, Tome XXII, Série B, N^{os} 1-2, 1960.

matériel des esclaves avec beaucoup de détail, ainsi que la hiérarchie du travail servile ; celle de Gisler²² développe entre autre la perception que les Jésuites avaient de l'esclave. La thèse de Cardoso²³, quant à elle, pose le problème d'un point de vue économique tout en soulignant les visées mercantiles du colonialisme français.

1.3 La méthodologie

Le terrain

Pour entreprendre un tel projet, il nous fallait connaître l'environnement, le climat social, les contraintes et les ressources. C'est au cours de nos deux séjours en Guyane, en 1997 et 1998, que nous avons pu nous rendre compte de l'ampleur de la tâche qui nous attendait. Nous fûmes tellement impressionnée par la puissance de la nature et par son emprise sur les activités humaines, qu'il devint alors impératif de donner une grande place au facteur environnemental dans l'interprétation des vestiges de Loyola. À l'occasion de ces deux séjours, nous avons pu évaluer le potentiel des collections et avoir un aperçu des objets qui pourraient être présentés dans le cadre d'une exposition. Il a aussi fallu établir un contact avec le Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Guyane, l'Office National des Forêts et la municipalité de Rémire afin de connaître les attentes de chacun et leurs intentions face à un projet de mise en valeur.

L'approche archéo-muséologique, préconisée pour l'élaboration du concept de mise en valeur du site de Loyola, implique que sa destination future soit considérée comme un facteur déterminant la stratégie de l'intervention archéologique. Il faut toujours avoir à l'esprit que la fouille archéologique est un procédé irréversible et que le patrimoine archéologique est une ressource non renouvelable. Étudier un site destiné à devenir un monument historique entraîne une constante évaluation des choix à faire par rapport aux objectifs à atteindre. Par exemple, est-ce suffisamment pertinent de démonter le plancher d'un bâtiment pour vérifier ce qu'il y a en dessous ? Dans un même ordre d'idée, un vestige insuffisamment étudié perd toute sa

G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècle)*. Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 1974.

²² A. Gisler, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e et XVIII^e siècle)*. Paris, Karthala, 1981.

valeur scientifique au profit d'un esthétisme mal calculé. Le juste milieu se trouve à la rencontre de ces professionnels que sont l'archéologue et le muséologue, l'informateur et le communicateur. Voilà pourquoi, il s'est avéré nécessaire de nous joindre à l'équipe d'archéologues. Il était impératif de participer à la démarche archéologique en nous impliquant autant dans la fouille archéologique que dans le traitement des résultats en rédigeant un rapport préliminaire, toujours en ayant à l'esprit des objectifs de conservation.

La base documentaire

L'importance de l'habitation de Loyola ne devient tangible que lorsqu'elle est remise dans le contexte plus large de l'Ancien Régime. Cette tranche de l'histoire de la Guyane a contribué à son image actuelle. El dorado et enfer vert, elle suscite encore de la curiosité, de la crainte et même des préjugés en raison de son passé esclavagiste et carcéral. Pour bien comprendre la place qu'occupait Loyola dans un tel contexte, il faut établir une base documentaire reposant sur des données historiques et archéologiques vérifiables qui complétera l'enseignement des vestiges archéologiques. Dans un esprit de rapprochement entre la recherche fondamentale et le public, nous vulgariserons les principaux événements de l'Ancien Régime sous le thème de l'exploitation sucrière. Il devient alors possible d'aborder des sujets tels que l'environnement naturel, la colonisation et surtout l'esclavage.

Les études de cas

Il sera démontré, par l'exemple du Québec, que la muséologie demeure la meilleure alternative pour communiquer les résultats de la recherche archéologique. Il s'avère donc utile de faire une synthèse de la mise en valeur de quelques vestiges archéologiques au Québec, tout en soulignant des facteurs comme la Loi sur les biens culturels et l'instauration du schéma d'aménagement du territoire. À cette synthèse, suit l'étude de trois démarches : celles de Parcs Canada, du Ministère de la culture et des communications du Québec et de la Ville de Québec. À chacune de ces démarches correspond un cas représentatif de la difficulté de mettre en valeur des vestiges archéologiques. L'étude des Forges du Saint-Maurice, de Pointe-

²³ C. F. S. Cardoso, *Esclavage colonial et économie*. Paris, L'Harmattan, 1971. 2 t. (Coll. « Les cahiers du CERAG »).

du-Buisson et du palais de l'Intendant permet de faire l'inventaire des problèmes susceptibles d'être rencontrés et des solutions qui y ont été apportées.

L'élaboration d'un concept de mise en valeur

Le concept de mise en valeur répond directement à la problématique de mettre en valeur les vestiges archéologiques dans une perspective scientifique. Il constitue l'exemple concret de la possibilité de communiquer l'archéologie et de faire connaître sa démarche scientifique. Ce document, destiné à ceux qui auront à décider de l'avenir du site de Loyola, présente le cadre conceptuel, les différents publics et les besoins matériels d'un tel projet. Ce concept repose sur une approche directe par la conservation *in situ* des vestiges, car croyons-nous, c'est l'approche la plus propice à l'assimilation des connaissances. De cette façon, nous estimons que le visiteur pourra ainsi se rendre compte par lui-même du cadre environnemental qui a influencé cette communauté de Jésuites et d'esclaves.

Cette relation entre l'homme et la nature est présentée selon la thématique principale de l'économie qui reflète le mieux le fondement de la colonisation française sous l'Ancien Régime. De façon à faire le lien entre l'économie et l'humain, deux thèmes sont développés : *Les travaux forcés* qui permet d'expliquer le principe de l'habitation et *Quand le sucre est amer...* qui souligne le rôle des différents acteurs de l'industrie sucrière.

Au-delà de la théorie, notre travail doit se concrétiser par un parcours d'interprétation et une exposition itinérante dans lesquels seront développés ces deux thèmes. Le parcours d'interprétation mettra l'accent sur la fonction des bâtiments et leurs liens avec le reste de l'habitation, ainsi que sur les indices archéologiques qui permettent à l'archéologue d'émettre des hypothèses. Dès la seconde station, le visiteur pourra se diriger vers un carbet où il trouvera l'historique du site et une synthèse de l'environnement naturel afin de souligner son action en tant qu'agent formateur d'un site archéologique.²⁴ Le choix des vestiges qui repose sur l'état des connaissances actuelles, propose neuf stations : le chemin ; la maison de maître, la cuisine et le jardin ; la chapelle et le cimetière ; la purgerie, le moulin, les ateliers et les

²⁴ A. Gallay, *L'archéologie demain*. Paris, Pierre Belfond, 1986, p. 141.

magasins. Pour s'ajuster à plusieurs types de visiteurs, nous ferons appel à la hiérarchie du contenu utilisé par Drouin²⁵. Ainsi dans le texte, on trouvera une partie interprétative liée à l'histoire du site et une autre partie plus archéologique s'adressant aux visiteurs désireux de mieux connaître l'archéologie.

L'exposition (dont un bref aperçu est présenté en annexe) servira à compléter le parcours. Elle portera sur des sujets concernant l'environnement naturel, les contraintes liées à l'approvisionnement et l'histoire du site. Afin de participer à l'essor d'un tourisme qui reste à développer, le concept d'exposition itinérante s'avère le meilleur choix pour attirer un plus large public touristique. En effet, il permet de promouvoir l'archéologie historique en Guyane auprès d'éventuels touristes.

Plus qu'un simple concept d'interprétation, ce mémoire se veut une réflexion sur la place du patrimoine archéologique dans la société et sur le rôle qui revient à son principal intervenant, l'archéologue. C'est aussi la constitution d'une base documentaire qui fait la synthèse des événements sous l'Ancien Régime tels que l'instauration de l'habitation et le phénomène de l'esclavage. Mais c'est surtout, enfin nous l'espérons, un outil de travail à l'usage des différents intervenants du milieu patrimonial, qui auront à convaincre le public et les instances publiques, de l'importance de promouvoir un tel projet dans le cadre du tourisme culturel. Après avoir travaillé si dure pendant deux ans, tant sur le site qu'à la rédaction de ce mémoire, nous voulons que la population s'approprie les ruines de Loyola afin qu'elles ne retombent pas à nouveau dans l'oubli. Nous avons ici une chance de faire revivre ce lieu abandonné en participant à sa réinsertion dans le présent. En fait, nous espérons avoir été capable de nous distancer suffisamment du rôle traditionnel de l'archéologue, détenteur d'un savoir archéologique, pour devenir, le temps d'un mémoire, un archéologue-médiateur, conscient de son rôle de conservateur.

²⁵ C. Drouin, *L'île aux Basques : un fleuve, une terre, des hommes. Mise en valeur d'un patrimoine historique et*

CHAPITRE 2

LA MUSÉOLOGIE RELIÉE À L'ARCHÉOLOGIE COMME MOYEN DE COMMUNICATION

2.1 Communiquer l'archéologie

Avant de disserter sur les liens que peuvent entretenir la muséologie et l'archéologie, il est d'abord nécessaire de définir ce qu'est le patrimoine et plus particulièrement le patrimoine archéologique. Et qui plus est, définir le patrimoine archéologique, c'est aussi définir son apport à la société d'aujourd'hui et tout ce qui entoure sa conservation.

Ce n'est pas un hasard, si depuis quelques décennies la collectivité s'intéresse davantage aux traces du passé. Il existe bel et bien un lien entre notre société en constante mutation et l'intérêt croissant pour le patrimoine. Devant l'éventuelle disparition des valeurs traditionnelles, s'est fait sentir l'urgence d'établir des « *points d'ancrage référentiels*. »²⁶ C'est ainsi que s'est constituée une institution patrimoniale qui « *inscrit dans l'ensemble des formes de rapports des sociétés à leur passé. Elle donne sens à l'héritage collectif et fonde sa valeur dans le présent.* »²⁷ L'institution patrimoniale réagit en fait « *à la mondialisation des valeurs et des références occidentales* »²⁸ en créant un corpus de valeurs traditionnelles communes à tous les membres d'une société. Ces multiples réactions rendent

archéologique. Mémoire de maîtrise déposé à l'Université Laval, Québec, 1994, p. 106-107.

²⁶ L. Brunelle-Lavoie, A. Gelly et C. Kirjan, *La passion du patrimoine. La commission des biens culturels du Québec 1922-1994*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1995, p. 185.

²⁷ J. Mathieu, « L'institution patrimoniale », dans *Le traitement du patrimoine urbain, intégration, intégralité, intégrité. Actes du colloque de Mons-Québec 1996*. Rocher M.-C. et A. Ségal (dir.). Québec, Musée de la Civilisation, 1997, p. 210.

²⁸ F. Choay, *op. Cit.*, p. 160.

l'institution patrimoniale dynamique, la maintenant dans une constante réadaptation qui relie le passé, le présent et le futur. Il est alors possible de voir le patrimoine, comme un nécessaire retour aux sources dont le but est de solidifier une identité culturelle en évolution. Ainsi le patrimoine, défini selon Poulot, « *n'est pas, en effet, une chose, mais une relation spécifique entre la vie sociale et des objets tenus tout à la fois pour indices du passé et garants de l'authentique au sein d'un présent qui plonge sans cesse en avant.* »²⁹

Il s'établit alors une relation au passé, procédant à la fois de la construction du temps historique et de l'image de soi, qui évolue au gré de la succession des générations. Chacune de ces générations ressent le besoin de recomposer le corpus patrimonial pour englober un passé de plus en plus récent, ce qui entraîne un élargissement du champ chronologique dans lequel s'inscrit le monument historique. À ce phénomène s'ajoutent les découvertes de l'archéologie historique qui contribuent à l'expansion typologique du patrimoine historique et qui désormais englobe les témoins d'un passé modeste et fragmentaire.³⁰ De ce fait, le patrimoine archéologique peut accéder au statut de monument historique car il constitue « *le témoignage essentiel sur les activités humaines du passé. Sa protection et sa gestion attentive sont donc indispensables pour permettre aux archéologues et aux autres savants de l'étudier et de l'interpréter au nom des générations présentes et à venir.* »³¹

La mise en valeur du patrimoine archéologique

Étudié et compris par les archéologues, il n'en demeure pas moins vrai que ce patrimoine appartient à toute la population. La préservation de son intégrité physique, menacée par de longs séjours dans le sol, est donc le devoir de chacun. « *La présentation au grand public du patrimoine archéologique est un moyen essentiel de le faire accéder à la connaissance des origines et du développement des sociétés modernes. En même temps, c'est le moyen le plus important pour faire comprendre la nécessité de protéger ce patrimoine.* »³²

²⁹ D. Poulot, « Le sens du patrimoine : hier et aujourd'hui », *Annales ESC*, 6 (novembre-décembre 1993), p. 1613.

³⁰ F. Choay, *op. Cit.*, p. 161.

³¹ ICOMOS, « Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique », dans *La conservation du patrimoine. Recueil des chartes et autres guides*. Québec, ICOMOS, 1990, p. 1.

³² *Ibid.*, article 7.

Pour atteindre le double objectif de communication et de préservation, il s'avère nécessaire d'avoir recours à une seconde discipline telle que la muséologie. L'institution patrimoniale elle-même commande la multidisciplinarité, car « elle procède d'une communauté de personnes qui anime un pan de la vie culturelle par le recours au passé. »³³ D'autant plus que l'aridité des rapports archéologiques et le jargon scientifique utilisé sont autant d'éléments qui nuisent à la promotion du patrimoine archéologique. Au savoir des archéologues, il faut associer les qualités des communicateurs afin d'établir un bon programme de mise en valeur du patrimoine archéologique qui puisse à la fois le rendre accessible à un large public et en préserver la valeur scientifique.

Il est évident que l'archéologie et la muséologie ont beaucoup à s'apporter mutuellement ; la coopération entre ces deux disciplines s'appuie sur des démarches visant un même but. En effet, la démarche archéologique, tout comme la démarche muséologique, reposent sur des objets concrets, auxquels elles cherchent à redonner un sens en les replaçant dans leurs contextes culturels d'origine.³⁴ Mais bien qu'elles partagent des buts communs, ces disciplines diffèrent par leurs natures. L'information recueillie par l'archéologie, aussi révélatrice soit-elle, demeure fragmentaire. Sa nature conjecturale impose une vision réduite du passé qui ne permet qu'une reconstitution hypothétique. Or, la mise en valeur, s'appuyant sur le choix d'une thématique, peut imposer elle aussi une vision réduite des résultats archéologiques. Par ailleurs, le procédé de l'exposition permanente, utilisé par la muséologie, va à l'encontre du dynamisme de l'archéologie qui se caractérise par un perpétuel questionnement.

L'avantage de la mise en valeur est indéniable ; elle permet une plus grande diffusion de l'archéologie auprès de différents publics. Il faut néanmoins porter une attention particulière à l'expression « mise en valeur », car elle renferme une mise en garde. L'expression nous renvoie, non seulement, aux valeurs du patrimoine à faire connaître,³⁵ mais aussi à celles de la société actuelle. Le processus de mise en valeur, influencé par le courant de pensée dominant

³³ J. Mathieu, loc. *Cit.*, p. 210.

³⁴ M. Moussette, « L'archéologie et la muséologie au Québec, des itinéraires convergents », *Mémoires Vives*, 8 (1994), p. 6.

³⁵ F. Choay, *op. Cit.*, p. 164.

de l'époque, impose une sélection parmi les éléments du patrimoine archéologique qui peut déformer la réalité historique. Tel est le cas du lieu historique de Williamsburg où l'interprétation souligne la grandeur du passé de l'Amérique coloniale tout en abordant le plus discrètement possible le passé esclavagiste³⁶.

Intégration du patrimoine archéologique à la vie contemporaine

Au-delà de la diffusion du patrimoine archéologique, il est essentiel pour sa survie à moyen terme de veiller à son intégration à la vie contemporaine, de procéder à sa réinsertion culturelle. La mise en valeur d'un site archéologique consiste à faire ressortir un ancien aménagement du territoire et à le réinsérer dans la réalité actuelle. La cohabitation de l'ancien et du moderne apporte alors un sens qui « *se construit dans la contiguïté, par différence, mais à condition que la juxtaposition des signes devienne articulation.* »³⁷ Elle permet à celui qui profite du patrimoine archéologique de l'appréhender à partir du connu, de faire le lien entre le passé et le présent. Bref d'insérer le vestige archéologique dans la longue durée. La réinsertion culturelle, axée sur le partage d'une richesse patrimoniale, donne ainsi un plus grand rôle à la population. En tant que détentrice de cette richesse, la population participe elle-même à sa préservation et à sa diffusion auprès des visiteurs.

De façon concrète, une bonne intégration sera visible dans l'aménagement du territoire, que si le facteur archéologique est pris en compte lors de l'élaboration des plans d'urbanisme. Toutefois, malgré les avantages évidents, l'intégration du patrimoine archéologique à la réalité actuelle comporte certains risques :

1. L'exposition à l'usure du temps

Après un séjour prolongé dans le sol, l'état de conservation des vestiges se stabilise. Or, la mise au jour des ruines accélère le processus de dégradation, les exposant non seulement à l'usure du temps, mais aussi à « *l'usurpation de l'usage.* »³⁸ En effet, il existe des lieux qui n'ont pas été conçus initialement

³⁶ G. Kavanagh, *op. Cit.*, 1990, p. 5.

³⁷ *Ibid.*, p. 176.

³⁸ *Ibid.*, p. 170.

pour accueillir une multitude de visiteurs qui en compromettent ainsi la conservation. Pour s'en convaincre nous n'avons qu'à penser à la trop célèbre grotte de Lascaux.

2. *L'intégrité*

L'intégration des traces archéologiques au présent ne peut se faire sans en altérer, à divers degrés, l'intégrité. En effet, l'aménagement d'un site entraîne certaines interventions allant de la consolidation à la reconstruction qui peuvent dénaturer ou même masquer la fonction première du site.

3. *Un tourisme accru*

À long terme, une mauvaise gestion du patrimoine archéologique pourrait avoir des effets sur son environnement. L'attitude extrême serait d'aménager l'espace urbain uniquement en fonction du tourisme. Cette attitude aurait pour conséquence de refouler la population locale, créant ainsi un lieu essentiellement touristique. C'est le cas du Vieux-Québec, dont le secteur compris à l'intérieur des fortifications avec ses boutiques et ses restaurants, laisse peu de place à la vie quotidienne. D'autant plus que cet important flux touristique concentré dans une petite partie du territoire se fait au détriment des autres secteurs de la Ville de Québec.

Bien que la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique joue aussi un rôle dans le développement économique des régions et des municipalités, il ne faut pas oublier que la richesse patrimoniale doit profiter à tous. Ainsi, l'intégration du patrimoine archéologique à la vie contemporaine relève du bon sens et d'une « *sensibilité inscrite dans la longue durée des traditions urbaines et des comportements patrimoniaux.* »³⁹ Cette position suppose que chaque pays, région ou municipalité peut développer sa propre façon de faire.

³⁹ *Ibid.*, p. 173.

La rôle de l'archéologue dans le processus de mise en valeur

Il est maintenant nécessaire de souligner l'importance de la recherche archéologique dans le processus interprétatif du patrimoine archéologique. La mise en valeur de vestiges archéologiques se doit de dépasser la pure joie de l'esthétique. Cette attitude est d'autant plus essentielle du fait que les vestiges sont souvent fragmentaires et rarement spectaculaires. Voilà pourquoi la démarche muséologique doit également considérer les résultats de la recherche fondamentale qui guidera le choix d'une thématique souple et adéquate, laissant une ouverture à de nouvelles hypothèses. Dans un même ordre d'idée, l'analyse préparatoire d'un concept demande un retour aux sources qui peut générer une remise en question des connaissances.

Cet échange entre les intervenants, archéologues et muséologues, permet de prendre du *«recul sur la matière archéologique, de pointer du doigt les points forts et les faiblesses de la documentation et de questionner la démarche archéologique elle-même.»*⁴⁰ Dans ce contexte, il s'avère primordial d'assurer la participation d'un archéologue dans le processus de mise en valeur. Non seulement, l'archéologue doit participer à la sélection de la matière à communiquer, mais par sa façon d'appréhender la réalité archéologique, il influence la présentation de la matière.

En fait, l'archéologue peut incarner deux rôles dans un projet de mise en valeur : celui d'intermédiaire ou celui de médiateur-culturel.⁴¹ L'archéologue-intermédiaire acquiert l'information brute par une approche rationnelle et scientifique ; il campe ainsi le personnage de l'expert-conseil. Quant à l'archéologue-médiateur-culturel, il intervient de façon plus sensible : son rôle n'est pas tant de diffuser l'information, mais de susciter un sentiment d'appartenance vis-à-vis le patrimoine archéologique. Cette opposition entre le rôle scientifique et le rôle culturel de l'archéologue marque bien la différence entre la diffusion et la réinsertion culturelle.

⁴⁰ L. Pothier et Ranallo, V., « L'os et la bouteille : s'exposer autour de fragments archéologiques », *Mémoires vives*, 8 (1994), p. 14.

⁴¹ J. Mathieu, *loc. Cit.*, p. 214.

Le musée archéologique

Que ce soit un centre d'interprétation, un musée de site ou simplement un parcours interprétatif, le musée archéologique possède certaines caractéristiques qui le distinguent des autres musées. Dans son analyse, Pomian⁴² distingue deux types de musée archéologique : le musée archéologico-artistique et le musée archéologico-technologique. Le premier axe son action sur la conservation et la présentation d'objets « nobles ». Le second, quant à lui, abrite des objets « communs » principalement liés à des activités quotidiennes. Pour les besoins de notre propos, nous nous intéresserons particulièrement au second type de musée qui véhicule la démarche archéologique. Grandement influencé par l'évolution même de la pensée archéologique, ce type d'institution muséale met l'accent sur l'harmonie entre culture et nature.

Le musée archéologico-technique se distingue essentiellement par sa façon de traiter l'objet. En effet, contrairement au musée archéologico-artistique où l'objet est d'abord exposé pour lui-même, l'accent est mis sur la matérialité de l'objet qui n'est jamais exposé seul. À la manière de l'archéologie contextuelle, il est mis en relation avec d'autres objets, des plans, des coupes stratigraphiques, des photos, des résultats d'analyses diverses, etc.⁴³ De même, la culture matérielle devient alors un prétexte pour mieux connaître l'histoire économique et sociale, les modes de production, la vie quotidienne de toutes les couches de la société, même celles qui ont laissé peu de traces.

En dépit du fait que ce procédé favorise une approche contextuelle, il faut pourtant souligner le danger de perdre le propos initial sous une avalanche d'informations. La présentation d'un objet archéologique suppose donc la sélection d'informations les plus pertinentes pour le thème de l'exposition axée sur la relation entre l'homme et son environnement. Pour développer cette relation, on fait appel à des objets d'origines diverses : artefacts, écofacts, restes animaux et humains, etc.

⁴² K. Pomian, *loc. Cit.* p. 57-68.

⁴³ I. Hodder, « The contextual analysis of symbolic meanings », *The Archaeology of contextual meanings*. Londres, Cambridge University Press, 1987, p. 1.

Même le processus qui confère à l'objet une dimension muséale, caractérise le musée archéologico-technique. Comme nous le savons tous, les fouilles archéologiques fournissent les objets, ainsi que la majorité de l'information quant à leur contexte. Or, un site archéologique est entre autre chose un site abandonné, les objets qu'on y trouve sont dépossédés de leurs fonctions primitives. Il en est de même pour les vestiges archéologiques *in situ*. Cette période pendant laquelle l'objet ou le vestige est alors un déchet marque la « *frontière entre le présent et le passé, elle objective littéralement ce dernier, car elle en fait un ensemble d'objets qui, ayant perdu leurs fonctions originaires, ne se prêtent qu'à être exposés au regard ou soumis à des examens pour en extraire des renseignements sur leur état primitif et sur leurs relations avec d'autres objets.* »⁴⁴

Cette approche propre aux musées archéologico-techniques remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle. Cette période se caractérise par une intense activité intellectuelle principalement dans le domaine des sciences et qui prend racine d'abord au nord de l'Europe. On assiste alors à la constitution d'une archéologie scientifique qui engendre les approches préhistorienne et paléolithique, qui influencèrent non seulement la recherche fondamentale, mais aussi la façon de présenter les restes archéologiques. Ces approches se sont développées à la faveur des travaux de Thomsen⁴⁵ (1788-1865) sur la datation relative en archéologie préhistorique qui eurent une incidence sur la façon de présenter les objets selon une progression. Dans le domaine de l'archéologie paléolithique, les découvertes de Boucher de Perthes⁴⁶ (1788-1868) et de Lubbock⁴⁷ (1834-1913), qui remirent en question les origines de l'humanité, ont incité plusieurs petits musées à présenter l'histoire locale selon la double évolution, somatique et technique de l'homme.

Comme l'archéologie scientifique, les musées de plein air suivent la même évolution géographique. En 1882, le musée de Skansen près de Stockholm ouvre la voie à ce nouveau genre de musée⁴⁸. Ces premières manifestations de mise en valeur *in situ* résultent d'une

⁴⁴ *Ibid.*, p. 59.

⁴⁵ B. G. Trigger, *A history of archaeological thought*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 73-80.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 91-92.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 114-118.

⁴⁸ A. de Jong et Skougaard, M, *loc. Cit.*, p. 152.

volonté de montrer des intérieurs et d'émouvoir le visiteur. Inspirées des Expositions universelles, le but était d'abord de procurer une expérience sensorielle par la « mise en vitrine » de tableaux vivants. Cette intégration du facteur humain à la démarche muséologique, notamment dans le cas de villages ethnographiques reconstitués, montre *« le dualisme fondamental du concept des musées de plein air : rendre l'histoire vivante d'une manière divertissante tout en veillant au respect de l'authenticité et de la science. »*⁴⁹

Le dernier quart du XIX^e siècle est donc marqué par l'ouverture des musées à un plus large public par la vulgarisation⁵⁰ afin de répondre à l'intérêt croissant de la population pour la tradition populaire. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car en Europe l'avènement de l'industrialisation et de l'urbanisation entraînent la désertion des campagnes. En réaction à ces grands bouleversements, l'impression selon laquelle les racines plongent dans le monde rural s'intensifie, assimilant l'identité nationale aux valeurs traditionnelles rurales. À la faveur d'un régionalisme ainsi stimulé, plusieurs musées archéologiques, axés sur le passé local, voient le jour.

Avec le recul historique, il va sans dire que l'approche des musées de plein air, basée sur la promotion d'une identité nationale par la diffusion des valeurs rurales, est aujourd'hui dépassée. D'une part parce que les valeurs rurales ne correspondent plus à la génération actuelle dont la majorité vit dans les zones urbaines. D'autre part, contrairement à ce qu'on croyait, la reconstitution n'est pas garante de l'authenticité, car plus une reconstitution est concrète plus elle risque de donner une fausse représentation de la réalité. Finalement, soulignons le fait que les premiers musées de plein air, à la manière du « period room » tant apprécié des musées américains, avaient le désavantage de consacrer une période historique figée dans le temps, excluant par le fait même toute notion d'évolution du lieu.⁵¹

⁴⁹ *Ibid.*, p. 153.

⁵⁰ R. Schaer, *L'invention des musées*. Paris, Gallimard, 1993, p. 96.

2.2 La mise en valeur des vestiges archéologiques au Québec

Lorsqu'il y a deux ans, nous avons entrepris ce projet de maîtrise sur la mise en valeur d'un site archéologique en Guyane, nous étions loin de penser qu'il faudrait passer autant de temps à étudier la démarche québécoise dans ce domaine. Cette étape a toutefois été nécessaire car les chercheurs français, plutôt habitués aux vestiges de grande envergure, étaient intéressés par l'expérience nord-américaine qui porte en grande partie sur la mise en valeur de petits sites archéologiques. Il a donc fallu examiner les différentes facettes de cette expérience pour finalement découvrir qu'il existait en fait plusieurs approches qui ont évolué avec les changements de mentalité. Nous nous pencherons sur trois approches, (celles de Parcs Canada, du Ministère de la culture et des communications du Québec et de la Ville de Québec), qui selon nous, caractérisent succinctement la démarche de mise en valeur au Québec. Ces trois approches, bien que différentes sont souvent indissociables et ont un même et ultime objectif : celui de rendre au public les vestiges du passé.

Trois phases dans l'évolution de la mise en valeur au Québec

Au fil du temps, la préoccupation pour le patrimoine archéologique prend différentes formes souvent dictées par le contexte socio-économique de l'époque. Ces formes sont regroupées en trois grandes phases : commémorative, compilative et explicative. Ces phases soulignent l'évolution d'un cadre législatif qui contribue à mettre en place une démarche québécoise dans le domaine de la mise en valeur.

Commémorer : une quête d'identité nationale

Au milieu du XIX^e siècle, on voit apparaître au Québec les premières tentatives pour s'approprier le passé. Cette quête d'identité est provoquée par les propos de Lord Durham qualifiant le peuple canadien de « peuple sans histoire ». Dès lors, « *l'élite découvre la richesse d'une expérience collective.* »⁵² Ce courant de pensée bénéficie d'un contexte politique axé sur la prise de conscience nationale.

⁵¹ G. Bazin, *Le temps des musées*. Liège, Desoer, 1967, p. 250.

⁵² P.-L. Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Tome I, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 2.

Plus tard, soit en 1875, on assiste à une des premières défenses de la valeur patrimoniale de la haute-ville de Québec, en la personne de Lord Dufferin qui s'oppose vigoureusement à la destruction des murs de fortification. Dans un même temps, il commande une proposition de mise en valeur de la partie historique de la haute-ville. En considérant la vieille ville comme un ensemble monumental, Dufferin contribue à la première ébauche d'une approche globale. Cependant, cette attitude avant-gardiste ne va pas plus loin. Ce qui caractérise cette période, c'est la volonté de souligner l'évolution d'un peuple par des objets concrets, notamment, dès 1891, par la pose de plaques commémoratives instaurée par la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal ; l'année suivante, cette activité est reprise par la Société historique de Montréal.⁵³ Afin de protéger cette richesse patrimoniale nouvellement acquise, le Québec se dote, en 1922, d'une Loi sur les monuments et sites historiques et d'une commission qui veille à la faire appliquer. Cette commission, à l'instar de la Commission canadienne des lieux et monuments historiques créée en 1919, vise à célébrer l'enracinement et la continuité par la commémoration d'événements et de personnages ayant marqué l'histoire du pays.

Compiler : Pour la préservation d'une identité nationale.

En 1921, la population de la province de Québec est majoritairement urbaine (51,8%);⁵⁴ en 1931, Montréal compte près d'un million d'habitants;⁵⁵ les usines et les quartiers poussent comme des champignons. En dépit d'une fierté nationale nouvellement affirmée, les valeurs traditionnelles du Québec souffrent grandement de l'avènement de l'industrialisation et de l'urbanisation qui sont accélérées par la crise économique. On assiste alors au déclin d'un mode de vie traditionnelle. La loi de 1922 vise justement à contrer les effets de ce nouveau climat politique et social en se donnant pour objectif de conserver « *des monuments et des objets d'art dont le caractère historique ou artistique est incontestable.* »⁵⁶ Pour la première

⁵³ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁴ P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain. Tome I. De la confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 1989, p. 470.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 474.

⁵⁶ Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. *Arrêtés en Conseil ayant force de loi dans la province de Québec*. Québec, Imprimeur de sa très excellente Majesté le Roi, 1922. Chap. 30, p.

fois, l'État reconnaît, comme l'ont fait avant lui les sociétés historiques et certains individus comme le juge Bruneau,⁵⁷ l'intérêt national de classer les vestiges du passé.

Ce nouvel enthousiasme est néanmoins freiné par le marasme de la crise économique de 1929. Malgré tout, la décennie qui suivit fut marquée par une activité d'inventaire dans le domaine du patrimoine matériel⁵⁸. En 1952, on ajoute la notion de monument historique et site historique à la loi de 1922. Désormais, les vestiges et les sites préhistoriques peuvent être classés et ce, sans l'accord du propriétaire. De ce fait, on admet la préséance de l'héritage collectif, transmissible aux générations futures, sur les intérêts d'un individu.

À la même époque, une grande partie des travaux de la Commission des monuments et sites historiques consiste à valoriser les témoins de l'histoire par la restauration. On choisit de mettre en valeur « *le bâti selon la tradition canadienne héritée du Régime français* »⁵⁹. Ce choix s'appuie sur la théorie de Viollet-le-Duc qui se traduit par la recherche d'un état achevé, et ce, même si cet achèvement n'a jamais existé⁶⁰. Ce n'est plus simplement une question de préservation de l'identité nationale ; désormais, celle-ci est épurée, magnifiée, pour n'en faire ressortir que les caractéristiques « idéales ». Cet état d'esprit se traduit concrètement par le programme de restauration mis en œuvre en 1964 à Place Royale. Ce premier véritable projet de mise valeur est l'aboutissement d'un processus de réflexion d'où émerge l'idée d'une protection d'ensemble. En raison des menaces de destruction qui planent sur la partie historique de la Ville de Québec, cette idée se concrétise, en 1963, par un amendement à la Loi sur les monuments historiques, qui ajoute la notion d'arrondissement historique. Malheureusement, cette loi, comme toutes les autres avant elle, demeure imprécise quant à la protection des vestiges archéologiques.

⁵⁷ P.-L. Martin, *loc. Cit.*, p. 9.

⁵⁸ P.-L. Martin, *loc. Cit.*, p. 11.

⁵⁹ L. Brunelle-Lavoie, A. Gelly et C. Kirjan, *La passion du patrimoine. La commission des biens culturels du Québec 1922-1994*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1995, p. 70.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 17.

Expliquer : dans l'intérêt du public

Dans les années 1960, la culture commence à s'organiser autour du Ministère des Affaires culturelles et dès sa création des « inventaires et des fouilles sont entrepris, tant dans le domaine préhistorique que de l'historique »⁶¹. C'est aussi à cette époque que le Musée d'archéologie préhistorique de Trois-Rivières ouvre ses portes.⁶² Cette nouvelle vigueur de la discipline, pose néanmoins le problème de la conservation des vestiges menacés de détérioration dès qu'ils sont mis au jour.

Avant les années 1970, l'intérêt de l'institution patrimoniale porte principalement sur l'inventaire et la conservation du patrimoine architectural et religieux. L'archéologie ne devient un véritable enjeu que dans les années 1970 qui marquent un tournant dans la démarche de mise en valeur du patrimoine archéologique. Sensibilisé à la nécessité de protéger les traces du passé, le Ministère des Affaires culturelles, par le biais de sa ministre Claire Kirkland-Casgrain, dépose le 20 juin 1972, le projet de la Loi des biens culturels. Cette loi reconnaît que : « *Le patrimoine historique, archéologique et naturel occupe une place importante dans la mémoire des Québécois, mais aussi dans leur cadre de vie. Ce patrimoine est omniprésent, varié dans ses origines, dans sa forme et, surtout, il est propice à bien des utilisations.* »⁶³ D'une part, l'objectif premier est de préserver, désormais dans l'intérêt du public, « *les biens culturels qui apparaissent comme des points d'ancrage référentiels.* »⁶⁴ D'autre part, on souligne l'importance d'intégrer le patrimoine à la vie urbaine pour le développement culturel et touristique d'un territoire. Pour y arriver, le Québec doit « *présenter un échantillonnage valable de sa production artisanale et artistique de toutes les époques.* »⁶⁵ Enfin une loi consacre officiellement l'archéologie, longtemps négligée, comme champ de sauvegarde par la protection légale des sites archéologiques, mais aussi par l'obligation d'obtenir désormais un permis de fouille. Cette dernière mesure a l'avantage de garantir un

⁶¹ Ministère des Affaires culturelles, *L'archéologie au Québec*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1985, p. 33.

⁶² C. Simard, A. Lapointe et C. Kirjan, *Patrimoine muséologique au Québec, repères chronologiques*. Québec, Gouvernement du Québec, 1992, p. 73.

⁶³ Ministère des Affaires culturelles, *À propos de la loi sur les biens culturels. Le statut de bien culturel et ses effets*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1986, p.1.

⁶⁴ L. Brunelle-Lavoie, A. Gelly et C. Kirjan, *op. Cit.*, p. 185.

contenu scientifique rigoureux pour les projets d'interprétation. Malheureusement, dans les faits peu de sites archéologiques sont protégés; jusqu'en 1983, neuf sites seulement sont classés ou reconnus.⁶⁶

En fait, c'est avec l'adoption, en 1979, de la Loi sur l'aménagement et sur l'urbanisme, que la mise en valeur des vestiges archéologiques acquiert un rôle d'importance dans le développement du territoire. Jusqu'alors, c'est au gouvernement central que revient la tâche d'intervenir dans la conservation du patrimoine. Le processus de décentralisation, amorcé dans les années 1970, a pour conséquence la responsabilisation progressive des municipalités. La création de la loi de 1979 donne lieu aux premières ententes formelles, dont les plus importantes sont celles conclues entre les villes de Québec et de Montréal et le Ministère des Affaires culturelles.

Dans le cadre de ce projet de loi, la création des municipalités régionales de comté (MRC) permet de structurer l'action des municipalités. Chaque MRC doit préparer un schéma d'aménagement dans lequel elle mentionne les parties du territoire présentant un intérêt historique, culturel ou esthétique. À partir de ce schéma, qui s'applique autant à ce qui est visible (le patrimoine bâti) qu'à ce qui est enfoui dans le sol (patrimoine archéologique), les municipalités peuvent désormais proposer des projets de sauvegarde et de mise en valeur.

Ceci nous amène au nouvel engagement des municipalités dans le domaine de l'archéologie. Il faut dire qu'en raison de l'aspect touristique-patrimonial, celles-ci se prêtent de bonne grâce à la gestion des biens archéologiques, comme en font foi les exemples de Pabos, Grande Bergeronne et Melocheville. Désormais, « *la culture est devenue un volet important de la qualité de vie de la population, du développement du tourisme culturel ainsi qu'un stimulant*

⁶⁵ « Projet de loi n° 2. Deuxième lecture ». *Journal des débats de l'Assemblée nationale*. Québec, 4 juillet 1972. P. 1844.

⁶⁶L. Brunelle-Lavoie, A. Gelly et C. Kirjan, *op. Cit.*, p. 217-218.

majeur du développement économique local et du positionnement municipal sur l'échiquier régional. »⁶⁷

Désormais, l'interprétation est commandée par la rigueur de la recherche archéologique dans l'intérêt du public, grâce à la constitution d'une mise en valeur « explicative » de toutes les phases significatives de notre passé. L'omniprésence de cette rigueur scientifique a d'ailleurs donné lieu à une nouvelle approche qui s'exprime notamment au Musée de Pointe-à-Callières à Montréal, où les vestiges archéologiques et architecturaux deviennent prétexte à la mise en valeur de la démarche archéologique elle-même. D'une part cela rétablit l'équilibre entre l'importance du contenant par rapport à celui du contenu, en laissant une place plus grande aux archéologues en tant que conseillers scientifiques et d'autre part, cela permet une meilleure implication du visiteur, en lui donnant les outils pour critiquer les informations qui lui sont présentées. Nous sommes bien loin de la commémoration d'une période sélectionnée en vigueur dans les années 1920 et des principes de reconstruction de Viollet-le-Duc.

2.3 Trois approches parallèles : Études de cas

Bien que l'intérêt pour la conservation du patrimoine remonte au milieu du XIX^e siècle, on remarque que les vestiges archéologiques ne sont véritablement pris en considération par les instances gouvernementales et publiques que depuis environ 25 ans. Avec des projets d'envergure comme ceux de Place Royale et des Forges du Saint-Maurice, immenses laboratoires d'expérimentation, s'est constituée une véritable expérience québécoise de la mise en valeur des traces du passé. Au fil du temps, trois approches parallèles se sont développées, celles de Parcs Canada, du Ministère des Affaires culturelles du Québec et des municipalités, notamment celle de la Ville de Québec. À chacune de ces approches correspond un projet de mise en valeur *in situ* de vestiges archéologiques. Nous considérons que ces trois projets constituent un échantillonnage intéressant des problèmes liés à la diffusion de l'archéologie.

⁶⁷ Ministère des Affaires culturelles. *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalité et le ministère de la culture et des communications*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1995, p.5.

Parcs Canada et les Forges du Saint-Maurice

Bien que jusqu'à maintenant nous ayons abordé le problème d'un point de vue provincial, il n'en demeure pas moins que les interventions fédérales dans le domaine patrimonial ont contribué à la constitution d'une façon de faire québécoise. Créé en 1885, Parcs Canada gère les parcs nationaux et les lieux historiques sur le territoire fédéral. Son action vise à :

Sauvegarder à jamais les richesses historiques des endroits associés à des personnages, à des lieux et à des événements d'importance historique nationale dans le cadre d'un réseau de parcs historiques nationaux et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance du patrimoine historique afin de le léguer intact aux générations à venir.⁶⁸

Au début, Parcs Canada gère principalement les parcs naturels nationaux. Graduellement, grâce à la loi de 1919, les parcs historiques nationaux viennent en agrandir le champ d'intervention. Les premiers efforts portent surtout sur l'identification des champs de batailles et des ouvrages militaires tels que les fortifications de Québec, le parc de l'Artillerie, le Fort Lennox, etc. Viennent ensuite les préoccupations pour la rencontre entre les cultures autochtones et européennes, l'exploration de l'Amérique du Nord et les sites qui rappellent le développement socio-économique du pays.⁶⁹

Pendant la période faste des années 1970 et 1980, période d'apprentissage caractérisée par une suite d'essais et d'erreurs, s'élabore l'approche de Parcs Canada, notamment avec le projet des Forges du Saint-Maurice. Ce parc historique national, qui couvre une superficie d'une cinquantaine d'hectares au nord de Trois-Rivières, commémore la première industrie sidérurgique d'importance au pays en opération de 1729 à 1883. D'abord reconnu en 1919 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le site fait l'objet de fouilles archéologiques sous l'égide du Ministère des Affaires culturelles du Québec (MACQ) de 1966

⁶⁸ Parcs Canada. *Politique de Parcs Canada*. Ottawa, 1979, p. 28.

⁶⁹ C. Cameron, « Parcs Canada, une action fédérale. Parcs nationaux et lieux d'histoire », *Monuments historiques*, 196 (1995), p. 28-29.

à 1972. Finalement en mai 1973, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord et le MACQ signent une entente, en vertu de laquelle, les Forges passent sous la juridiction du gouvernement fédéral. Parcs Canada s'engage alors à créer « *un parc historique national afin d'assurer la préservation et la mise en valeur des Forges, pour le bénéfice des générations actuelles et futures des Canadiens.*⁷⁰ Ne possédant alors que six hectares du site, une des premières actions du gouvernement fédéral fut d'acquérir les terrains avoisinants afin de regrouper les zones les plus significatives et protéger les abords du site de toute nouvelle implantation incompatible. Aujourd'hui le potentiel des ressources archéologiques du site s'exprime par une thématique à deux volets soit : l'industrie et l'habitat qui permettent de traiter toute la dimension technique du site sans laisser de côté la dimension humaine. Cette approche porte sur les cinq secteurs suivants : le complexe du haut fourneau, l'ensemble des forges hautes et le fourneau neuf, l'habitat et les services, la forge basse et la maison des forgerons.

Pour bien saisir la difficulté d'un projet de l'envergure des Forges, il faut d'abord prendre en considération deux contraintes qui eurent une incidence dans le choix des moyens d'intervention : la présence de vestiges archéologiques difficiles à décoder et l'état du terrain actuel qui en fait ne correspond plus à celui des XVIII^e et XIX^e siècles. Ainsi, pour mettre en valeur les vestiges encore apparents, les traces disparues et le paysage, il a fallu intervenir sur le site en utilisant les trois procédés muséologiques suivants: la volumétrie expressive, la reconstruction et l'exposition. Ces interventions furent pratiquées graduellement, en tenant compte des réactions du public.

1. La volumétrie expressive

Dans les années 1970, on a pas encore vraiment saisi l'importance d'une concertation multidisciplinaire ; il n'y a pas vraiment de symbiose entre les différents intervenants. Architectes et ingénieurs créent chacun de leurs côtés sans vraiment prendre en compte la réalité des vestiges. Cette attitude donne lieu à la volumétrie expressive dont l'objectif est de

⁷⁰ Parcs Canada. *Les forges du Saint-Maurice. Plan directeur.* Ottawa, 1981, p. 11.

« *rappeler symboliquement les formes ou la fonction ancienne d'un bâtiment.* »⁷¹ Ce concept, visible dans le complexe du haut fourneau, repose sur l'utilisation d'une structure métallique tridimensionnelle qui s'élève au dessus des vestiges (fig. 4). La volumétrie expressive dénote ainsi une volonté de rendre un aspect monumental à des ruines. Bien qu'avant-gardiste, cette solution demeure une vision de l'esprit qui n'a plus grand chose à voir avec la réalité historique. D'autant plus que de telles structures faussent la lecture du paysage.

2. La reconstruction et l'utilisation de matériaux contemporains

Le concept de la volumétrie expressive provoqua des commentaires négatifs de la part du public, qui avait encore en mémoire l'image des Forges véhiculée par une télé-série. Afin de se conformer à la volonté de la population, on décida de reconstruire, selon les techniques de construction contemporaines, la Grande Maison en lui restituant son aspect extérieur d'antan. Désormais, ce bâtiment abrite le centre d'accueil.

3. L'exposition des vestiges

Bien qu'à l'origine, il ait été prévu que les habitats et le secteur de la forge basse soient traités par la volumétrie expressive⁷², les compressions budgétaires imposèrent une nouvelle approche. Les vestiges de ce secteur sont simplement exposés tel quel grâce à un aménagement simple. Des panneaux interprétatifs sont disposés à proximité pour en faciliter la compréhension.

En somme, l'expérience des Forges a amené Parcs Canada à privilégier deux modes d'intervention lors de la mise en valeur des vestiges archéologiques. D'une part, les réactions du public, ainsi que la réduction des budgets, ont imposé une réévaluation des méthodes d'intervention de Parcs Canada qui a adopté une approche multidisciplinaire afin d'optimiser les ressources et les connaissances. Ce partage « des savoirs » fait aussi appel à la mémoire des communautés concernées par un projet de mise en valeur.⁷³ Et d'autre part, les projets

⁷¹ *Ibid.*, p. 53.

⁷² *Ibid.*, p. 61.

⁷³ L. Cyr et C. Soucy, *Lieu historique national du Fort-Témiscamingue. Programme de réalisation*. Québec, Parcs Canada, 1997, p. 8.

d'aménagement répondent désormais à un nouvel objectif, celui d'amener le visiteur à lire le paysage tel qu'il était. Pour y arriver, les projets de mise en valeur doivent coller davantage à la fonction du site en utilisant des moyens discrets par respect du lieu.

C'est ainsi que se développe la notion d'esprit du lieu. Cette notion, simple, presque évidente, est plus difficile à cerner qu'il n'y paraît. Elle exprime le contact entre le visiteur et le lieu, le paysage, les formes, les vestiges, etc. C'est la façon de transmettre le sens des vestiges. En fait l'esprit du lieu, c'est lorsqu'on entre dans une église, et qu'on ressent le besoin de chuchoter de peur de profaner le caractère sacré du temple. Mais surtout, l'esprit du lieu ne s'impose pas avec des artifices, il s'impose normalement de lui-même dans la mesure où on « laisse parler » le site.

Le Ministère de la culture et des communications : de la Place Royale à la Pointe-du-Buisson

Le Ministère de la culture et des communications du Québec (MCCQ) est le principal responsable de l'identification et du classement du patrimoine, jusque dans les années 1980 et son projet de mise en valeur le plus important est sans contredit la reconstitution de Place Royale. Toutefois, l'époque où le Ministère intervenait directement dans la conservation du patrimoine est révolue. Désormais, il agit comme partenaire principal en offrant un soutien financier et une expertise dans les diverses opérations de conservation des vestiges archéologiques.

Ainsi en 1985, avec la révision de la Loi sur les biens culturels, les municipalités deviennent aptes à identifier et à conserver le patrimoine local. Parce que le patrimoine revêt une dimension collective, il doit faire l'objet d'une reconnaissance collective et d'une adhésion de tous les intervenants.⁷⁴ Le Ministère devient alors un partenaire qui, par un apport financier, participe au développement du territoire en stimulant la recherche archéologique et la diffusion. L'accent est alors mis sur l'affirmation de l'identité culturelle québécoise par la conservation et la mise en valeur du patrimoine afin d'atteindre deux objectifs principaux:

1. *Favoriser une intégration accrue du patrimoine sous toutes ses formes dans la planification et dans le développement urbain.*
2. *Favoriser la participation des citoyens et des organismes du patrimoine à l'identification et au choix des moyens de sauvegarde et de mise en valeur des ressources patrimoniales locales.*⁷⁵

Le meilleur exemple, que l'on puisse donner pour illustrer cette nouvelle attitude, est celui du parc archéologique de Pointe-du-Buisson, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent dans la municipalité de Melocheville. Son inauguration, en 1986, résulte d'une concertation entre les citoyens, les chercheurs de l'Université de Montréal, la municipalité de Melocheville et le Ministère de la culture et des communications. En effet, en 1984, le Ministère participe à la mise en valeur du site en octroyant à la municipalité une subvention de 980 000\$. Depuis, sa contribution au projet se renouvelle annuellement par un soutien financier de 70 000\$ et par une participation, à titre de membre observateur, aux sessions du conseil d'administration du parc.⁷⁶ Cet effort collectif a donné lieu à l'aménagement du parc avec des sentiers en forêt et à la construction de deux bâtiments modernes qui abritent des salles d'exposition et un laboratoire d'archéologie.

D'abord et avant tout un site archéologique, qui est le théâtre d'une intense activité archéologique depuis 1965, la Pointe-du-Buisson témoigne à la fois d'une occupation amérindienne qui remonte à 5000 ans avant aujourd'hui et de la présence euroquébécoise tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Pointe-du-Buisson est aussi un lieu où l'on enseigne les rudiments de la discipline depuis 1977 dans le cadre du chantier-école du Département d'Anthropologie de l'Université de Montréal.

⁷⁴ R. Arpin, « Valoriser l'héritage collectif. L'approche du ministère de la Culture », *Monuments historiques*, 196 (1995), p. 10.

⁷⁵ Ministère des Affaires culturelles. *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalité et le ministère de la culture et des communications*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1995, p. 12.

⁷⁶ M.-C. Reid, « Le défi d'un parc archéologique municipal », *Municipalité*, octobre 1991, p. 6.

Le concept de mise en valeur lui-même dépend d'une problématique particulière : celle de rehausser les traces discrètes d'une population préhistorique. En fait, c'est l'état fragmentaire des vestiges à valoriser, qui permet d'axer l'interprétation sur la pratique de l'archéologie et de sa méthodologie par une remise en contexte qui englobe à la fois les données environnementales, démographiques, culturelles, technologiques, etc. L'objectif principal est donc de susciter une réflexion sur la relation entre l'homme et la nature.⁷⁷ Les éléments de l'interprétation sont présentés selon une approche inductive et visuelle où l'on invite le visiteur à emprunter le cheminement intellectuel de l'archéologue dans la compréhension des traces du passé. Dans ce contexte, les fouilles archéologiques toujours en cours sur le site, permettent au visiteur d'entretenir un contact direct avec la recherche fondamentale. D'autant plus que l'intégration de la recherche assure le renouvellement et la mise à jour de l'interprétation.

Le cas du parc archéologique de Pointe-du-Buisson, non seulement, illustre bien la problématique de la mise en valeur des vestiges archéologiques préhistoriques, mais en plus, il permet de souligner une nouvelle attitude : celle du partenariat. La décentralisation des responsabilités vis-à-vis du patrimoine archéologique peut être vu comme un moyen de déléguer les problèmes, mais il n'en demeure pas moins que cette nouvelle attitude suscite une prise de conscience face à la conservation des vestiges archéologiques au niveau municipal. Maintenant pris en compte par les municipalités, le patrimoine archéologique doit désormais faire partie du développement du territoire.

La Ville de Québec et le Palais de l'intendant

En dressant un tableau historique de l'intervention patrimoniale au Québec, nous avons vu de quelles façons les municipalités peuvent dorénavant intervenir dans leur propre développement culturel. Nous prendrons comme exemple la Ville de Québec qui a su exploiter son potentiel patrimonial pour stimuler son développement économique et culturel. En 1985, le Ministère de la culture et des communications, l'Office de planification et de

⁷⁷ J. Laberge, *Pointe-du-Buisson, phase 2. Concept d'interprétation et schéma d'aménagement. Rapport final.*

développement du Québec (OPDVQ) et la Ville de Québec signent une *Entente sur la mise en valeur des biens culturels* pour une période cinq ans. La Ville s'engage donc à gérer les subventions du Ministère et à superviser l'exécution du programme de développement dont un volet porte sur « *l'amélioration de la connaissance, la diffusion et l'archéologie.*»⁷⁸

Toujours en 1985, la Ville Québec se voit conférer par l'UNESCO, le titre de *Ville du patrimoine mondial*. Consciente qu'elle possède un des plus forts potentiels archéologiques au Québec, la Ville rédige, en 1988, un *Plan directeur d'aménagement et de développement*, dont l'essentiel porte sur la conservation et la promotion des biens archéologiques. Il y est souligné que « *la ville est un ensemble vivant qui ne saurait être assujetti sans danger à une conception étroite et rigide de la notion de conservation.* »⁷⁹

En plus de s'engager à respecter la *Convention du Patrimoine mondial*, la Ville se dote, en 1989, d'un *Concept général d'interprétation du patrimoine de la Ville de Québec*, dont l'objectif général est de « *communiquer avec succès par des moyens, activités et programmes adéquats, les richesses patrimoniales de la Ville de Québec, joyau reconnu du patrimoine mondial, à tous ses résidents et à tous ses visiteurs.* »⁸⁰

La mise en valeur *in situ* est bien entendu l'approche privilégiée, mais lorsque l'espace englobant les vestiges doit retourner à sa fonction contemporaine, les modules d'interprétation, le repérage au sol, la visite de chantiers archéologiques et le Centre d'interprétation de la vie urbaine sont autant de moyens concrets pour interpréter et mettre en valeur le patrimoine archéologique. C'est ainsi que s'est développée, dans un souci de réinsertion culturelle, une approche de la ville-musée, un musée éclaté dont les différentes expositions disséminées à travers la ville s'intègrent de façon ponctuelle et discrète à la trame urbaine actuelle.

Melocheville, Société de développement culturel du parc archéologique de la Pointe-du-Buisson. 1983, p. 42.

⁷⁸ Cultura, *Concept général d'interprétation du patrimoine de la ville de Québec*. Québec, 1989, p. 3.

⁷⁹ Ville de Québec. *Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec*. Québec, 1986, p. 23.

⁸⁰ Cultura, op. Cit., p. 15.

Le site du Palais de l'Intendant, premier site géré et mis en valeur par la Ville de Québec, s'intègre dans le *Plan de la diffusion des connaissances acquises en archéologie*⁸¹ et de l'intégration du patrimoine archéologique à la vie urbaine. Ce projet, comme Pointe-du-Buisson est le résultat d'un partenariat entre la Ville de Québec, le Ministère de la culture et des communications et l'Université Laval. Objet d'étude du chantier-école de l'Université Laval de 1982 à 1990, la fouille de ce site archéologique a mis en lumière la richesse du passé de ce secteur de la basse-ville. C'est sur ce lieu que furent érigés successivement la brasserie de Jean Talon (1668-1675), le palais de l'Intendant (1684-1713), le magasin et les prisons du roi (1716-1769), une habitation domestique et une boulangerie (1760-1852), la brasserie Boswell (1852-1971), et finalement jusqu'en 1982, un parc urbain.⁸²

Comme le public pouvait assister à la mise au jour du site, on peut considérer que la fouille archéologique a constitué la première étape dans la diffusion de la connaissance et de la mise en valeur du site. Bien que les vestiges soient consolidés et préservés des intempéries par un abri de type Sprung (fig. 5) et qu'un centre d'interprétation ait été aménagé dans les anciennes voûtes du palais, le programme de mise en valeur du site n'est pas encore définitif. Il n'en demeure pas moins que l'état actuel du lieu constitue un bon exemple du traitement du patrimoine archéologique au Québec. Et surtout, il témoigne de la volonté de la Ville de Québec de créer un lieu de diffusion de l'archéologie, de redistribuer le flux touristique en basse-ville et de revitaliser le quartier.⁸³

Contrairement à la haute-ville, dont la mise en valeur porte principalement sur des bâtiments à caractère militaire et des logements bourgeois, le site du Palais de l'Intendant correspond à la fois au siège du pouvoir administratif de la Nouvelle-France et à un site industriel du début du siècle. Caractérisé par trois siècles d'occupation, la superposition des vestiges inscrit ce site dans la longue durée, ce qui a une incidence sur la présentation des vestiges. Ces derniers

⁸¹ Locus Loisir et Culture inc. *Plan de diffusion des connaissances acquises en archéologie. Rapport final*. Québec, 1994, p. 12.

⁸² M. Mousette, *Le site du Palais de l'Intendant à Québec. Genèse et structuration d'un lieu urbain*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1994, p. 211-213.

⁸³ Les recherches Arkhis inc. et Cinémanima inc., *In situ ou le passé sous vos pieds. Concept de mise en valeur du site archéologique du premier palais de l'Intendant pour la ville de Québec*. Québec, 1986, p. 27.

sont exposés en étage pour bien marquer la séquence stratigraphique. Le choix de la thématique, *un passé sous vos pieds*, reflète aussi l'épaisseur du temps.

2.4 Pour conclure sur l'expérience québécoise

Ce survol de l'évolution de la mise en valeur au Québec, nous permet de voir comment s'est développée une approche québécoise dans son traitement du patrimoine archéologique pour stimuler le développement du territoire. Hier d'intérêt national, aujourd'hui d'intérêt public, la conservation du patrimoine évolue au gré des changements de mentalité. Toutefois, ce n'est qu'avec l'adoption de la Loi sur les biens culturels et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'archéologie est vraiment prise en charge par les gouvernements fédéral, provincial et municipal.

L'originalité de l'institution patrimoniale québécoise ne réside pas tant dans l'élaboration de son cadre législatif, car en fait celui-ci s'inspire largement de l'exemple français. Nous n'avons qu'à penser à la Loi sur les monuments et sites historiques de 1922, qui suit l'exemple de la loi française de 1913, ou bien à la notion d'arrondissement historique de 1963, qui rappelle celle proposée par André Malraux en 1962. Une telle concordance n'est pas étonnante, car les menaces de l'urbanisation, de l'industrialisation, des crises économiques, qui planent sur le patrimoine mondial, sont communes à toutes les nations. Non, l'originalité de la démarche québécoise, s'exprime surtout dans sa façon de traiter les vestiges archéologiques. En effet, la récente histoire de l'Amérique du Nord, ainsi que la présence d'humbles vestiges, ont contribué à l'élaboration d'une nouvelle approche qui peut être résumée selon deux particularités : l'acceptation de l'envergure limitée des vestiges et la mise en valeur de la discipline.

1. L'acceptation de l'envergure limitée des vestiges

C'est un fait, notre patrimoine archéologique n'est pas monumental; les traces fragmentaires qui subsistent sont souvent le reflet d'activités quotidiennes. Face à ce constat, la première réaction fut de recréer les volumes d'antan par la reconstitution et la reconstruction, afin de redonner de l'ampleur aux sites archéologiques. Toutefois, une telle approche, encore visible

aux Forges du Saint-Maurice, va à l'encontre de la réalité historique en plus de nuire à la compréhension de l'environnement. Les budgets de plus en plus limités et la réaction négative du public, ont incité les concepteurs à présenter les vestiges sans artifice selon une approche plus contextuelle.

2. La mise en valeur de la discipline

Comme l'archéologie a longtemps été considérée comme une discipline subordonnée à l'histoire, le patrimoine archéologique était présenté selon une approche déductive, comme une preuve supplémentaire pour soutenir et illustrer un propos historique. Depuis que la valeur scientifique de l'archéologie est reconnue, l'interprétation des traces du passé se construit désormais selon une approche inductive où tous les éléments d'un site sont signifiants pour sa remise en contexte. Celle-ci permet d'augmenter le potentiel évocateur des vestiges par l'utilisation de données environnementales, démographiques et technologiques. Cela n'a rien d'original, c'est le propre de tous les musées archéologiques. Mais lorsque le musée s'organise à partir de l'objet ou du vestige pour élaborer un discours sur la pratique de l'archéologie, le musée archéologique devient alors musée de l'archéologie. Objets et données contextuelles y sont toujours présents, mais désormais ils illustrent le cheminement du raisonnement archéologique.

Ces deux particularités sont étroitement liées, car l'abandon des prétentions monumentales n'a pu être possible que lorsqu'il fut évident que le potentiel interprétatif résidait dans l'archéologie elle-même. De même, l'envergure limitée des vestiges a suscité une valorisation de la discipline. Mais il est à noter que la démarche québécoise se caractérise aussi par une approche multidisciplinaire et par un partenariat actif qui responsabilise non seulement les instances gouvernementales mais la population toute entière.

CHAPITRE 3

LA GUYANE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

3.1 El dorado et enfer vert

La colonisation

L'histoire de la Guyane coloniale, qui se résume par une succession de tentatives de colonisation vouées à l'échec économique, remonte au début du XVII^e siècle avec l'installation des Français sur les bords de l'Amazone et du Maroni dans le but d'exploiter, sans grand succès, les ressources naturelles. Contrairement à l'action des Anglais et des Hollandais, l'intervention coloniale des Français demeura toujours limitée⁸⁴, en raison d'un manque d'intérêt de la part de capitaux privés et de l'État.⁸⁵

On tenta d'y envoyer des colons libres et même des soldats-colons, auxquels on concédait des terres, mais peu de candidats se manifestèrent. Afin de pallier une main-d'œuvre déficiente, un système d'hommes engagés, communément appelés les *36 mois*, fut instauré. Ces hommes, comme leur sobriquet l'indique, devaient travailler pour un habitant pendant cette période, au terme de laquelle, ils pouvaient obtenir une terre à exploiter pour leur propre compte. Toutefois, la rigueur du travail et l'indifférence des habitants face aux conditions de travail de leurs engagés découragèrent les éventuels candidats.

Toutes les autres tentatives de colonisation qui suivirent eurent le même dénouement. Ce fut le cas de l'expédition de Kourou en 1763, dans laquelle le gouvernement métropolitain

⁸⁴ J.-C. Giacottino, *Les Guyanes*. Paris, P.U.F., 1984, p. 30-36.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 42.

investit environ 30.000.000 livres.⁸⁶ Au cours de cette malheureuse aventure, 12 000 Européens et Acadiens débarquèrent sans qu'on ait préparé leur arrivée. De ce nombre, 7000 moururent de maladies tropicales et la majorité des survivants furent rapatriés. Jusqu'au début du XX^e siècle, la Guyane demeure le théâtre d'un incessant va et vient où peu de familles réussirent à faire souche.⁸⁷

L'habitation

L'habitation, qui constitue la cellule de base de l'organisation politique coloniale,⁸⁸ s'est instaurée sous l'Ancien Régime. La fonction première de cette exploitation agricole, régie par le système concessionnaire, consistait à produire des denrées pour l'exportation. D'abord et avant tout lieu de production, les habitations, dans la majorité des cas, étaient construites avec des matériaux simples qui traduisent une volonté de s'installer rapidement mais temporairement.

On rencontrait sur l'habitation deux groupes ethniques : les habitants, Européens, et les esclaves, Africains. On distinguait deux classes d'habitants : le grand habitant qui possédait au moins cent esclaves et qui se consacrait principalement à la culture de la canne à sucre, et le petit habitant, qui avec peu ou pas d'esclaves, cultivait le coton, le cacao ou le roucou. Majoritairement originaires de provinces maritimes telles que la Normandie, l'Aunis et la Saintonge, les premiers habitants guyanais, des flibustiers à la retraite, des engagés et des vagabonds, n'étaient pas préparés au travail de la terre.⁸⁹ La Guyane servait alors de lieu de retraite pour les parias et les laissés-pour-compte de la société.

Bien que l'exploitation d'une habitation représentait l'idéal colonial, la presque totalité des planteurs, qui se risquaient dans cette aventure, s'endettaient auprès du magasin du Roi et des marchands d'esclaves. Bien sûr, les difficultés financières constituaient le lot de toutes les

⁸⁶ C. F. S. Cardoso, *Esclavage colonial et économie*. Paris, L'Harmattan, 1971, p. 190.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 44.

⁸⁸ Y. Le Roux, *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime : Étude de la culture matérielle*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994, p. 69.

⁸⁹ *Ibid.*, pp. 39-44.

colonies de l'Amérique⁹⁰, mais ce fut encore plus vrai dans le cas de la Guyane. Même si les terres étaient concédées gratuitement, l'établissement d'une habitation nécessitait l'investissement d'importants capitaux pour la construction des bâtiments et pour l'achat d'esclaves, de bêtes et d'outillage.

Le climat et l'agriculture

Au XVIII^e siècle, la Guyane correspondait à la zone littorale qui est bordée au nord par l'océan Atlantique et au sud par une forêt équatoriale touffue qui couvre les 9/10 de la superficie de la colonie. Cette forêt abrite toujours une faune très variée : des carnivores tels le jaguar et le puma ; des insectivores tels les tatous; des reptiles de toutes espèces ; ainsi que des herbivores tels les agoutis et les tapirs.⁹¹

Le climat y est constamment chaud avec un taux d'humidité variant de 80% à 90%. Les vents y sont modérés, les Alizés soufflent toute l'année. L'alternance des saisons d'« été » et d'« hiver », entraînait parfois des pertes comme en témoigne ce commentaire de l'Abbé Raynal: « *On sait que dans presque toute la zone torride, l'année est partagée en deux saisons, l'une sèche, l'autre pluvieuse. À la Guyane, les pluies sont si abondantes depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai que les terres sont submergées et hors d'état d'être cultivées.* »⁹² La saison sèche apportait aussi son lot de catastrophes comme ce fut le cas en 1758, lorsque les colons vécurent une sécheresse si terrible que les arbres dépérirent.⁹³ Il est d'ailleurs intéressant de constater que la plupart des auteurs de l'époque avaient tendance à louer la bonté du climat et à souligner l'injustice de sa mauvaise réputation.⁹⁴ On imagine aisément que les raisons qui les y poussaient étaient d'ordre économique.

⁹⁰ C. F. S. Cardoso, *op. Cit.*, p. 186-187.

⁹¹ J. Michel, *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires.* Paris, L'Harmattan, 1989, p.29-30.

⁹² Raynal, *L'anticolonialisme au XVIII^e siècle. Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Inde.*, XVIII, 8, III.

⁹³ Y. Le Roux, *op. Cit.*, P. 139.

Sous l'Ancien Régime, l'agriculture se pratiquait sur les terres hautes composées d'accumulations fluviomarines anciennes couvertes par la savane.⁹⁵ Contrairement aux Hollandais, en Guyane, les Français ne cultivèrent les terres basses qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle. Ces terres étaient considérées impropres à l'agriculture en raison des inondations, des eaux stagnantes et des herbes coupantes.⁹⁶ L'opulente végétation de la Guyane a fait croire aux colons et aux administrateurs que les terres devaient y être très productives. Or, les colons furent plutôt confrontés à une terre cristalline, très acide et sujette à l'érosion. La méconnaissance des terres constitua un problème de taille, et même si les observations de naturalistes comme Bajon, Leblond et Guisan furent publiées et distribuées gratuitement, les colons préféraient cultiver la terre selon le procédé de l'abattis. Ce procédé consistait à couper les arbres à un mètre du sol pour ensuite mettre le feu aux branches et au feuillage qu'on avait laissé sécher. On répandait alors la cendre sur tout le sol. Comme les sols tropicaux, trop minces, ne permettaient pas l'utilisation de la charrue, il fallait ameublir la terre à la houe ; la glèbe n'étant jamais retournée, le sol ne pouvait produire que deux ou trois récoltes.⁹⁷ Ce type de sol et le climat tropical demeurèrent des obstacles insurmontables.

Deux faits importants peuvent expliquer l'échec de l'agriculture. Premièrement, la capacité d'adaptation des Européens à ce climat était limitée. Le travail de la terre s'avérait ardu, ils refusèrent donc de cultiver eux-mêmes. Dès lors la rudesse du travail justifia, du moins en partie, le principe de l'esclavage. Toutefois, les colons, absorbés par leur volonté de s'enrichir rapidement, se soucièrent peu de planifier l'exploitation de leurs terres à long terme. Deuxièmement, l'administration coloniale s'entêtait à transposer, dans un pays tropical, un modèle agricole européen.⁹⁸

⁹⁴ *Ibid.*, p. 137.

⁹⁵ S. Mam-Lam-Fouck, « La France en Guyane : conquête et mode d'occupation de l'espace », *L'archéologie en Guyane. Cayenne*, APPAAG, p. 148.

⁹⁶ Y. Le Roux, « La révolution agricole au XVIII^e siècle en Guyane », *Symposium international sur l'évolution des littoraux des Guyanes et de la zone caraïbe méridionale pendant le quaternaire*. Cayenne, ORSTOM, 1990, p. 329.

⁹⁷ J. Michel, *op. Cit.*, p. 30.

3.2 La production du sucre

L'être humain est naturellement attiré par les aliments sucrés. Il n'empêche que jusqu'au début du XVIII^e siècle, moment où les colonies européennes commencèrent à s'installer dans les régions tropicales du continent américain, le sucre constitua une denrée de luxe. La production devint alors assez importante pour en faire chuter le prix et ainsi permettre à l'homme ordinaire de satisfaire son désir pour le sucre !⁹⁹ De façon générale, l'exploitation de la canne à sucre dans les Antilles fut une industrie prospère, nous n'avons qu'à penser à la Martinique pour s'en convaincre.

Malheureusement, ce ne fut pas le cas en Guyane. Bien entendu, là comme ailleurs, l'habitation sucrière constituait le modèle agricole idéal. Le titre de propriétaire sucrier représentait un statut social élevé, digne de l'aristocratie qui se matérialisait souvent par la présence sur l'habitation d'au moins un des éléments suivants : un jardin à la française, un colombier et une chapelle¹⁰⁰. Les sucreries, qui avaient l'ampleur de manufactures, nécessitaient des dépendances, des ateliers de transformation, et même dans certains cas, d'un atelier de forgeron pour la production de l'outillage nécessaire à la culture des champs. Les plus grandes sucreries pouvaient aussi abriter des artisans, des contre-mâtres et des gestionnaires.

Dans l'histoire de la Guyane, et celle des colonies tropicales américaines, l'industrie du sucre est intimement liée à l'esclavage. En effet, jusqu'en 1750, la majorité des esclaves travaillaient sur les sucreries, alors qu'elles ne représentaient que 18% à 20% des habitations.¹⁰¹ Bien que l'échec du sucre fut causé en grande partie par l'épuisement des sols, le coup de grâce fut donné en 1848, lors de l'abolition définitive de l'esclavage. Déjà à la fin du XVIII^e siècle, l'exploitation sucrière avait été affaiblie au moment du premier affranchissement général des esclaves (1794-1802) qui avait causé une pénurie de main-

⁹⁸ Y. Le Roux, *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime : Étude de la culture matérielle*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994, p. 326.

⁹⁹ J. H. Galloway, *The sugar cane industry. An historical geography from its origins to 1914*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 1.

¹⁰⁰ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 401.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 401.

d'œuvre. Finalement, beaucoup de sucreries disparurent aussi à cause d'un système de société et d'un régime successoral inadaptés.¹⁰² Pensons à la coutume de Paris, en usage à Cayenne, qui prévoyait le partage de la succession entre chacun des héritiers, entraînant ainsi le morcellement des habitations.

La culture et la transformation de la canne à sucre

Cette plante robuste (fig. 6), qui s'accommode de sols très variés, nécessite un climat humide, beaucoup de chaleur, entre 27 °C et 38 °C, et de l'eau en abondance afin d'assurer une croissance continue.¹⁰³ Les meilleurs terrains doivent être ventilés par les brises marines et avoir une pente exposée au soleil. Sous l'Ancien Régime, on cultiva principalement sur les terres hautes selon le mode de l'abattis.¹⁰⁴ Principalement cultivés avec le sabre et la houe, les champs de cannes s'organisaient en planches, longs rectangles étroits, séparés par de grandes allées qui facilitaient le passage des cabrouets. Ces grandes allées contribuaient aussi à prévenir les incendies qui pouvaient survenir à la fin de la saison sèche. Au début du cycle de croissance de la canne, on pouvait aussi y pratiquer la culture associée, notamment celle des légumineuses.¹⁰⁵

Pour ce type de culture, l'économiste devait pratiquer une gestion à long terme de la terre. « *La canne à sucre exige un sol labouré, on la plante dans un terrain nouvellement défriché, sans ordonnancement ni labour.* »¹⁰⁶ Pendant les six premiers mois, les jeunes plants étaient chaussés par sarclage. Après dix-huit mois, la canne à sucre étant mûre, on la coupait avec un coutelas ou une serpe. Quinze mois plus tard, on répétait l'opération à la suite de laquelle « *il était préférable d'exploiter une nouvelle pièce et de brûler les chaumes de l'ancienne pour permettre sa régénération.* »¹⁰⁷

¹⁰² *Ibid.*, p. 408.

¹⁰³ J. H. Galloway, *op. Cit.*, pp. 14-15.

¹⁰⁴ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 414.

¹⁰⁵ J. H. Galloway, *op. Cit.*, p. 91.

¹⁰⁶ Bajon, dans Le Roux, *op. Cit.*, p. 415.

¹⁰⁷ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 416.

En fait, la coupe de la canne à sucre ne constitue que le début d'une chaîne d'opérations comprenant la récolte, la roulaison, la cuisson et l'enformage. Pour réaliser ces étapes, il s'avérait nécessaire d'élaborer une saine gestion. En effet, il fallait éviter de couper la canne au-delà de la productivité de la terre. De même, un bon économiste devait bien connaître la capacité de son moulin, car la canne coupée ne se conserve que vingt-quatre heures : « *un bon oeconome ne doit pas oublier de faire tous les jours un journal, & d'écrire ce qui se fait dans une habitation, & surtout de marquer quand on tourne, le nombre de formes de sucre que l'on aura fait par jour.* »¹⁰⁸

Le fonctionnement de la sucrerie

Les plus grosses dépenses étaient occasionnées par la construction et l'entretien du moulin. Ce dernier, construit en bois avec des rolles* en fer, était abrité par un bâtiment, lui aussi en bois, généralement de forme circulaire (fig. 7). Le moulin pouvait être actionné par l'énergie hydraulique, par la traction animale et même par la force des bras. En général, on privilégiait les bêtes, surtout les bœufs, quoique à Loyola les Jésuites semblent avoir opté pour les chevaux.¹⁰⁹ Comme la roulaison* du moulin se faisait sur plusieurs jours, le garde devait organiser une rotation des bêtes. Le broyage de la canne (la roulaison*) était entrepris par un esclave qui passait, à deux reprises, jusqu'à trois cannes. Le jus qui s'en extrayait était recueilli sur la table* du moulin et dirigé vers le réservoir de la chaufferie située dans la purgerie (fig. 8). Les débris de cannes, communément appelés bagasse*, étaient réutilisés comme combustible pour la chaufferie.

C'est alors que commence la transformation du vesou* en sucre selon le modèle diffusé au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle en Guyane et dans les Caraïbes à partir du Brésil, par les Juifs réfugiés du Pernambouc : « *Celui quy a commencé le premier à faire du sucre à Cayenne est un nommé Vermeille, un juif, quy avoit son habitation au Jambon proche le bourg sur l'ille de laditte Cayenne.* »¹¹⁰

¹⁰⁸ Goupy des Marets, dans Y. Le Roux, *op. cit.*, p. 417.

¹⁰⁹ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 420.

¹¹⁰ Goupy des Marets, *Journal de Goupy des Marets (1675-1676 et 1687-1690)*. Édité par G. Debien, Dakar, Université de Dakar, 1965, p. 97.

Le vesou était transformé dans un équipage dit à « l'anglaise », constitué d'un ensemble de marmites alignées et enchâssées dans une maçonnerie, qui étaient chauffées par un foyer central et un tunnel de chauffe communiquant avec une cheminée (fig. 9). De façon à assurer une évaporation progressive, le diamètre des marmites allait en décroissant, alors que leurs températures allaient en s'élevant. À la fin de ce processus, on obtenait un mélange de sucre et de mélasse que l'on versait sur un bassin à fond plat : le rafraîchissoir*.

Une fois ce mélange obtenu, on le déposait dans des formes à sucre* emboîtées dans des pots de raffineurs* qu'on disposait dans la purgerie (fig. 10). La mélasse s'écoulait dans le pot se séparant ainsi du sucre cristallisé. Dans les faits, le raffinage du sucre ne devait se faire qu'en métropole, selon le principe qui autorisait les colonies à ne produire que ce qui ne pouvait l'être en France. Toutefois en raison des difficultés liées au transport du sucre non raffiné, qui coulait, l'État autorisa le raffinage sur les sucreries.

Ainsi pour obtenir un sucre marchand, dont la qualité dépendait du raffinage¹¹¹, il fallait couvrir la surface du sucre d'une marne blanche dont les particules calcaires s'unissaient à la matière grasse. Pour obtenir un meilleur sucre, l'opération pouvait être répétée. Finalement, on faisait sécher le sucre, en poudre ou en morceau, sur des draps tendus sur des boucans*. Le séchage pouvait aussi s'effectuer dans une étuve : sorte de pavillon chauffé par un foyer et accolé à la purgerie et dont les parois internes supportaient une série de claies superposées où les pains de sucre étaient déposés (fig. 11).

Après une période qui pouvait durer trois semaines, le sucre était alors expédié dans des tonneaux de bois cerclés avec des essences locales, notamment le *Gustavia Augusta*. Malheureusement, la production sucrière de la Guyane ne fut jamais reconnue, car le sucre était mal raffiné et mal séché¹¹². La qualité des sols et le manque de main-d'œuvre demeurèrent des obstacles insurmontables qui causèrent, du moins en partie, l'échec de l'industrie du sucre.¹¹³

¹¹¹ Aussi nommé terrage.

¹¹² Avec un degré d'humidité variant de 80% à 90%, on ne peut s'en étonner.

¹¹³ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 419-446.

3.3 L'esclavage

Un approvisionnement problématique

Dès le début, la colonie dut faire face à un problème de peuplement et de main-d'œuvre : la maladie décimait une partie de la population et, isolée du commerce colonial, la Guyane était condamnée à la pauvreté. L'esclavage fit alors son apparition sans toutefois changer le cours des choses. Bien qu'à l'origine le gouvernement français montrait une certaine répugnance à établir une colonie basée sur l'esclavage, on réussit à convaincre le roi Louis XIII « *qu'on ne créait l'esclavage, qu'on ne faisait que déplacer des esclaves de l'Afrique aux îles pour leur profit parce qu'ils y étaient baptisés.* »¹¹⁴

Bien qu'elle se soit accrue au XVIII^e siècle, l'importance de la traite des Noirs en Guyane n'atteignit jamais celle des Antilles, en raison des problèmes d'approvisionnement. En effet, le port de Cayenne était exposé au vent du nord qui faisait dériver les navires. De plus, la présence de bancs de vase et de roches à fleur d'eau obligeait parfois les navires à mouiller à deux lieux au large.¹¹⁵ De même la navigation en haute mer demandait des habiletés particulières, car les navires pouvaient être entraînés loin du port par les courants et les vents. Ainsi lorsqu'un navire dérivait trop au nord, il était plus simple de profiter du vent et du courant pour faire voile sur les prospères Antilles. Les négriers auraient sûrement surmonté ces difficultés si cela en eut valu la peine, mais la pauvreté de la colonie ne les y incitait guère. Les colons étaient donc confrontés à des difficultés insurmontables: ils étaient trop pauvres pour se payer des esclaves, et sans esclaves, ils étaient incapables de s'enrichir. De façon à conserver et à accroître le nombre d'esclaves, le gouvernement toléra même les tractations avec la Hollande, bien qu'officiellement cela fut interdit.¹¹⁶

¹¹⁴ G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 1974, p.252.

¹¹⁵ S. Mam-Lam-Fouck, *La Guyane française de la colonisation à la départementalisation*. Paris, Désormaux, 1982, p. 48.

¹¹⁶ M.-L. Marchand-Thébault, « L'esclavage en Guyane sous l'Ancien Régime », *Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848*. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 19.

La condition d'esclave

Nous possédons peu d'informations sur les esclaves et leur condition de vie : c'était une population qui n'avait pas accès à l'écriture et qui n'a laissé que des traces matérielles ténues. En fait, l'ensemble de nos connaissances repose sur des documents écrits, tels que la correspondance des administrateurs et le Code Noir, qui reflètent la vision des maîtres. Nous savons néanmoins que l'esclave était une force de production dont le labour profitait au maître. Souvent mal nourri et vêtu de haillons, l'esclave pouvait être fouetté et même mutilé. Toutefois, « *la pénurie de main-d'œuvre en plus de la pauvreté de la colonie limitaient le choix des colons et transformaient leur comportement vis-à-vis de leurs esclaves .* »¹¹⁷

Selon le Code Noir, le maître avait des devoirs envers son esclave, notamment celui d'assurer sa subsistance. Idéalement, ce devoir pouvait s'accomplir de deux façons : soit par la distribution de vivres tels que farine de manioc*, bananes, pois, patate et salaisons ; soit en prenant en charge les repas des esclaves. Parfois, le maître distribuait du tafia* en guise de récompense, mais il arrivait que la distribution d'alcool remplaçait celle des vivres. L'acquisition de fruits, de légumes et de produits de la pêche revenait aux esclaves selon le système du « samedi nègre », hérité des Portugais, et qui fut en usage en Guyane jusqu'en 1848. Chaque esclave recevait un lopin de terre qu'il pouvait cultiver. En fait l'administration coloniale réprouvait ce système, car trop souvent l'habitant en profitait pour se décharger de son rôle de pourvoyeur.¹¹⁸ Malheureusement, cette prescription du Code Noir relevait plus de l'utopie que de la réalité, car généralement l'esclave était laissé à lui-même.

La principale tâche des esclaves consistait à assurer l'entretien des bâtiments et du matériel, la culture du sol, ainsi que la transformation des produits. Une journée de travail pouvait durer de treize à quatorze heures et même se prolonger de trois heures au moment de la fabrication des sucres. Le travail n'était pas sans danger, car souvent la négligence des maîtres, plus préoccupés par les profits que par la sécurité des esclaves, entraînait des accidents. Il n'était pas rare qu'un enfant soit estropié pour le reste de ses jours parce qu'on lui avait imposé de

¹¹⁷ A. Karam, « Les esclaves de la sucrerie Noël », *Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848*. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 73.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 180.

trop lourdes tâches. Il arrivait que l'esclave servant le moulin se prenne la main dans les rouleaux. En prévision de cet accident, on gardait une hachette à proximité de façon à pouvoir couper la main prise entre les rouleaux¹¹⁹.

De façon générale, sur une habitation moyenne, on retrouvait environ 50 esclaves, un économe et un contre-maître : le commandeur. Le commandeur était la plupart du temps un noir choisi parmi une ethnie minoritaire sur l'habitation, afin d'éviter qu'il ne développe une attitude de bienveillance envers les autres esclaves.¹²⁰ Il devait être jeune, âgé entre 28 et 40 ans, intelligent et expérimenté. Mais surtout, il était choisi pour son autorité naturelle et sa fidélité au maître. En plus de faire rapport à l'économe, il devait punir les esclaves désobéissants à coup de fouet.¹²¹

Sur les grandes habitations, l'ensemble des esclaves pouvait se répartir en trois groupes de travail : les « Nègres de la terre », les domestiques et les « Nègres à talent ». Les « Nègres de la terre » travaillaient soit aux champs dans le grand atelier pour accomplir les plus gros travaux, soit dans l'atelier secondaire qui était réservé aux négrillons, aux convalescents et aux vieillards.¹²² Le service de la « case à demeurer » était effectué par les domestiques. Ce travail, moins pénible, était accompli de façon générale par des femmes. Elles bénéficiaient de meilleures conditions de travail et d'un meilleur entretien. Toutefois, ces tâches ne retenaient que les services d'un dixième des adultes. Quant aux « Nègres ouvriers », ou « Nègres à talent », leur nombre dépendait des besoins de l'habitation. On peut en distinguer quatre groupes : celui des charpentiers, des tonneliers et des maçons ; celui des gardiens, des tailleurs de haies et des ratiers ; celui du moulin et de la raffinerie ; et finalement celui des hommes d'écurie, des charrois et des cabrouetiers.¹²³ La valeur accordée à chacun de ces groupes était représentative de leur statut au sein de l'habitation et se reflétait aussi dans l'impôt que devait

¹¹⁹ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 424.

¹²⁰ S. Mam-Lam-Fouck, *op. Cit.*, p. 57.

¹²¹ G. Debien, *op. Cit.*, p. 124-125.

¹²² G. Debien, « La société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles, III. Destinées d'esclaves à la Martinique », *Bulletin de l'I.F.A.N.* Tome XXII, Série B, N^{os} 1-2, 1960, p. 18.

¹²³ *Ibid.*, p. 32.

payer le propriétaire. Ainsi on accordait plus de valeur aux « Nègres à talent » en raison de la spécificité de leur travail.¹²⁴ De même l'esclave âgé n'était plus imposable.

Notre connaissance sur la vie quotidienne des esclaves se limite à ce que les auteurs anciens ont bien voulu nous dire; leur univers matériel se composait en partie d'objets en matière organique qui sont dissout par l'acidité du sol. On peut cependant dire que les esclaves logeaient à la vue de la maison de maître dans des cases regroupées en quartier (fig. 12). Construites rapidement avec des matériaux de moindre qualité, les cases pouvaient abriter deux à trois ménages. Le mobilier se composait de récipients taillés dans des calebasses*, de quatre à cinq plats en bois ou en terre cuite, d'ustensiles en bois, d'un chaudron et d'un tonneau pour les patates et les bananes. Le hamac, ou un lit (fait d'une planche et d'une natte de paille), un banc, une table et un coffre pour le linge meublaient l'intérieur. À l'extérieur, selon une habitude africaine, fumait un feu pour chasser les moustiques.¹²⁵

Originaire d'Afrique, transplanté en Guyane à l'âge adulte, l'esclave arrivait avec sa propre culture. Par assimilation, cette culture subit des changements pour devenir peu à peu une culture afro-américaine. L'étude de la culture matérielle nous permet de faire une distinction entre les vestiges liés à l'esclavage et ceux qui expriment l'identité afro-américaine. Le mobilier qui se rapporte à la condition d'esclave est principalement composé des outils nécessaires à l'accomplissement des tâches quotidiennes (fig. 13). Quant à l'identité culturelle, elle s'exprime dans l'habillement et les loisirs (pipes, instruments de musique (fig. 14), etc.) qui constituaient l'occasion d'exercer un art spécifique.¹²⁶ Par exemple, les pipes afro-américaines demeurent les rares témoins de la présence des esclaves en Guyane et nous restituent une partie de la vie des esclaves. Utilisées pour faire du troc, les pipes, expriment la manifestation de la culture africaine par un décor de festons, de triangles et de lignes brisées (fig. 15).¹²⁷

¹²⁴ *Ibid.*, p. 35.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 225-233.

¹²⁶ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 807.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 814-815.

3.4 Les Jésuites

La Guyane ne connut pas vraiment de grandes révoltes d'esclaves et ce, même s'il existait une disproportion assez importante entre la population blanche et les esclaves (soit un blanc pour dix esclaves).¹²⁸ Il y eut surtout des cas de petit marronage. Les cas de grand marronage étaient rares, car il y avait peu de grandes exploitations et les habitations étaient dispersées ce qui empêchait les regroupements. Les lois civiles, notamment le Code Noir, et les lois religieuses contribuèrent aussi à réprimer toute envie de soulèvement.¹²⁹

Ainsi, on favorisa la pratique de la religion catholique pour éliminer toute réminiscence de culte africain. Toutefois, afin d'éviter de troubler l'ordre esclavagiste, les notions de charité chrétienne et d'égalité furent écartées. Le rôle de la religion consistait surtout à convaincre l'esclave que sa condition était le prix pour une vie meilleure dans l'Au-delà :

Les missionnaires légitimaient le droit du plus fort, lui apportaient la caution morale qui lui manquait et ils assuraient tranquillement que la souffrance de l'esclave en le purifiant, le préparait aux béatitudes célestes. Maintenir l'esclave dans l'obéissance à son maître, ramener les fugitifs, habituer les Noirs aux exigences et contraintes de l'ordre esclavagiste, relevaient normalement du ministère des religieux.¹³⁰

Et bien que les Jésuites s'avérèrent de précieux collaborateurs de l'administration coloniale, cela n'empêcha pas les colons d'être toujours à l'affût du moindre propos qui aurait pu inciter les esclaves à se rebeller.¹³¹

Les missionnaires appartenaient à différents ordres religieux : Capucins, Frères-Prêcheur, Carmes et Jésuites.¹³² Comme certains prêtres cherchaient à se faire oublier de leurs

¹²⁸ S. Mam-Lam-Fouck, « La France en Guyane : conquête et mode d'occupation de l'espace », *L'archéologie en Guyane. Cayenne*, APPAAG, p. 148.

¹²⁹ Y. Le Roux, *op. Cit.*, p. 806.

¹³⁰ S. Mam-Lam-Fouck, *La Guyane française de la colonisation à la départementalisation*. Paris, Désormaux, 1982, p. 60.

¹³¹ A. Gisler, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e et XVIII^e siècle)*. Paris, Karthala, 1981, p. 170.

¹³² V. Belrose-Huyghues, « Sources problématiques d'une histoire religieuse de l'esclavage en Guyane aux XVII^e-XVIII^e siècles », *Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848*. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 103.

supérieurs dans les Îles, les missionnaires n'étaient pas toujours bien vus. Le manque de zèle résultait en grande partie d'une mauvaise préparation des missionnaires et de leur ignorance du créole.¹³³ Dès 1665, lorsqu'ils obtinrent l'autorisation de s'installer en Guyane, les Jésuites participèrent activement à la vie de la colonie. Ils « *régnèrent sans partage sur tout le spirituel de la colonie* »¹³⁴ et assurèrent entre autre la « cure des Nègres » qui consistait à la prise en charge des esclaves dès leur arrivée en Guyane.

Bien que les Jésuites ne s'élevèrent jamais contre l'esclavage des Noirs, il n'en demeure pas moins que la religion humanisa les rapports maîtres/esclaves en obligeant les maîtres à respecter les jours de congé, même si cela allait à l'encontre du principe colonial.¹³⁵ L'évangélisation fonctionna si bien que les esclaves adoptèrent les rites formalistes de la religion chrétienne¹³⁶. Rien d'étonnant à ce que les Jésuites furent les plus grands propriétaires d'esclaves.

En dépit du marasme économique qui régnait à l'époque, l'action des Jésuites se démarqua dès leur arrivée. Pour financer les missions indiennes, les Pères exploitaient, entre autres, les habitations de Mont-Xavier à Kourou, de Maripa et de Saint-Régis sur la Comté et celles de Mont-Louis et de Loyola à Rémire¹³⁷ qui fournissaient un revenu évalué à environ 30.000 livres.¹³⁸

Le succès des Jésuites reposait sur différents facteurs. Favorisés par leur statut social, ils reçurent du gouvernement français d'immenses terres qui comptaient parmi les meilleures de la Guyane¹³⁹. Les investissements nécessaires à l'achat d'esclaves et à la construction des bâtiments étaient assurés par la richesse de l'Ordre qui « *à la Martinique seule possédait pour*

¹³³ G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècle)*. Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 1974, p. 279-282.

¹³⁴ Le Roux, *Rapport archéologique 1995. L'habitation Loyola à Rémire*. Cayenne, Service Régional d'archéologie de la Guyane, 1995, p. 4.

¹³⁵ H. Boehmer, *Les Jésuites*. Paris, Armand Colin, 1910, p.175-176.

¹³⁶ G. Debien, « La société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles, III. Destinées d'esclaves à la Martinique », *Bulletin de l'I.F.A.N.*, Tome XXII, Série B, N^{os} 1-2, 1960, p. 61.

¹³⁷ Y. Le Roux, « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 173.

¹³⁸ M. Jacques, *op. Cit.*, p. 41.

4 millions de biens-fonds. »¹⁴⁰ D'autant plus que l'Ordre n'hésitait pas à « employer à soutenir les établissements pauvres les excédents des maisons riches. On arrivait ainsi à ne laisser aucun établissement dans la misère, et à trouver toujours les ressources nécessaires pour les grandes entreprises. »¹⁴¹ Mais surtout, n'oublions pas que les Pères étaient des hommes lettrés et qu'ils avaient derrière eux une solide expérience acquise lors d'entreprises coloniales antérieures.

L'attitude des Jésuites envers leur main-d'œuvre servile a aussi contribué à la bonne marche de leurs habitations. Les Pères étaient des maîtres respectueux des lois coloniales, ils furent parmi les rares propriétaires à respecter les prescriptions du Code Noir. Ainsi, l'esclave n'avait pas à se préoccuper de sa subsistance, les Jésuites pourvoyaient à tous ses besoins essentiels. Le bien-fondée de cette attitude se confirmait par la bonne condition physique des esclaves, car en plus d'avoir une main-d'œuvre plus productive, les Jésuites furent les seuls propriétaires à pouvoir compter sur un taux de natalité suffisamment élevé pour compenser les décès.¹⁴² Les esclaves eux-mêmes se trouvaient bien traités, à tel point qu'au moment de la liquidation des biens des Jésuites, ils se mutinèrent de peur d'être vendus à des maîtres potentiellement cruels. Par crainte d'une insurrection générale, le gouverneur dut prendre possession des biens des Jésuites au nom du Roi.¹⁴³ Tout ceci concorde à dire que les Jésuites souffrirent moins que quiconque de la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, les succès des Jésuites ne furent pas sans susciter de la jalousie parmi les colons. Cette prospérité fut néanmoins reprochée aux Pères qu'on accusait d'être « capitalistes malgré leur vœu de pauvreté. »¹⁴⁴ C'est ainsi qu'en 1763, la saisie de leurs biens fut ordonnée et qu'ils durent quitter la Guyane.

¹³⁹ À l'exception de l'habitation de Loyola dont les terres ont toutes été achetées

¹⁴⁰ H. Boehmer, *op. Cit.*, p. 221.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 222.

¹⁴² G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècle)*. Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 1974, p. 214.

¹⁴³ M.-L. Marchand-Thébault, *loc. Cit.*, p. 50.

3.5 Loyola

Au milieu du XVII^e siècle, les Jésuites créèrent une habitation dans les environs de Cayenne qui prospéra et devint un modèle d'administration.¹⁴⁵ Le site de l'habitation de Loyola comme un ensemble de fondations et de terrasses dispersées sur un contrefort de la montagne de Rémire. L'habitation fut d'abord installée sur la concession du Juif Quincy, à laquelle vint s'ajouter celle de Drague, un Juif Hollandais qui dut fuir au Surinam. Les Jésuites prirent possession de ces deux concessions en 1668 au prix de 6000 livres de sucre payable à la Martinique.¹⁴⁶ À partir de 1674, les Jésuites réorganisèrent le lieu pour le transformer en une habitation sucrière qui, par ajouts successifs de terrains, finit par dépasser 1500 hectares vers 1720.¹⁴⁷ En 1738, la culture du sucre fut abandonnée et on déménagea tout l'équipement lié à la sucrerie à St-Régis. La dissolution de la compagnie de Jésus en 1763 entraîna l'abandon progressive de l'habitation. Au moment de l'expédition de Kourou, en 1764, elle fut à nouveau occupée par des soldats du régiment de Saintonge qui y causèrent de graves dégâts. Le dernier Jésuite quitta les lieux en 1768, date après laquelle les installations de l'habitation furent transférées deux kilomètres plus au sud, sur le site de Beauregard. En 1769, l'habitation est définitivement abandonnée aux caprices de la nature.¹⁴⁸

À l'exception d'une chapelle et d'un cimetière, des bâtiments tels que la maison de maître, la purgerie, un moulin, des ateliers, des séchoirs et un magasin témoignent de la fonction essentiellement économique du site. En 1737, on y cultivait 25 carrés de cannes à sucre qui produisaient la plus importante quantité de sucre de la colonie. Cette habitation prospère, qui produisait aussi la moitié du café de toute la colonie en 1736 et l'essentiel de l'indigo guyanais en 1740, devait en grande partie sa productivité à une main-d'œuvre servile qui

¹⁴⁴ A. Mater, *Les Jésuites*. Paris, Éditions Rieder, 1932, p.166.

¹⁴⁵ J.-C. Giacottino, *Les Guyanes*. Paris, P.U.F., 1984, p. 43.

¹⁴⁶ Y. Le Roux, *Loyola. Rapport archéologique 1994*. Cayenne, Service régional d'archéologie de la Guyane, 1994, p.5.

¹⁴⁷ Y. Le Roux, *L'habitation de Loyola à Rémire. Rapport archéologique 1995*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1995, p. 5.

¹⁴⁸ *Ibid.*, Y. Le Roux, *L'habitation de Loyola à Rémire. Rapport archéologique 1995*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1995, p. 7.

atteignit le nombre de 400 esclaves au moment du départ des Jésuites.¹⁴⁹ Une grande poterie, dont on trouve encore les traces dans le Parc Lindor à Rémire¹⁵⁰, et une forge, qui produisaient autant pour les petites habitations avoisinantes, assuraient un revenu supplémentaire aux Jésuites.¹⁵¹

En plus de financer les missions indiennes, cette habitation servait de résidence secondaire aux Jésuites dont le siège était à Cayenne. On y recevait aussi des hôtes de marque. Ainsi en 1744, la Condamine profita de son séjour à Loyola pour effectuer ses expériences sur le curare. De même, Fusée-Aublet, lors de son passage en 1762, y collecta une grande partie des plantes décrites dans son *Histoire des plantes de la Guyane française* (1775).¹⁵²

Recherches archéologiques à Loyola

Le site de Loyola, découvert en 1988 et inscrit en 1992, est actuellement le théâtre d'activités archéologiques entreprises en 1994 par l'archéologue Yannick Le Roux, sous l'égide du Service régional de l'archéologie de la Guyane. Depuis 1996, ce site est l'objet de trois projets de recherche qui portent sur la culture matérielle des esclaves, sur la caractérisation du travail du forgeron et sur l'étude comparative de la faïence française. Ces recherches sont menées respectivement par Jacques-Alexis Bernardin, Alain Chouinard et Maggy Bernier, trois étudiants de deuxième cycle de l'Université Laval.

La fouille archéologique a permis de corroborer l'organisation spatiale suggérée par la vue cavalière de 1730 (fig. 3) et parmi les constructions reconnues et étudiées, nous avons la purgerie, l'étuve et le moulin ; les magasins et les ateliers ; la chapelle, la maison de maître et la cuisine. D'autres aménagements tels que le cimetière, le jardin et des dépotoirs viennent compléter l'ensemble de l'habitation. Toutefois, l'emplacement du quartier des esclaves

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 5.

¹⁵⁰ Y. Le Roux, « Parc Lindor, Rémire-Montjoly », *Bilan scientifique*, 1993, p. 30.

¹⁵¹ Y. Le Roux, « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 173.

¹⁵² Y. Le Roux, *Loyola. Rapport archéologique 1994*. Cayenne, Service régional d'archéologie de la Guyane, 1994, p. 6.

demeure inconnu. Grâce aux résultats préliminaires de toutes ces recherches, nous pouvons d'ores et déjà tracer un portrait de cette habitation du XVII^e et du XVIII^e siècle.

À l'est du site, on observe les traces de la purgerie, grand bâtiment rectangulaire en pierre d'une superficie de 500 m², au nord duquel est accolé l'étuve dont la cheminée a été mise au jour (fig. 16). Au sud de la purgerie, devait reposer une multitude de formes à sucre enchâssées dans des pots de raffineurs. À l'extérieur, au nord-ouest, étaient disposés des boucans* supportant des draps sur lesquels on faisait sécher le sucre au soleil.

À l'est de ces constructions, un moulin à bêtes assurait l'alimentation de la purgerie. La présence de cette structure nous est confirmée par de légers indices. Les traces de neuf trous de poteaux disposés selon un cercle d'environ 15 m de diamètre, ainsi que la présence de clous, laissent entrevoir une charpente de bois circulaire. Les analyses anthracologiques ont confirmé l'utilisation du Courbaril, espèce prisée pour la fabrication des mécanismes de moulin.¹⁵³ À l'intérieur du cercle une couche très compacte nous indique l'aire de circulation des chevaux qui actionnaient les mécanismes du moulin.¹⁵⁴

Au sud de la purgerie, s'étend ce que l'on pourrait nommer le complexe religieux, composé de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce et du cimetière. Les ruines de la chapelle nous laissent entrevoir un bâtiment modeste, d'environ 100 m², constitué d'une architecture à pan de bois qui s'élevait sur un soubassement de pierres.¹⁵⁵ L'intérieur était composé de la nef, du chœur et de la sacristie dont le sol était pavé de carreaux de terre cuite (fig. 17). Au nord, devant la chapelle, s'étend une petite cour clôturée où devaient prendre place les fidèles qui ne pouvaient suivre les offices à l'intérieur. Bien qu'elle fut à usage privé, la chapelle de Loyola accueillait à l'occasion les paroissiens de Rémire lorsque leur église était en réfection.¹⁵⁶ Selon une source écrite tirée du registre paroissial de Rémire, le corps du Père Rullier

¹⁵³ Y. Le Roux, C. Lorren et E. Broine, *Loyola, rapport archéologique 1996*. Cayenne, Service régionale de l'archéologie de la Guyane, 1996, p. 16.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 18.

¹⁵⁵ Y. Le Roux, *L'habitation de Loyola à Rémire. Rapport archéologique 1995*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1995, p. 10.

reposerait sous la sacristie du côté de l'épître. Cet anecdote témoigne d'une pratique courante sous l'Ancien Régime.¹⁵⁷

À l'est de la chapelle, s'étend un cimetière où sont enterrées plus d'un millier de personnes. En raison de l'acidité naturelle des sols guyannais, qui dissolvent les traces organiques en moins de dix ans, aucun ossement n'a été retrouvé. Par contre la fouille a révélé les traces de fosses à sépulture indiquées par des taches anthropomorphiques jaunâtres (fig. 18). Ces traces montrent que les corps, enroulés dans des linceuls, étaient inhumés sans mise en bière.¹⁵⁸

En plein cœur de l'habitation, à l'ouest du complexe religieux, se trouve les restes de la maison de maître, du jardin et de la cuisine. Le choix de l'emplacement de ce complexe domestique est dicté par deux facteurs : ce lieu est à la fois le plus frais de toute l'habitation et il permet d'avoir une vue sur les champs. Les vestiges de la maison de maître, qui sera fouillée prochainement, ne nous permettent pour l'instant qu'une reconstitution fragmentaire. En combinant les informations archéologiques à la vue cavalière, nous pouvons dire que ce bâtiment se caractérisait par une architecture à pan de bois qui s'élevait sur une assise de pierres. Une toiture débordante recouvrait cette maison de « style créole » qui s'ouvrait, à l'avant sur une véranda bordée de deux pavillons, et à l'arrière sur le jardin à la française. Au sud-ouest de la maison, s'élève les restes de la cuisine, un bâtiment rectangulaire d'une dimension moyenne de 75 m², entièrement en pierre et recouvert, du moins en partie, de tuiles en terre cuite. Elle se divisait en deux pièces, dont l'une, au nord, abritait un large foyer et une potager qui servaient à la cuisson des aliments (fig. 19).¹⁵⁹

Quant aux magasins et à la forge, ils se situent à l'ouest de l'habitation. La forge se présente comme un bâtiment de 144 m² entièrement fait de pierres qui se divise en deux parties. Dans

¹⁵⁶ Y. Le Roux, *Loyola. Rapport archéologique 1994*. Cayenne, Service régional d'archéologie de la Guyane, 1994, p. 5.

¹⁵⁷ Y. Le Roux, *L'habitation de Loyola à Rémire. Rapport archéologique 1995*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1995, p. 6.

¹⁵⁸ Y. Le Roux, « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 174.

¹⁵⁹ N. Croteau, *Loyola 1998 : secteur de la cuisine. Rapport préliminaire*. Québec, rapport déposé au Service régional d'archéologie de la Guyane, 1998, p. 14-16.

la pièce ouest, une plate-forme à soufflet témoigne de l'activité métallurgique (fig. 20).¹⁶⁰ Les magasins servaient de lieu d'entreposage des marchandises et des outils liés à la production.

À la lumière de ces fouilles, il apparaît que Loyola fut un site de grande importance à l'échelle de la Guyane. Cette grande habitation, construite de matériau durable, témoigne de la richesse des Jésuites. Sur la vue cavalière, la représentation du jardin, de la chapelle et du colombier soulignent l'importance du statut social des Jésuites au sein de la colonie. Le potentiel évocateur de ce site est indéniable. D'autant plus que la prolifération d'une végétation envahissante, notamment le bois diable, a rendu impossible toute mise en culture des lieux, préservant ainsi le site de ses effets dévastateurs. Il est évident que Loyola constitue l'exemple parfait de l'habitation sucrière sous l'Ancien Régime dont nous avons longuement discuté précédemment. Cependant, il est évident que Loyola représente plus particulièrement le succès des Jésuites en Guyane, car l'envergure de cette habitation est un cas unique. Mais il n'en demeure pas moins que ces vestiges se révèlent être un excellent prétexte pour mettre en pratique la collaboration de deux disciplines telles que l'archéologie et la muséologie.

3.6 La mise en valeur du patrimoine culturel et naturel en Guyane

Encore aujourd'hui la Guyane ne cesse de susciter la curiosité. Pourrait-il en être autrement ? Sa nature omniprésente, généreuse et puissante recèle tant de secrets. Sous son couvert végétal, la forêt préserve les traces d'un passé révolu qui témoignent de l'ancienneté de l'humanité. Un tel potentiel interprétatif mérite d'être mis en valeur. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence qu'il reste à accomplir un énorme travail. Un programme de mise en valeur tel que celui du site de Loyola nous oblige à faire le point sur la situation du patrimoine culturel en Guyane.

¹⁶⁰ A. Chouinard, *Le site de Loyola : Campagne de fouilles 1997. Rapport préliminaire du secteur des ateliers*. Québec, Rapport déposé au Service régional de d'Archéologie de la Guyane, 1997, 24-27.

Les contraintes

Le plus grand défi consiste à développer l'intérêt de la population locale envers son patrimoine historique. Lors de nos séjours, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer le manque d'intérêt pour le patrimoine, tant de la part de la population que des autorités politiques locales. Nous l'avons vu précédemment, tout au long de l'histoire, toutes les tentatives pour implanter une population permanente ont échoué. Il y eut même une émigration de Guyanais de souche vers la Métropole afin d'occuper des emplois qualifiés.¹⁶¹ Tous ces événements expliquent la faible proportion de descendants au sein de la population actuelle; il n'est donc pas étonnant que les gens n'aient pas développé un sentiment d'appartenance vis-à-vis ces vestiges.

Mais en fait, il n'est pas tout à fait vrai de dire que la population n'a plus de lien d'appartenance, car cela reviendrait à justifier la disparition de ces vestiges. C'est parce qu'ils sont les témoins d'une époque révolue, qui a contribué à la formation de la Guyane telle qu'elle est aujourd'hui, que toute personne qui habite ce pays, peu importe depuis combien de temps, doit se sentir concernée par la préservation de ce patrimoine. Malheureusement, certains règlements municipaux n'incitent pas la population à préserver le patrimoine bâti. Ainsi à Cayenne, toute personne, qui investit dans la construction d'un édifice neuf, peut bénéficier d'une exemption de taxes. Il n'est donc pas rare de voir disparaître de vieilles maisons du XIX^e siècle, qui ne demandaient qu'à être restaurées, pour faire place à des édifices récents.

Dans un pays comme la Guyane, on ne peut passer sous silence le rôle prépondérant que jouent les conditions climatiques telles que l'humidité, les pluies et l'acidité du sol. Ce climat tropical, caractérisé par un taux d'humidité variant entre 80% et 90%, favorise la corrosion des métaux. À titre d'exemple, les appareils ménagers ont une durée d'utilisation relativement courte, entre 5 à 10 ans. Il est évident que ce facteur a également une incidence sur le choix des matériaux lors de l'aménagement du site. De même l'acidité du sol, combiné à ce climat chaud et humide, ne permet pas la conservation des vestiges organiques. Dans ces conditions,

¹⁶¹ J.-C. Giacottino, *op. Cit.*, p.56.

des ossements peuvent se dissoudre en moins de 10 ans, ce qui d'ailleurs influencera grandement la constitution de la collection à présenter. Ce sera un coup de chance de retrouver des objets fabriqués en matière végétale, dont un grand nombre devait pourtant être utilisé par les esclaves. Quant aux pluies, elles constituent un autre facteur important. Leur abondance, ainsi que leur fréquence, environ 200 à 250 jours pluvieux par an¹⁶², nous obligent à prévoir un abri où les visiteurs pourront se protéger des averses. Quant à la végétation luxuriante, mais tellement envahissante, sa rapide régénération nécessitera des soins constants afin de préserver la lisibilité des vestiges.

La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique

Amorcée dans les années 1940, la recherche archéologique en Guyane ne se développe vraiment qu'à la fin des années 1970 surtout avec la mise en place de la Direction des Antiquités (l'actuel Service régional de l'archéologie). Depuis 1993, dans le cadre de l'élaboration de la carte archéologique, le territoire guyanais est l'objet d'un intense recensement de tous les sites archéologiques connus afin de constituer une banque de données centrale qui a jusqu'à maintenant permis d'évaluer le potentiel archéologique de la Guyane à près de 700 sites, toutes périodes confondues.¹⁶³

Avec toute cette activité archéologique, qu'advient-il des vestiges mis au jour ? Selon la loi de 1913, ces derniers peuvent faire l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques.¹⁶⁴ Or en Guyane, 71 monuments historiques, dont 20 sites archéologiques, sont classés ou inscrits.¹⁶⁵ C'est bien peu par rapport au territoire français, qui comptait en 1992, 40 000 monuments historiques protégés.¹⁶⁶ C'est un fait que les départements d'outre-mer ne suscitent pas autant d'intérêt que la France métropolitaine. Alors que le potentiel patrimonial est indéniable, on constate un déséquilibre flagrant entre le patrimoine légal (protégé par la

¹⁶² J. Michel, *op. Cit.*, p. 31.

¹⁶³ M. Mazière et G. Mazière, « La recherche archéologique en Guyane », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p.28.

¹⁶⁴ Direction du patrimoine, *Les journées du patrimoine, Guyane*. Matoury, Ministère de la culture, 1995, p. 11.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 19-22.

¹⁶⁶ D. Bayle et M.-S. Humeau, *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel*. Paris, Éditions du Moniteur, 1992, p. 47.

loi) et le patrimoine réel.¹⁶⁷ C'est vrai pour l'ensemble des Antilles, même pour la Guadeloupe, qui parmi tous les départements d'outre-mer, compte le plus grand nombre de monuments classés.¹⁶⁸

On peut observer le même phénomène en Guyane. Jusqu'à maintenant, on a dénombré un potentiel de 700 sites archéologiques, de ce nombre, seulement 20 sont protégés. Sur les 200 habitations répertoriées dans les archives, 38 sont actuellement reconnues ou mentionnées sur la carte archéologique¹⁶⁹, de ces 38 habitations, seulement deux sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.¹⁷⁰ Bien entendu, la plupart des vestiges archéologiques sont trop fragmentaires pour nécessiter une protection. Mais alors qu'en est-il de sites tels que Maripa, la Montagne anglaise et le Fort Céprou ? En fait, le problème de la préservation des vestiges va au-delà des dispositions légales. La loi a beau protéger contre la destruction délibérée, elle ne peut préserver les vestiges de la dégradation et du manque d'entretien. Pensons aux ruines de l'habitation Vidal et du Fort Diamant.

Dans les environs de Cayenne s'élèvent les ruines du fort Diamant datant du XIX^e siècle et qui fut restauré à grands frais il y a quelques années. Toutefois, lorsqu'on arrive sur les lieux, on ne peut s'empêcher de remarquer les herbes qui masquent ce lieu historique. D'autant plus qu'il est maintenant impossible d'accéder à la partie couverte du site. Quant au programme d'interprétation, il se résume à un bref historique ; la seule manifestation d'une volonté de préserver le lieu de l'oubli consiste en un écriteau (fig. 21) sur lequel on peut lire :

Ceci est un monument historique

Ne le détruisez pas

Respectez notre patrimoine

Contribuez à sa réhabilitation

Le manque d'entretien est encore plus flagrant à l'habitation Vidal, à Rémire. Les vestiges sont envahis par la végétation au point d'être cachés par elle, tel est le cas de la machine à

¹⁶⁷ J.-P. Giordani, *La Guadeloupe face à son patrimoine*. Paris, Karthala, 1996, p. 113.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 110.

¹⁶⁹ Le Roux, « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 166.

¹⁷⁰ Direction du patrimoine, *op. Cit.*, p. 22.

vapeur qui constitue pourtant la pièce maîtresse du site (fig. 22). Les rouleaux du moulin servent de poubelles (fig. 23). Et surtout, aucun effort d'interprétation n'est fait, aucun commentaire historique, aucune identification des vestiges, rien !

Cependant, un exemple de mise en valeur, administré par l'Office National des Forêts, le sentier de la Mirande, qui ont fait l'objet d'une mise en valeur de la richesse écologique du Grand Matoury, nous a agréablement surpris. À l'entrée du site, un panneau nous indique l'organisation des lieux selon des sentiers balisés par des couleurs différentes. Ces sentiers sont bien dégagés et surtout l'interprétation y est simple mais efficace tout en faisant appel à une intervention minimum. La découverte des sentiers se fait au cours d'une promenade qui nous introduit dans l'univers végétal de la Guyane grâce à des panneaux explicatifs.

Un tourisme culturel à développer

La preuve est faite que les vestiges archéologiques en Guyane offrent beaucoup de potentiel, mais « *reste aujourd'hui à assurer leur mise en valeur en vue de développer, ici, comme ailleurs, un tourisme culturel de qualité, partie intégrante du développement économique de la Guyane* »¹⁷¹. En effet, l'exploitation du patrimoine culturel passe par le tourisme, mais encore faut-il développer une industrie touristique qui jusqu'à maintenant a fait défaut. Pourtant, comme l'a déjà démontré Chérubini, les ressources naturelles y sont incomparables et le patrimoine culturel ne demande qu'à être exploité¹⁷². Culture et nature y sont constamment en interaction ce qui convient parfaitement aux nouvelles demandes des touristes qui « *ne veulent plus seulement se reposer au soleil, mais ont désormais une demande culturelle.* »¹⁷³

Pour offrir un produit culturel et touristique, il est nécessaire d'assurer la diversification des patrimoines accessibles à tous afin de « *proposer des agrégats « à finir soi-même », à vivre selon son inspiration, et ménageant une part au hasard ou à la providence.* »¹⁷⁴ N'est-ce pas

¹⁷¹ J.-P. Jacob, « Avant-propos », *Archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 15.

¹⁷² B. Chérubini, « Patrimoine régional et aménagement rural en Guyane française », *Les cahiers d'outre-mer*, 164 (1988), p. 393-407.

¹⁷³ D. Bayle et M.-S. Humeau, *op. Cit.*, p. 16.

¹⁷⁴ B. Roederer, « L'évolution de la demande en matière de tourisme culturel », *op. Cit.*, p. 88.

exactement ce que peut offrir la forêt guyanaise qui abrite des espaces historiques ne demandant qu'à être découverts au hasard d'une randonnée pédestre. De même, l'amateur de patrimoine culturel peut profiter d'un environnement enchanteur.

Le tourisme culturel procède d'une démarche axée sur la curiosité et la découverte d'une culture qui exprime l'identité d'une collectivité. Mais en plus, il participe au développement du territoire en dynamisant un espace, car il suppose la mise en relation de lieux, d'objets et d'événements historiques. Dans ce contexte, le patrimoine culturel, notamment le patrimoine archéologique, constitue le gisement de base pour une telle démarche. Le succès d'une telle approche, dictée par le changement d'attitude des touristes, ne cesse de croître depuis le début des années 1980. En 1981, 30 % des Français affirmaient avoir visité au cours de l'année un monument historique ; ce pourcentage passe à 37 % en 1987 et à 57 % en 1993. En fait la découverte du patrimoine est passée au deuxième rang des activités culturelles, juste derrière les sorties au cinéma.¹⁷⁵

Tous les éléments nécessaires pour promouvoir un tel tourisme sont présents, mais encore faut-il que chacun y mette du sien, car un tel projet implique la mobilisation de toutes « *les ressources possibles dans des compétences diversifiées autour de projets et d'objectifs communs.* »¹⁷⁶ Il revient d'abord à l'État de promouvoir les richesses naturelles et culturelles de la Guyane dans la France métropolitaine et même ailleurs. Il doit aussi participer à la mise en place d'un schéma de protection et de mise en valeur des sites patrimoniaux à la grandeur du territoire guyanais. D'autant plus que cette mesure permettra de mieux répartir le flux touristique afin d'éviter une fâcheuse concurrence entre les communes.

Quant aux autorités politiques locales, elles doivent prendre en charge l'amélioration de l'environnement des lieux patrimoniaux, à commencer par l'installation sur la route d'un balisage. Actuellement, il est plutôt difficile pour un touriste de trouver les lieux historiques disséminés dans la forêt. Il faut être du pays pour connaître la destination de toutes ces petites

¹⁷⁵ P. Faucher, « Mise en valeur du patrimoine et aménagement du territoire », *Tourisme et culture*. Paris, Éditions touristiques européennes, 1994, p. 175.

¹⁷⁶ R. Rizzardo, « Tourisme culturel : un élément d'aménagement du territoire », *op. Cit.*, p. 179.

pistes qui croisent les routes principales. L'accueil, la formation des guides et la création de circuits de découvertes reviennent aussi à la commune. Dans le cas de circuits de découvertes, il s'avère même nécessaire de prévoir une coopération intercommunale.

En fait, le secret pour réussir une telle aventure réside dans la collaboration des différents organismes oeuvrant de près ou de loin dans le domaine patrimonial. À titre d'exemple, les municipalités, dont les lieux patrimoniaux sont situés en forêt, auraient tout intérêt à faire appel à l'expérience de l'Office National des Forêts. De même le Bureau du patrimoine à Cayenne, pourrait présenter des expositions en relation avec les activités patrimoniales des communes. Tous ces efforts, non seulement, permettront de satisfaire les touristes, mais aussi ils contribueront à faire redécouvrir le passé colonial de la Guyane à la population locale. La curiosité et l'envie de comprendre son environnement la concerne aussi. La preuve en est qu'en France, en période de vacance, 50 % des visiteurs sont des habitants du département ou des départements limitrophes.¹⁷⁷

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 179.

CHAPITRE 4

LE CONCEPT

4.1 Le cadre conceptuel

Le contexte

L'archéologie est une pratique cognitive qui repose sur une démarche scientifique. Trop souvent cette discipline ne s'adresse qu'à un petit nombre d'experts. Le grand public, n'ayant pas les connaissances ni le temps pour les acquérir, en vient à considérer souvent l'archéologie comme une chasse gardée.

C'est dans ce contexte qu'apparaît l'utilité de la mise en valeur de sites archéologiques, particulièrement dans le cas de la Guyane, où l'archéologie historique n'existe que depuis le début des années 1980. Ainsi, dans ce cas, la diffusion des connaissances peut aussi contribuer à l'essor de cette discipline.

En rendant l'information intéressante et compréhensible, non seulement souligne-t-on l'importance du patrimoine historique, mais on justifie aussi le rôle de l'archéologie dans la société. Ce rôle est d'autant plus grand dans la société guyanaise, où la plus grande partie de la culture matérielle, d'un passé bien que récent, a disparu du paysage. En dépit de l'apport de l'iconographie et de la cartographie, la connaissance du passé guyanais demeure fragmentaire. Aucun

vestige architectural d'avant le milieu du XIX^e siècle n'est conservé dans son intégralité.¹⁷⁸

La problématique

Sous l'Ancien Régime s'est instauré le principe de l'habitation, cellule de base de l'organisation politique de l'époque. C'est dans ce contexte que diverses tentatives de colonisation furent mises en œuvre afin de favoriser la production de denrées exportables. Néanmoins, toutes ces tentatives furent vouées à l'échec. L'expérience coloniale fut marquée par des problèmes économiques engendrés par un sous-peuplement. D'abord la maladie décima un grand nombre de colons et par la suite, il devint de plus en plus difficile d'avoir des volontaires, en raison de la rudesse du mode de vie. De plus, il fallut faire face à une pénurie de main-d'œuvre servile due à des problèmes d'approvisionnement et à l'insolvabilité des colons.

C'est dans ce contexte historique que Loyola fut exploitée par les Jésuites, de 1665 à 1763, dans le but de financer les missions indiennes. En dépit du marasme économique de l'époque, les Jésuites de Loyola ont possédé jusqu'à 400 esclaves. L'habitation était assez productive pour pourvoir aux besoins de ces derniers, alors que normalement, les esclaves devaient le faire eux-mêmes par le biais du « samedi nègre ».

Cette situation particulière nous montre que Loyola symbolisait la puissance économique des Jésuites en Guyane et que cette puissance passait nécessairement par l'esclavage. Ce succès des Jésuites était dû à la force de l'évangélisation qui permettait de prévenir les révoltes,

¹⁷⁸ Y. Le Roux et S. Rostain, *Archéologie*. Cayenne, Saga, 1989, p. 18.

mais aussi qui justifiait l'esclavage, car affirmait-on alors, c'était le seul moyen pour convertir les Noirs.

Les objectifs

Les objectifs découlent de la volonté de concilier l'archéologie et la muséologie afin de réinsérer les vestiges dans la réalité actuelle.¹⁷⁹

■ *Replacer Loyola dans le contexte global de l'Ancien Régime :*

Les vestiges de cette ancienne habitation illustrent bien le phénomène de l'habitation. En les situant dans un contexte global, nous pourrions faire le lien avec d'autres vestiges présents sur le territoire de Rémire. Ainsi, ce site pourra éventuellement s'intégrer dans un parcours touristique.

■ *Communiquer l'archéologie :*

Les connaissances archéologiques doivent être communiquées à un plus large public afin de souligner l'importance du patrimoine historique et de développer un intérêt pour la préservation des traces du passé. Communiquer l'archéologie c'est par le fait même justifier son rôle dans la société et contribuer à son essor.

Les contraintes

■ *Le contexte environnemental :*

Le climat chaud et humide, l'acidité du sol et l'abondance des pluies contribuent à détériorer rapidement les infrastructures qui sont peu à peu envahies par l'abondante végétation. Un entretien régulier du site sera nécessaire afin de conserver la lisibilité des vestiges.

■ *Les ressources financières :*

De façon à éviter tout déficit, nous devons prendre en considération la faible population de la Guyane, qui se chiffre à environ 150 000 personnes. Il est évident qu'un centre d'interprétation entraînerait des coûts, qui pour l'instant, ne se justifieraient pas par l'afflux de visiteurs.

■ *Le manque d'intérêt pour le patrimoine historique :*

Tout au long de l'histoire, les tentatives d'implanter une population permanente se sont avérées des échecs. Le sentiment d'appartenance face aux vestiges du passé résulte de la faible proportion de descendants parmi la population actuelle.

¹⁷⁹ C. Iamandi, « Entre la mise en valeur et l'enfouissement. Alternatives de conservation des vestiges

L'approche

La mise en valeur de sites archéologiques nécessite un contact direct avec les vestiges. L'approche directe *in situ* permettra aux visiteurs d'avoir un contact sensoriel¹⁸⁰ avec le lieu tout en les confrontant avec la réalité fragmentaire des vestiges archéologiques. Ce procédé favorisera l'assimilation des connaissances historiques, car quoi de mieux que l'environnement naturel lui-même pour en expliquer l'impact sur une communauté d'esclaves et de Jésuites. Notre approche fera appel à deux discours, l'un global et l'autre local. Le discours global s'adressera au public de tourisme qui découvre la Guyane en lui proposant une vision élargie de l'Ancien Régime. Quant au discours local, il portera sur les vestiges archéologiques au moyen du parcours interprétatif.

Toutefois, l'archéologie est une discipline dynamique, caractérisée par un perpétuel questionnement. La difficulté de notre travail réside dans notre volonté d'éviter de se cantonner dans un concept trop rigide qui empêcherait l'ouverture à de nouvelles informations. On y arrivera en élaborant un système d'organisation de l'information afin de la traiter uniformément sur une longue période. Comme le site est encore l'objet de fouilles archéologiques, nous devons composer avec les premières données archéologiques qui portent sur la zone de production du site. Ces informations constituent le *noyau* de notre programme d'interprétation. Ce noyau est complet en lui-même; dans le cas de Loyola la zone de production du site suffit à nous renseigner sur la production du sucre sous l'Ancien Régime. Au fur et à mesure de la mise au jour de nouveaux éléments, il sera possible de les lier au

archéologiques *in situ* », *Les vestiges archéologiques. La conservation in situ*. Montréal, ICOMOS, 1994, p. 207.

¹⁸⁰ J. Anderson, *Time Machines. The World Living History*. Nashville, The American Association for state and Local History, 1983, p. 45.

noyau, comme des *satellites*, afin d'élargir graduellement notre vision du passé colonial.

Finalement, nous favoriserons une intervention minimale sur le site, qui consistera à consolider et protéger les vestiges. Les raisons qui nous ont porté à faire ce choix sont au nombre de trois :

- limiter l'entretien
- mettre en évidence l'emprise de la végétation sur les vestiges et son action dans la formation d'un site archéologique.
- conserver l'aspect de ruine qui est l'évocation d'un événement précis dans le temps.¹⁸¹ Dans le cas de Loyola, ces ruines symbolisent le commencement de la décadence de l'Ancien Régime.

¹⁸¹ Y. Boiret, « Restaurer les ruines : rigueur scientifique et imagination contrôlée », *Entretiens du patrimoine, acte des colloques de la direction du patrimoine. Faut-il restaurer les ruines ?*. Caen, Direction du Patrimoine, 1990, p. 70-71.

4.2 Les publics

4.2.1 Le public local

■ *Les habitants de Rémire et des environs*

L'objectif est d'arriver à les intéresser à la préservation de leur patrimoine historique tout en leur faisant découvrir la richesse de leur passé.

■ *Les institutions scolaires*

En plus de compléter de façon visuelle l'enseignement de l'histoire en classe, un projet comme celui-ci participera au développement, dès le jeune âge, d'une attitude responsable vis-à-vis le passé.

4.2.2 Le public touristique

En dépit de ses nombreux charmes, la Guyane n'est pas un site balnéaire en vogue. Afin de développer un tourisme culturel, nous proposons d'aller chercher des touristes « potentiels », notamment les Français, au moyen d'une exposition itinérante qui leur fera découvrir un territoire riche en vestiges qui font partie d'une plus grande histoire, celle de la France coloniale.

4.2.3 L'animation

Les visiteurs pourront faire la visite du parcours en compagnie d'un guide-interprète. Toutefois, le visiteur à l'esprit plus indépendant, pourra effectuer la visite par lui-même en consultant le livret d'interprétation qu'il se sera préalablement procuré au Syndicat d'Initiative de Rémire.

4.2.4 Les activités

■ *Les activités d'avant projet*

Le chantier archéologique est déjà accessible aux gens qui désirent assister aux fouilles. Celles-ci ont déjà été couvertes par les journaux locaux. De même RFO fait, chaque année depuis le début des fouilles, un reportage sur les vestiges de Loyola. Dans le cadre des journées du Patrimoine, une visite guidée est organisée au cours de laquelle quelques centaines de personnes, accompagnées par l'archéologue Yannick Le Roux, bénéficient d'une synthèse interprétative du site.

En 1999, une exposition portant sur l'habitation de Loyola sera mise sur pied dans le cadre du Musée des cultures guyanaises. À cette occasion, on y présentera le matériel mis au jour lors des fouilles archéologiques.

■ *Les activités d'après projet*

Une brochure de présentation sera réalisée dans laquelle on trouvera de façon succincte le contenu historique, archéologique et écologique du parcours. Chaque année sur le chantier archéologique, on célèbre le 31 juillet la fête de St-Ignace de Loyola, l'éponyme de l'habitation. Afin de stimuler un sentiment d'appartenance, nous proposons de perpétuer cette fête au cours de laquelle le public invité pourra en apprendre plus sur les vestiges. Cette expérience a d'ailleurs été tentée au cours de l'été 1998, où le public a été convié pour festoyer en compagnie de l'équipe de fouilleurs. Les responsables des secteurs étudiés en ont profité pour présenter une synthèse des découvertes. En raison de la réaction positive du public, il est recommandé de renouveler cette expérience.

4.3 Mise en valeur

4.3.1 Le développement thématique

Par souci de clarté, on ne peut intégrer dans le concept toutes les informations recueillies lors des fouilles. C'est pour cette raison qu'il faudra choisir une thématique servant de fil conducteur qui permettra au public, ne possédant pas tout le savoir d'un expert ni le temps de l'acquérir, de pouvoir accéder facilement aux découvertes archéologiques.

L'expérience coloniale française en Guyane, fut marquée par une suite de problèmes économiques engendrés par un sous-peuplement et des problèmes d'approvisionnement en main-d'œuvre servile. En dépit de ce contexte défavorable, l'habitation de Loyola prospéra. Parce que cette situation particulière nous montre que cette habitation symbolisait la puissance économique des Jésuites en Guyane, la thématique générale du concept portera sur l'économie. Cette thématique est d'ailleurs inspirée d'une citation de Guisan qui résume parfaitement le principe de l'habitation sous l'Ancien Régime : « *Un établissement de culture est un lieu de travail.* »¹⁸² Cette citation nous amène à développer deux thèmes : *Les travaux forcés* et *Quand le sucre est amer...*

THÈME 1

■ *Les travaux forcés*

Le développement du thème lié au parcours, consistera justement à présenter les vestiges en association avec l'environnement naturel comme un lieu de travail imposé à un groupe de 400 travailleurs

¹⁸² Guisan dans Y. Le Roux, *L'Habitation guyanaise sous l'Ancien Régime : Étude de la culture matérielle*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994, p. 190.

serviles. Cette façon de présenter les vestiges, selon le double point de vue de la production et de l'être humain, donne une approche à la fois didactique (raisonnée) et sensorielle (sensible).

Ce thème permet aussi de montrer l'organisation de la production d'une habitation sucrière, où furent amenés de force des esclaves qui devaient accomplir les travaux de la terre et de la transformation du sucre. Plus qu'un lieu de travail, l'habitation se présentait comme un « purgatoire terrestre » où l'esclave devait peiner sang et eau pour accéder à une vie meilleure. L'interprétation du site basée, sur la fonction des bâtiments, met en lumière une hiérarchisation du travail servile. Nègres de la terre, Nègres à talent et domestiques sont autant de groupes de travailleurs qui occupaient une fonction précise, encore visible dans les ruines des bâtiments. Le choix de présenter le site sous cet aspect favorise l'apport de nouveaux éléments au gré des découvertes archéologiques.

THÈME 2

■ *Quand le sucre est amer...*

Ce thème sera développé dans le cadre de l'exposition. Bien que la Guyane ait produit d'autres denrées pour l'exportation, c'est sur le sucre que nous porterons notre attention. D'abord parce que la plupart des vestiges conservés sont liés à l'exploitation sucrière. Mais aussi parce que grâce au sucre nous pourrions aborder des sujets permettant de brosser un tableau complet de l'Ancien Régime qui fut marqué par l'espoir d'une terre riche et généreuse, mais qui au contraire offrait une réalité décevante. Malgré toutes les difficultés que pouvaient rencontrer les habitants sucriers, l'exploitation de la canne à sucre demeure le mode de vie idéal pendant toute la période de l'Ancien Régime. L'exposition portera donc sur cet espoir, sur la réalité de la

Guyane et surtout sur leur inadéquation qui se concrétisa par l'échec de l'instauration d'une population permanente. Intimement lié à l'esclavage, le thème du sucre nous permet de mettre en lumière l'existence de ces travailleurs serviles et de leur relation avec les Jésuites, évangélisateurs et prospères habitants.

4.3.2 La mise en espace

■ *Accueil*

Afin de comprendre le contexte historique d'une habitation sucrière, les visiteurs pourront, s'ils le désirent, voir l'exposition sur le sucre au Bureau du Patrimoine de Cayenne ou éventuellement dans le futur Musée des cultures guyanaises qui sera construit à proximité du site de Loyola. Par la suite, ils pourront se diriger vers Rémire où ils découvriront l'habitation de Loyola, soit par leurs propres moyens ou accompagnés par un guide au cours d'un éventuel parcours des moulins comprenant le moulin à vent de Rémire et celui de Vidal.

■ *Le parcours*

Nous présentons dans cette section une mise en espace du parcours ainsi qu'un bref exposé des sujets abordés dans l'exposition.

Le parcours est composé de huit stations et d'un « carbet d'interprétation » qui porteront sur les vestiges suivants : le chemin ; la maison de maître, la cuisine et le jardin ; la chapelle et le cimetière ; la purgerie ; la chaufferie ; le moulin ; les ateliers et les magasins (fig. 24). Le choix des vestiges repose sur l'état des connaissances actuelles. Ainsi, d'autres stations pourront s'ajouter à la faveur de nouvelles découvertes. De même, on pourra inclure dans le parcours, une station portant sur une structure non fouillée de façon à souligner ce à quoi se heurte un archéologue qui entreprend l'étude

d'un site. Cette station favorisera aussi la participation du visiteur qui, à la lumière de ce qu'il aura appris, sera invité à émettre ses propres hypothèses.

L'interprétation mettra l'accent sur la fonction des bâtiments et leurs liens avec le reste de l'habitation, ainsi que sur les indices archéologiques qui nous permettent de faire des inductions. Dès la seconde station, le visiteur pourra se diriger vers le carbet où il trouvera l'historique du site et une synthèse de l'environnement naturel. Il pourra aussi y consulter un plan et une vue axonométrique du site. Devant chaque station s'élèvera un petit panneau contenant l'information qui sera organisée selon trois niveaux de compréhension:

- L'identification du bâtiment**
- La fonction et son lien avec le reste de l'habitation**
- Les indices archéologiques et les facteurs de formation d'un site**

Le texte pourra être complété par une gravure ancienne ou une reconstitution bi-dimensionnelle du bâtiment.

À la fin du parcours le visiteur :

- aura pris conscience que l'habitation doit être considérée dans son ensemble.**
- aura un aperçu de l'organisation du travail au sein de l'habitation.**
- sera sensibilisé à la démarche archéologique**
- percevra l'environnement naturel comme un facteur d'organisation spatiale du site.**
- prendra connaissance des facteurs de formation d'un site archéologique.**

■ *Le scénario*

Afin de lui faire ressentir l'organisation spatiale d'une habitation, le visiteur accède au site par l'ancien chemin dallé qu'empruntaient les habitants de Loyola. En découvrant cette habitation, le visiteur prendra conscience de l'importance de la forêt dans la préservation des vestiges. Les stations sont regroupées en quatre complexes :

- le complexe domestique
- le complexe sucrier
- le complexe religieux
- le complexe secondaire

1. Le chemin d'accès

Ce chemin de pierres constituait l'accès principale de l'habitation. Lors du transport de la canne à sucre vers le moulin, il facilitait le passage des cabrouets qui autrement s'enlisaient dans l'argile.

Facteur de formation du site :

Après l'abandon de l'habitation, le chemin servit de carrière, tous ces déplacements de pierres expliquent son aspect fragmentaire et perturbé.

2. « Le carbet d'interprétation »

En plus de servir d'abri, l'étape du carbet permettra au visiteur de prendre connaissance de l'historique et du contexte environnemental.

Objectifs :

- *Situer Loyola dans le temps*
- *Favoriser la prise de conscience de l'impact environnemental sur l'organisation spatiale du site*

- *Favoriser la prise de conscience de l'impact environnemental sur la formation d'un site archéologique.*

Situé dans le même axe que la maison des maîtres, le carbet permet d'avoir une vue sur la mer et de bénéficier de la fraîcheur des Alizés, deux éléments qui ont influencé le choix de l'emplacement de la maison des maîtres. Du carbet, le visiteur aura aussi une vue sur tout le site et il pourra donc localiser chacun des bâtiments à l'aide d'un plan.

Historique

L'habitation fut nommée Loyola en l'honneur de saint Ignace, le fondateur de l'ordre des Jésuites. Ceux-ci acquirent l'habitation des Juifs Drague et Quincy en 1665 pour en faire une habitation sucrière, qui par des ajouts successifs de terrains, dépasse 1500 hectares vers 1720. Outre le sucre, on y produisit aussi des vivres, du cacao, de l'indigo et du café. Cette habitation prospère devait en grande partie sa productivité à une main-d'oeuvre servile qui atteignit le nombre de 400 esclaves à son apogée. En 1738, cependant, les Jésuites déménagèrent la sucrerie de Loyola pour la transporter à Saint-Régis. En 1763, la dissolution de la Compagnie de Jésus entraîna l'abandon de l'habitation. Elle fut à nouveau occupée l'année suivante, par les soldats du régiment Saintonge pour être abandonnée à la végétation de façon définitive.

La valeur patrimoniale et scientifique de Loyola

En plus d'avoir été la plus grande plantation sucrière de toute la colonie, Loyola demeure le plus important témoignage pour la compréhension du phénomène de l'habitation sous l'Ancien Régime. D'autant plus qu'on trouve à Loyola des éléments inédits en Guyane tels que les restes de la plus vieille chapelle. De même, la forge et le cimetière sont les premiers aménagements de ce genre à être identifiés et étudiés.

L'environnement

Non seulement l'environnement a joué un rôle important dans le fonctionnement de l'habitation, mais il constitue un facteur majeur dans la formation des vestiges. De façon à bien résumer l'impact environnemental, nous suggérons qu'un botaniste de l'ORSTOM complète cette section. Nous dresserons toutefois un bref aperçu du type d'informations qui devrait la composer.

Le bois diable (*Hura crepitans*)

La prolifération de cet arbre épineux, dont la sève est toxique, a empêché la mise en culture des lieux et ses effets dévastateurs.

Le bois puant (*Gustavia Augusta*)

La souplesse de ce bois en a fait le matériau idéal pour le cerclage des tonneaux.

Le bois-canon (*Cecropia Obtusa*)

On utilisait les cendres de cet arbre pour clarifier le vesou*.

Le complexe domestique

Objectifs :

- *démontrer la puissance économique des Jésuites au sein de la colonie*
- *opposer la beauté du jardin aux ruines des bâtiments environnants afin de souligner les deux temps forts du lieu, soit l'apogée et la déchéance des Jésuites.*

3.1 La maison de maître

Sur ces fondations de pierres, s'élevait une architecture à pan de bois. L'orientation de ce bâtiment, permettait, non seulement de profiter de la vue sur la mer et de la fraîcheur des Alizés, mais aussi d'avoir un œil sur les champs et le quartier des esclaves. D'ailleurs, c'est en fonction de la maison que s'organise le reste de l'habitation. Le service de la « case à demeurer » constituait la tâche la plus valorisée par le système esclavagiste. La preuve en est que les esclaves qui y étaient affectés bénéficiaient d'un traitement de faveur : ils étaient les mieux logés, nourris et habillés.

3.2 Le jardin à la française

Symbolisant la noblesse du statut de l'habitant sucrier, un jardin « à la française » était aménagé à l'arrière de la maison.

3.3 La cuisine

Ce bâtiment en pierre abritait dans sa partie nord, une cuisine équipée d'un large foyer et d'un potager qui servaient à préparer les repas des Pères venus se reposer à Loyola.

Le complexe sucrier

Objectifs :

- *montrer les étapes de transformation du sucre*
- *démontrer que même de petites découvertes peuvent nous aider à comprendre les vestiges du passé*

4. Le moulin

Une fois la canne à sucre coupée, elle était transportée au moulin afin d'en extraire le jus. Le moulin, construit en bois, était couvert par une charpente circulaire. Un esclave passait les cannes deux fois entre les rouleaux de fer du moulin qui était actionné par des chevaux. Cette étape n'était pas sans risque. En effet, il arrivait que l'esclave se broie la main entre les rouleaux.

Le jus extrait, le vesou, était ensuite recueilli sur un plateau en bois dur et s'écoulait vers le bassin de réception de la chaufferie.

Indices archéologiques :

Il ne subsiste que quelques traces du moulin construit avec des matériaux périssables. Toutefois, les empreintes de neuf trous de poteaux alignés dans l'arc d'un cercle d'environ 15 m de diamètre, ainsi que la présence de clous, permettent de croire en la présence d'une charpente de bois circulaire.

Image : Gravure tirée des récits des voyages du Père Labat démontrant le fonctionnement d'un moulin.

5. La cheminée

Cette cheminée, alimentée par des bagasses*, chauffait une étuve à sucre accolée à la purgerie. On y déposait sur des claies superposées les pains de sucre que l'on faisait sécher pendant environ trois semaines.

Image : Gravure tirée de l'Encyclopédie Diderot représentant l'organisation intérieur d'une étuve.

6. La purgerie

On déposait le produit de la cuisson du vesou* dans des formes à sucre* emboîtées dans des pots de raffineurs* qu'on disposait dans la purgerie. Ce processus servait à séparer la mélasse du sucre. Pour raffiner le sucre, on étendait sur sa surface une couche de marne blanche dont les particules calcaires précipitaient les impuretés.

Image : Gravure tirée de l'Encyclopédie Diderot représentant la disposition des pots de raffineurs dans la purgerie.

Le complexe religieux

La religion ponctuait chacun des moments de la vie sur l'habitation. La prière du matin et du soir ouvrait et concluait la journée de travail. La dimension spirituelle de l'habitation se matérialisait, entre autre, par un cimetière et une chapelle qui rappellent le rôle de la religion dans le système colonial de l'Ancien Régime.

Objectifs :

- *démontrer l'importance de la religion dans le maintien de l'ordre colonial.*

■ *grâce au cimetière, comparer l'habitation à un purgatoire terrestre.*

7.1 La chapelle

La chapelle symbolisait à la fois la noblesse et l'autorité spirituelle des Jésuites dans la société guyanaise. Bien qu'elle fut destinée à un usage privé, elle servit aux habitants de toute la paroisse lorsque l'église de Rémire était en réfection.

Facteur de formation du site :

Le dallage fut en partie préservé du pillage par l'ébouli qui le recouvrait.

7.2 Le cimetière

Les maîtres étaient tenus, par le Code Noir, de faire inhumer en terre sainte les esclaves baptisés. Drapés dans un linceul, les esclaves y étaient enterrés sans mise en bière. Dans ce lieu consacré sont inhumés près de 1000 personnes.

Indice archéologique :

En dépit du fait que l'acidité du sol dissout les ossements en moins de dix ans¹⁸³, les fouilles ont mis au jour des fosses funéraires dont la présence fut signalée par de grandes taches anthropomorphiques jaunâtres.

¹⁸³ Nous avons recueilli cette information auprès du responsable des inhumations du cimetière de Cayenne.

Le complexe secondaire

Objectif : souligner le degré d'autarcie de l'habitation

8. Les magasins

Ce bâtiment servait de lieu d'entreposage du matériel et de l'outillage nécessaire à la production.

9. Les Ateliers

Cet édifice de pierre abritait des ateliers, notamment la forge. Le forgeron y fabriquait et réparait l'outillage nécessaire à l'habitation de Loyola et aux établissements avoisinants. Le travail de la forge nécessitait la présence d'un foyer et d'une plate-forme à soufflet. Le travail du forgeron, qui appartenait à la classe des « Nègres à talent » était très valorisé sur l'habitation, car il nécessitait des habiletés particulières et assurait aux Jésuites un revenu supplémentaire.

L'exposition itinérante

Cette exposition s'adresse principalement aux touristes qui connaissent peu l'histoire de la Guyane. L'approche globale permet de remettre en contexte des vestiges archéologiques du même type que Loyola. L'exposition sera divisée en quatre grandes zones présentant chacune un aspect de l'Ancien Régime :

- la colonisation
- le sucre
- les esclaves
- les Jésuites

Une cinquième zone traitera des vestiges archéologiques en Guyane et de leur apport à la connaissance du passé. Les sites archéologiques des habitations de Loyola, Poulain et Vidal y seront présentés. Pour illustrer cette section, on pourra faire appel à des photos de vestiges et à des relevés graphiques tels que coupes stratigraphiques et dessins de maçonnerie.

Le choix de l'exposition itinérante repose sur deux raisons. D'abord, comme l'industrie du tourisme en Guyane est peu développée, l'exposition itinérante permettra d'attirer d'éventuels touristes. La seconde raison rejoint l'objectif de stimuler l'intérêt de la population locale envers le patrimoine historique, en démontrant qu'il est digne d'intérêt. Toutefois, l'exposition devra être présentée au moins une fois par année au Musée des cultures guyanaises à Rémire au plus fort de la saison touristique. Finalement, si le tourisme venait à se développer suffisamment, cette exposition pourrait être montée de façon permanente dans le cadre d'un centre d'interprétation.

4.4 Le cadre matériel

4.4.1 Les collections

Une grande partie des collections provenant de la fouille de Loyola est conservée dans les réserves du Bureau du Patrimoine de Cayenne qui éventuellement deviendra le Musée des cultures guyanaises. L'autre partie des artefacts est entreposée au dépôt archéologique de Rebard à Cayenne sous la responsabilité du service régional d'archéologie. La collection qui servira de support visuel à l'exposition et au parcours sera principalement composée :

- d'objets de métal, pour la plupart des outils agricoles.
- de pipes afro-américaines
- de céramique locale (poterie sucrière) et de céramique importée telle que la faïence et la porcelaine.
- de documents d'archives et iconographiques comprenant une vue cavalière de Loyola et des gravures tirées des récits des voyages de Stedman et du Père Labat.

Le choix du mobilier rejoint les objectifs d'interprétation. Ainsi, la céramique locale fait référence à la production du sucre et la céramique importée souligne la richesse des Jésuites. Toutefois le potentiel évocateur de la céramique est limité, car ce matériau évoque peu l'univers matériel des esclaves (celui-ci étant essentiellement composé d'objets périssables). Il faudra donc faire appel à des outils agricoles qui rappellent la condition servile de l'esclave. Quant aux pipes afro-américaines, elles opposent à la condition servile, l'idée d'une identité culturelle qui s'est développée parallèlement à la vie quotidienne de l'habitation. Finalement, la recherche en archives a déjà été bien amorcée par Yannick Le Roux dans le cadre de la rédaction d'une thèse de doctorat qui, d'ailleurs nous donne un aperçu de la richesse de l'information.

4.4.2 Le matériel d'interprétation et l'aménagement du site

Même si une intervention minimum est préconisée, la nature fragmentaire des vestiges archéologiques nécessite un soutien interprétatif afin d'aller au-delà du simple étalage.

Le parcours

■ *Le balisage*

Chaque station devra être identifiée au moyen de panneaux qui, en accord avec une suggestion de Jean-Paul Jacob, Directeur Régional des Affaires Culturelles, pourrait être fabriqués de papier compressé avec du plastique. Il n'en demeure pas moins que le choix du meilleur médium revient aux aménagistes.

■ *Le carbet*

Le climat nous impose la prévision d'un abri. Cet abri prendra la forme d'un carbet qui constitue une construction en bois recouverte de feuilles de palétuviers ou de bardeaux de bois, qui est peu onéreuse et qui permet d'intégrer dans le projet un savoir-faire local. On y exposera des panneaux résumant l'histoire et le contexte environnemental de l'habitation.

Situé au sud de la maison de maître, le carbet permettra de contempler le panorama et de profiter de la fraîcheur des Alizés. Notons que ces raisons sont les mêmes qui ont guidé le choix de l'emplacement de la maison de maître.

■ *Le jardin « à la française »*

Symbole du statut qu'occupaient les Jésuites dans la société guyanaise, le jardin était autrefois le lien entre la maison de maître, la cuisine et la chapelle. Son aspect soigné, qui devait trancher avec la végétation environnante, indiquait aux visiteurs une hiérarchie dans l'organisation spatiale de l'habitation. Afin de raviver ce secteur, il est suggéré d'aménager un jardin « à la française ». Ainsi, le visiteur arrivant à la maison de maître saurait immédiatement qu'il est au cœur de l'habitation. Splendeur du jardin et ruine de la maison de maître, de la cuisine et de la chapelle, rappelleraient en un seul coup d'œil la grandeur et la déchéance des Jésuites. Il n'est pas question de reconstituer dans son intégralité le jardin, car ce serait trop hypothétique, mais il s'agit plutôt d'opposer la nature aménagée à la nature sauvage.

■ *Le livret d'interprétation*

Complément du parcours, le livret d'interprétation, qui sera disponible au Syndicat d'initiative de Rémire et au Bureau du Patrimoine de Cayenne, comprendra :

- un plan pour se rendre au site
- une carte du site balisé
- une reproduction de la vue cavalière
- un plan et une vue axonométrique du site
- des photographies des fouilles et du mobilier

■ *Le stationnement*

Il sera nécessaire de prévoir une aire de stationnement au pied de la montagne de Rémire, ce qui implique l'aménagement d'une partie de la végétation en bordure de la route.

4.5 Les ressources

Pour qu'un projet de mise en valeur ait toutes les chances de réussir, il est nécessaire de favoriser une collaboration entre les différents organismes du milieu. La DRAC, la municipalité de Rémire, l'Office Nationale des Forêts (ONF) et le syndicat d'initiative de Rémire, sont, nous semble-t-il, les organismes les plus susceptibles de garantir le succès de cette entreprise.

■ *La municipalité de Rémire*

Comme les vestiges se situent sur le territoire de la municipalité de Rémire, celle-ci est la première à être concernée par ce projet de mise en valeur. Elle doit d'abord acquérir le terrain, investir dans son aménagement et ensuite en assurer l'entretien régulier. Quant à l'administration, la municipalité peut choisir de la déléguer à un organisme tel que le Syndicat d'Initiative ou l'ONF.

■ *DRAC*

Une fois le terrain acquis, la Direction Régionale des Affaires Culturelles pourra intervenir en autorisant le projet d'aménagement, tout en proposant son architecte en chef. De plus, elle peut octroyer une subvention couvrant entre 20% à 40% du coût total de l'aménagement.

■ *Le syndicat d'initiative de Rémire*

L'apport du syndicat d'initiative de Rémire consistera à faire connaître le site et pourra même, selon, le désir de la municipalité, aller jusqu'à son administration.

■ *ONF*

L'Office National des Forêts, depuis l'adoption d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), désire s'impliquer davantage dans la gestion des espaces historiques que recèle la forêt guyanaise. Leur expérience d'aménagement pourrait constituer un atout à ce projet.

En plus de ces quatre organismes, il est possible de faire appel à d'autres ressources. Pour tout ce qui concerne l'ethno-botanique, il serait opportun d'impliquer dans le projet un organisme comme l'ORSTORM. Finalement, l'archéologue Yannick Le Roux demeure une source d'information inépuisable pour tout ce qui a trait à l'Ancien Régime et à sa culture matérielle.

CONCLUSION

Nous avons vu que l'archéologie coloniale, bien qu'elle soit une discipline récente en Guyane, joue un rôle important dans la connaissance de l'Ancien Régime en complétant les nombreux documents écrits qui nous présentent cette période selon le point de vue de l'administration coloniale. Ainsi, l'archéologie appliquée à l'étude de cette période, dont les traces sont disséminées dans la forêt guyanaise, nous éclaire sur la condition des esclaves, la réalité matérielle de l'habitation et les raisons de l'échec économique de la colonisation et de l'exploitation de la canne à sucre.

Dès leur arrivée, les colons français ont cru pouvoir contrôler la nature. Son abondance leur a fait croire qu'ils pourraient en tirer d'immenses profits sans avoir à fournir trop d'efforts. Au lieu de cela, ils se heurtèrent à un climat imprévisible et à un sol capricieux. Et bien qu'au Surinam, les Hollandais avaient démontré hors de tout doute l'efficacité des polders pour l'exploitation des terres basses, les Français s'obstinèrent à cultiver les anémiques terres hautes.

Malgré les embûches, l'exploitation de la canne à sucre, basée sur le système esclavagiste, demeura pendant tout l'Ancien Régime le type d'exploitation idéal. Cette image était véhiculée par le succès des Antilles, notamment celui de St-Domingue. Mais contrairement à cette dernière, on ne pouvait compter sur une main-d'œuvre suffisante. Les colons tirant peu de profits de leur terre ne pouvaient se payer suffisamment d'esclaves et les négriers n'ayant pas assez de clients solvables, ne voyaient pas la nécessité d'affronter les multiples encombrements maritimes près de la côte guyanaise. Malgré tous les efforts, comment un tel

système d'exploitation, fondé sur le travail servile, eut-il pu fonctionner ? Sans l'aide de l'État pour attirer en Guyane des investisseurs privés qui auraient pu stimuler cette industrie, les colons étaient condamnés à la pauvreté. Malheureusement l'aide ne vint jamais, ou si peu, car la prospérité des Antilles détournait l'attention des principaux intervenants du commerce maritime au détriment de la Guyane.

Contrairement à ces petites habitations vivotantes, les différentes exploitations agricoles des Jésuites prenaient de l'ampleur. En fait, les Jésuites, en plus d'exercer une hégémonie spirituelle sur la colonie et sur la population servile, possédaient ce qui faisaient défaut aux autres habitants : d'immenses capitaux et une solide expérience du monde colonial. D'ailleurs cette aisance financière en fit les plus grands propriétaires d'esclaves. Considérés comme de bons maîtres, les Jésuites contribuèrent même à améliorer la condition des esclaves, sans toutefois s'opposer au principe de l'esclavage. Au contraire, ils l'ont cautionné sous le couvert de l'évangélisation. Il est évident que religion et esclavage constituaient le pivot autour duquel s'organisait le développement de la colonie au XVIII^e siècle.

Les traces archéologiques confirment que le marasme économique de l'époque n'eut pas le même impact sur toutes les habitations guyanaises. C'est du moins ce qui transparaît des ruines de l'habitation jésuite de Loyola. Exploitée avec succès sur près d'un siècle, Loyola constitue un cas exemplaire, et surtout rare, d'une bonne gestion des ressources naturelles et humaines. En dépit des problèmes d'approvisionnement, près de 400 esclaves y étaient rassemblés pour travailler à la plus grosse production sucrière de la Guyane. Les ruines des bâtiments, la plupart en pierre, dénotent une ferme intention de s'implanter de façon permanente en Guyane. La valeur des matériaux de construction et la présence d'éléments tels qu'une chapelle et un jardin expriment concrètement la position sociale et le pouvoir économique des Jésuites au sein de la colonie. L'opulence de cette habitation exerçait même un pouvoir d'attraction sur des visiteurs de notoriété, tels que la Condamine et Fusée-Aublet qui contribuèrent au développement de la science grâce à leurs recherches menées en partie à Loyola.

Sur le plan archéologique, la valeur scientifique de ce site est évidente, car non seulement Loyola est un des rares sites archéologiques qui permet de comprendre une habitation dans son ensemble, mais en plus, elle est composée d'éléments rares en Guyane. On y trouve en effet les restes de la plus vieille chapelle retrouvée à ce jour, la forge et le cimetière sont les premiers aménagements de ce genre à être étudiés. Les valeurs scientifique et patrimoniale de ce site, son excellente conservation, ainsi que l'exemplarité de l'habitation, concordent à faire de l'habitation de Loyola un lieu rappelant la naissance de l'identité guyanaise.

Il s'avère donc nécessaire, non seulement de diffuser les résultats de la recherche archéologique, mais surtout de réinsérer Loyola au cœur des préoccupations patrimoniales actuelles. Afin de souligner l'importance du site sur le plan archéologique et historique, la mise en valeur du site, par la conservation *in situ* des vestiges, demeure la meilleure solution. Le programme d'interprétation, dans lequel sont développés les thèmes *Les travaux forcés* et *Quand le sucre est amer...*, permet de mettre en lumière des sujets traitant du contexte environnemental, de l'esclavage et de l'évangélisation grâce à un parcours interprétatif et à une exposition itinérante.

Il faut cependant souligner les contraintes auxquels se heurteront muséologues et aménagistes lors de la réalisation de ce projet de mise en valeur. Pour justifier la situation actuelle, l'impact de l'environnement naturel est constamment invoqué. La contrainte environnementale est vraiment réelle. Toutefois, elle ne devrait pas être considérée comme un obstacle à la conservation, mais plutôt comme une obligation d'entretenir les lieux historiques au même titre que la municipalité est tenue d'assurer aux citoyens un environnement urbain adéquat. D'autant plus que l'impact des facteurs environnementaux est notable partout ailleurs. Nous est-il nécessaire de rappeler le contraignant hiver du Québec, qui non seulement menace l'intégrité physique des vestiges, mais limite aussi l'accessibilité aux lieux de mémoire à la période estivale ?

La dégradation des monuments historiques ne peut se justifier uniquement par les facteurs environnementaux. L'indifférence, plus difficilement mesurable que les phénomènes naturels,

causent beaucoup plus de ravage. Comment se fait-il que la France, dont le patrimoine historique compte plus de 40 000 monuments protégés, ne dénoncent-ils pas un tel laxisme par rapport aux départements d'outre-mer ? D'autant plus, que la constitution de ces départements véhiculent l'image de la France métropolitaine partout dans le monde. Malgré cela, on ne peut que remarquer un déséquilibre flagrant entre le potentiel historique et archéologique par rapport au nombre de monuments historiques réellement protégés.

Loyola n'est pas le seul site à présenter un tel potentiel interprétatif, mais malheureusement la situation patrimoniale en Guyane est loin d'être parfaite comme le montrent les vestiges de Vidal, qui, bien qu'ayant déjà fait l'objet de restauration, se dégradent à vue d'œil sous l'inexorable action de la nature. Face à la menace qui plane sur les traces matérielles de son passé, il est temps pour la population guyanaise d'amorcer une réflexion sur la place qu'elle doit accorder au patrimoine archéologique. Les multiples ruines disséminées dans la forêt guyanaise constituent une partie importante d'un héritage collectif prenant racine à l'époque de l'Ancien Régime et qui s'exprime aujourd'hui dans la culture créole. Pour sensibiliser la population à la conservation de ce patrimoine, il faut tabler sur une approche cognitive qui s'adresse à un plus large public. Le patrimoine ne concerne plus uniquement les archéologues, c'est désormais l'affaire de la population.

En théorie, il est évident que la conservation du patrimoine doit désormais être considérée comme un investissement dans l'industrie touristique, mais dans la réalité il en va tout autrement. Bien qu'il y ait déjà eu des sommes importantes investies dans la restauration de vestiges comme ceux de Vidal et du Fort Diamant, peu d'efforts sont déployés pour les entretenir. Il en va de même avec les Îles du Salut qui constituent une importante attraction touristique de la Guyane. Bien sûr on n'y trouve que des ruines qui peuvent paraître bien ténues en comparaison avec les châteaux de la Métropole. Mais ces ruines, datant du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle, demeurent les rares témoins du combat de l'homme contre la nature.

Nous avons vu avec l'exemple du Québec que pour stimuler l'économie, il fallait prendre en considération le patrimoine archéologique dans le développement du territoire. Le parallèle avec le Québec est intéressant, car on y trouve des vestiges de même envergure datant de la même époque. De même, le cadre législatif, entourant la démarche patrimoniale du Québec, s'inspire largement de l'exemple français. D'autant plus que ces démarches partent d'un même besoin de constituer un héritage commun pour renforcer une identité nationale et culturelle. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car l'urbanisation et l'industrialisation, qui ont entraîné des crises identitaires, sont des phénomènes mondiaux.

Ce qui caractérise vraiment l'approche québécoise dans le traitement du patrimoine archéologique, c'est la notion de partenariat et une approche résolument archéologique qui est notable dans quelques lieux historiques. Depuis le début des années 1980, s'est développé un processus de décentralisation des responsabilités en faisant appel au partenariat entre le gouvernement provincial et les municipalités. Dans ce processus, la plupart des municipalités se sont rapidement rendues compte que le patrimoine archéologique pouvait constituer un atout majeur dans le développement économique d'un territoire. Non seulement cette prise de conscience a eu pour effet de stimuler la recherche archéologique, mais en plus, cela a permis de mettre l'accent sur la diffusion de la connaissance archéologique, notamment par la présentation au public des vestiges *in situ*. Cela a d'ailleurs amené certains musées de site, tels que Pointe-du-Buisson et Pointe-à-Callières, à axer leurs interprétations sur la démarche scientifique de l'archéologie. Une telle attitude a le double avantage de participer à l'essor de la discipline et de pouvoir mettre en valeur les vestiges archéologiques les plus fragmentaires. C'est cette approche archéologique, basée sur le partenariat, qui doit être appliquée au contexte guyanais.

Tout cela doit contribuer à la mise en place d'un tourisme culturel qui stimulerait à la fois le développement économique de la région et l'aménagement du territoire. Tous les éléments pour assurer le succès d'une telle entreprise sont présents : un environnement naturel incomparable et une gamme de lieux historiques et préhistoriques qui contribuent à diversifier des activités culturelles et de plein air. L'Office National des Forêts et la Direction Régional

des Affaires Culturelles ont déjà manifesté leur volonté de participer au projet. En fait, il ne manque que l'implication de la commune et de la population qui ne peuvent plus demeurer indifférentes aux enjeux patrimoniaux. Au-delà de la mise en valeur du site de Loyola, nous souhaitons surtout pouvoir susciter, par ce mémoire, une réflexion sur l'importance du patrimoine guyanais. Dès à présent, il revient à la population de la Guyane d'intervenir dans la protection des traces de son passé, car il en va de son avenir culturel.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Encyclopédie Diderot et D'Alembert. Planches et commentaires présentés par J. Proust. Paris, Hachette, 1983.

Goupy des Marets. *Journal de Goupy des Marets (1675-1676 et 1687-1690). À la Guyane à la fin du XVII^e siècle.* Édité par G. Debien, Dakar, Université de Dakar, 1965. 145 p. (Coll. « Histoire N° 8 »).

Labat, J. B. *Voyages du Père Labat aux Îles de l'Amérique.* Adapté par A. Gheerbrant, Paris, Les Libraires Associés, 1956. 392 p.

Raynal, G. *L'anticolonialisme au XVIII^e siècle. Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes.* Textes choisis par G. Esquir. Paris, P.U.F., 1951. 318 p. (« Collection internationale de documentation coloniale »).

Stedman, J. G. *Life in an Eighteenth-Century Slave Society.* Édité par R. Price et S. Price, Londres, The Johns Hopkins University Press, 1992. 350 p.

ÉTUDES :

Muséologie et conservation du patrimoine

Alderson, J. *Time Machines. The world of Living History.* Nashville, The American Association for State and Local History, 1984. 217 p.

Alderson, W. T. et S. Payne Low. *Interpretation of Historic Sites.* Nashville, American Association for State and Local History, 1976. 189 p.

Arpin, R. « Valoriser l'héritage collectif. L'approche du ministère de la Culture ». *Monuments historiques*, 196 (1995), p. 10-12.

Bazin, G. *Le temps des musées.* Liège, Desoer, 1967. 299 p. (« Collection Art Témoin »).

Bayle, D. et M.-S. Humeau. *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel.* Paris, Éditions du Moniteur, 1992, 197 p.

- Boiret, Y. « Restaurer les ruines : rigueur scientifique et imagination contrôlée ». *Entretiens du patrimoine, acte des colloques de la direction du patrimoine. Faut-il restaurer les ruines ?* Caen, Direction du Patrimoine, 1990, p. 70-71.
- Brookes, B. « Asking the public what they want ». *Museums and the Understanding of Science*. Londres, Committee on the Public Understanding of Science, 1992, p. 97-100.
- Brunelle-Lavoie, L, A. Gelly et C. Kirjan. *La passion du patrimoine. La commission des biens culturels du Québec 1922-1994*. Québec, Septentrion, 1995. 300 p.
- Cameron, C. « Parcs Canada, une action fédérale. Parcs nationaux et lieux d'histoire ». *Monuments historiques*, 196 (1995), p. 26-29.
- Chérubini, B. « Patrimoine régional et aménagement rural en Guyane française ». *Les cahiers d'outre-mer*, 164 (1988), p. 379-407.
- Choay, F. *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil, 1992. 273 p.
- Drouin, C. *L'île aux Basques : un fleuve, une terre, des hommes. Mise en valeur d'un patrimoine historique et archéologique*. Québec, Mémoire de maîtrise déposé à l'Université Laval, 1994, 282 p.
- Dufresne, S . « Pointe-à-Callières : Comment naît une approche de mise en valeur ». *Mémoires vives*, 1-2 (1992), p. 46-53.
- Faucheur, P. « Mise en valeur du patrimoine et aménagement du territoire ». *Tourisme et Culture*. Paris, Éditions touristiques européennes, 1994, p. 174-177.
(coll. : « Cahiers espaces n° 37 »).
- Giordani, J.-P. *La Guadeloupe face à son patrimoine*. Paris, Karthala, 1996. 260 p.
- Iamandi, C. « Entre la mise en valeur et l'enfouissement. Alternatives de conservation des vestiges archéologiques ». *Les vestiges archéologiques. La conservation in situ*. Montréal, ICOMOS, 1994, p. 203-209.
- Jong, A. et M. Skougaard. « Les premiers musées de plein air. La tradition des musées consacrés aux traditions populaires ». *Museum*, n° 175, vol. 44 (1992), p. 151-157.
- Kavanagh, G. *History Curatorship*. Londres, Leicester University Press, 1990, 183 p.
- Martin, P.-L. « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution ». *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Tome I. Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 1-17.

- Mathieu, J. « L'institution patrimoniale ». *Le traitement du patrimoine urbain, intégration, intégralité, intégrité. Actes du colloque de Mons-Québec 1996*. Québec, Musée de la Civilisation, 1997, p. 209-216.
- Monfferand, A. « Le patrimoine culturel. Un ressort méconnu du développement touristique ». *Tourisme et Culture*. Paris, Éditions touristiques européennes, 1994, p. 39-45. (coll. : « Cahiers espaces n° 37 »).
- Moussette, M. « L'archéologie et la muséologie au Québec : des itinéraires convergents ». *Mémoires vives*, 8 (1994), p. 4-9.
- Pomian, K. « Musée archéologique : art, nature, histoire ». *Débat*, 49 (Mars-Avril 1988), p. 58-68.
- Pothier, L. et V. Ranallo. « L'os et la bouteille : s'exposer autour de fragments archéologiques ». *Mémoires vives*, 8 (1994), p.10-14.
- Poulot, D. « Le sens du patrimoine : hier et aujourd'hui ». *Annales ESC*, 6 (novembre-décembre 1993), p. 1601-1613.
- Reid, M.-C. « Le défi d'un parc archéologique municipal ». *Municipalité*, octobre 1991, p. 6-7.
- Rizzardo, R. « Tourisme culturel : un élément d'aménagement du territoire ». *Tourisme et Culture*. Paris, Éditions touristiques européennes, 1994, p. 178-185. (coll. : « Cahiers espaces n° 37 »).
- Roederer, B. « L'évolution de la demande en matière de tourisme culturel ». *Tourisme et Culture*. Paris, Éditions touristiques européennes, 1994, p. 88-92. (coll. : « Cahiers espaces n° 37 »).
- Schaer, R. *L'invention des musées*. Paris, Gallimard, 1993. 144 p.
- Simard, C., A. Lapointe et C. Kirjan. *Patrimoine muséologique au Québec, repères chronologiques*. Québec, Gouvernement du Québec, 1992. 113 p.
- Thériault, H. « Si le Vieux-Québec m'était conté ». *Continuité*, 74 (1997), p. 51-53.

Histoire et archéologie

- Belrose-Huyghues, V. « Sources et problématiques d'une histoire religieuse de l'esclavage en Guyane aux XII^e-XVIII^e siècles ». *Deux siècles d'esclavage en Guyane française*. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 103-113.
- Boehmer, H. *Les Jésuites*. Traduit de l'allemand par G. Monod. Paris, Librairie Armand Colin, 1910. 301 p.
- Cardoso, C. F. S. *Esclavage colonial et économie*. Paris, L'Harmattan, 1971. 2 t. (Coll. « Les cahiers du CERAG »).
- Chouinard, A. *Le site de Loyola : Campagne de fouille 1997. Rapport préliminaire du secteur des ateliers*. Québec, Rapport déposé au Service Régional de l'Archéologie en Guyane, 1997. 56p.
- Croteau, N. *Loyola 1998 : secteur de la cuisine. Rapport préliminaire*. Québec, Rapport déposé au Service Régional de l'Archéologie en Guyane, 1998. 39 p.
- Debien, G. *La société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles, III. Destinées d'esclaves à la Martinique*. Dakar, Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire, 1960. 91 p.
- Debien, G. *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècles)*. Fort-de-France. Société d'histoire de la Martinique. 1974. 530 p.
- Gallay, A. *L'archéologie demain*. Paris, Pierre Belfond, 1989. 320 p. (coll. « Belfond/Sciences »).
- Galloway, J. H. *The Sugar Cane Industry. An historical geography from its origins to 1914*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989. 266 p. (coll. « Cambridge Studies in Historical Geography N° 12 »).
- Giacottino, J.-C. *Les Guyanes*. Paris, P.U.F., 1984. 127 p. (coll. « Que sais-je ? »).
- Gisler, A. *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècle)*. Paris, Karthala, 1981. 228 p.
- Hodder, I. « The contextual analysis of symbolic meanings », *The Archaeology of Contextual Meanings*. Londres, Cambridge University Press, 1987, p. 1-10.
- Karam, A. « Les esclaves de la sucrerie Noël ». *Deux siècles d'esclavage en Guyane française*. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 63-75.
- Le Roux, Y et S. Rostain. *Archéologie*. Cayenne, Saga, 1989. 31 p.

- Le Roux, Y. « La révolution agricole au XVIII^e siècle en Guyane », *Symposium international sur l'évolution des littoraux des Guyanes et de la zone caraïbe méridionale pendant le quaternaire*. Cayenne, ORSTOM, 1990, p. 327-345.
- Le Roux, Y. « Parc Lindor, Rémire-Montjoly ». *Bilan scientifique. Guyane 1993, 1994*, p.29-30.
- Le Roux, Y. *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime : Étude de la culture matérielle*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994. 3 t.
- Le Roux, Y. et L. Joignerez. *Rapport archéologique - Habitation de Loyola à Rémire, 1994*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1994. 28 p.
- Le Roux, Y. *L'habitation de Loyola à Rémire. Rapport archéologique 1995*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1995. 28 p.
- Le Roux, Y. « L'habitation de Loyola. Prospection archéologique du 10 au 19 Août 1994 ». *Bilan scientifique. Guyane 1994, 1995*, p. 34-37.
- Le Roux, Y., C. Lorren et E. Broine. *Loyola. Rapport archéologique 1996*. Cayenne, Service Régional d'Archéologie de la Guyane, 1996. 21p.
- Le Roux, Y. « L'archéologie de la période coloniale ». *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 161-178.
- Le Roux, Y. *L'habitation Loyola à Rémire, Guyane française. Rapport de synthèse sur l'opération de fouille programmée triennale*. Cayenne, Service Régional de l'Archéologie de la Guyane, 1998. 180 p.
- Linteau, P.-A., Durocher, R. et J.-C. Robert. *Histoire du Québec contemporain. Tome I : De la confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 1989. 758 p.
- Mam-Lam-Fouck, S. *La Guyane française (du XVII^{ème} siècle à 1960) de la colonisation à la départementalisation*. Paris, Désormeaux, 1982. 188 p.
- Mam-Lam-Fouck, S. « La France en Guyane : conquête et mode d'organisation de l'espace », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 143-160.
- Marchand-Thébault, M.-L. « L'esclavage en Guyane sous l'Ancien Régime ». *Deux siècles d'esclavage en Guyane française*. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 11-62.
- Mater, A. *Les Jésuites*. Paris, Éditions Rieder, 1932. 195 p.

- Mazière, M. et G. Mazière. « La recherche archéologique en Guyane ». *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 23-54.
- Michel, J. *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*. Paris, L'Harmattan, 1989. 181 p.
- Moussette, M. *Le site du Palais de l'Intendant à Québec. Genèse et structuration d'un lieu urbain*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1994. 229 p.
- ONF. « Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : outil de protection et de développement ». *Bois et Forêts de Guyane*. 4 (Décembre 1996), p. 3-6.
- Trigger, B. G. *A history of archaeological thought*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989. 500 p.

Concepts, programmes de réalisation, réglementation et chartes

- « Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique ». *Arrêtés en Conseil ayant force de loi dans la province de Québec*. Québec, Imprimeur de sa très excellente Majesté le Roi, 1922. Chap. 30.
- « Projet de loi n° 2. Deuxième lecture ». *Journal des débats de l'Assemblée nationale*. Québec, 4 juillet 1972.
- Cultura. *Concept général d'interprétation du patrimoine de la Ville de Québec*. Québec, Ville de Québec, 1989. 97 p.
- Cyr, L. et C. Soucy. *Lieu historique national du Fort-Témiscamingue. Programme de réalisation*. Québec, Parcs Canada, 1997. 61 p.
- ICOMOS. *La conservation du patrimoine. Recueil des chartes et autres guides*. Québec, ICOMOS, 1990.
- Laberge, J. *Pointe-du-Buisson, phase 2. Concept d'interprétation et schéma d'aménagement. Rapport final*. Melocheville, Société de développement culturel du parc archéologique de la Pointe-du-Buisson, 1983. 160 p.
- Les recherches Arkhis inc. et Cinémanima inc. *In situ ou le passé sous vos pieds. Concept de mise en valeur du site archéologique du premier palais de l'Intendant pour la Ville de Québec*. Québec, Ville de Québec, 1986.

- Locus Loisir et Culture inc. *Plan de diffusion des connaissances acquises en archéologie. Rapport final.* Québec, Ville de Québec, 1994.
- Ministère des Affaires culturelles. *L'archéologie au Québec.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1985. 48 p.
- Ministère des Affaires culturelles. *À propos de la Loi sur les biens culturels. Le statut de bien culturel et ses effets.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1986. 20 p.
- Ministère de la culture et des communications. *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le Ministère de la culture et des communications.* Québec, Ministère de la culture et des communications, 1995. 20 p.
- Ministère de la culture. *Les journées du patrimoine, Guyane.* Matoury, Ministère de la culture, 1995. 28 p.
- Parcs Canada. *Concept d'interprétation / Les Forges du Saint-Maurice.* Ottawa, Parcs Canada, 1977. 135 p.
- Parcs Canada. *Politique de Parcs Canada.* Ottawa, Parcs Canada, 1979.
- Parcs Canada. *Parc historique national Les Forges du Saint-Maurice. Plan directeur.* Ottawa, Parcs Canada, 1981, 73 p.
- Ville de Québec. *Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec, 1988.* Québec, Ville de Québec, 1989. 31 p.

ANNEXE A : FIGURES

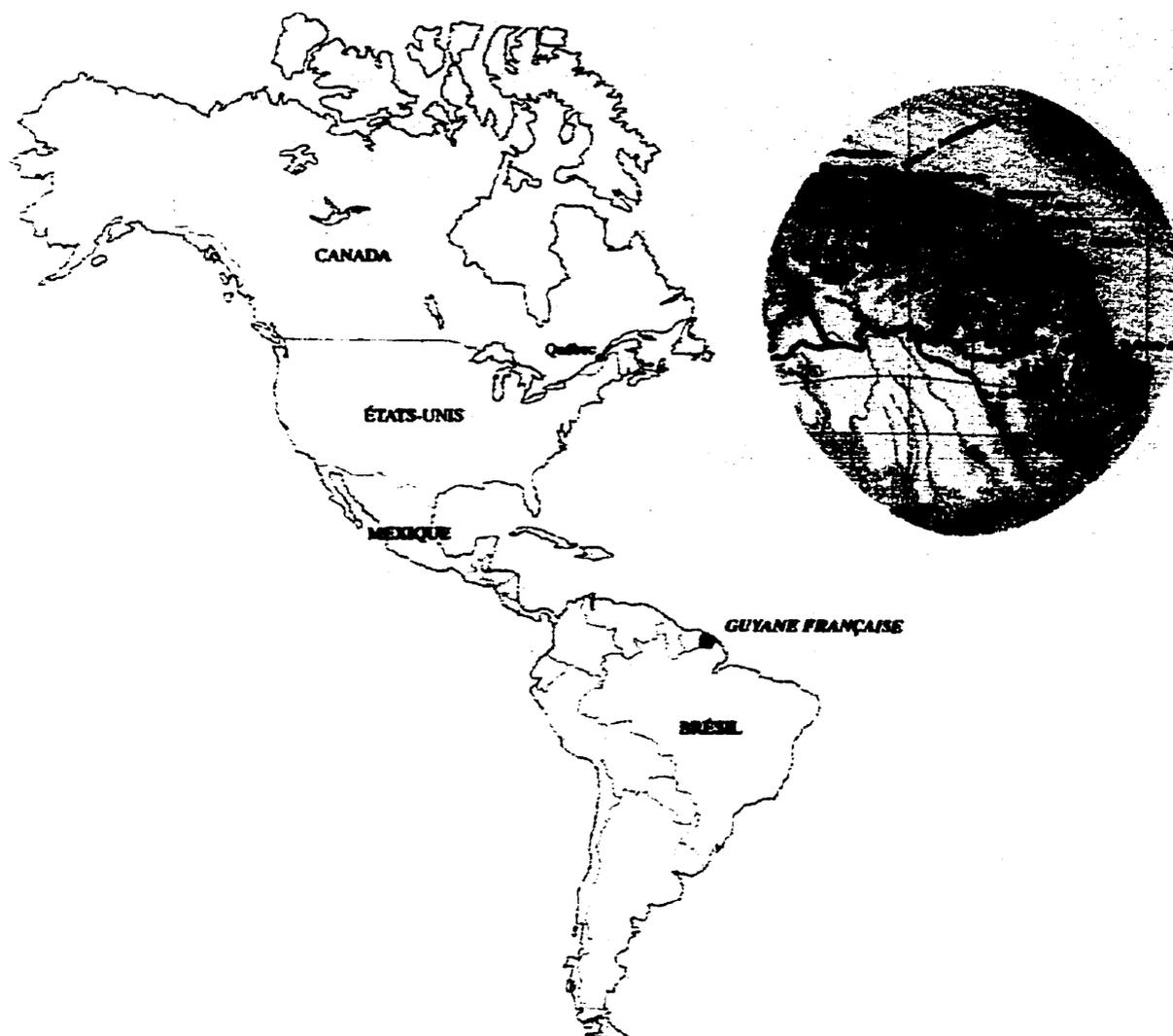


Figure 1 : Localisation de la Guyane française
Traitement informatique : A. Héroux



Figure 2 : Localisation de l'habitation de Loyola

Le Roux, Y, *L'habitation de Loyola à Rémire, Guyane française. Rapport de synthèse sur l'opération de fouille programmée triennale*, p. 5.

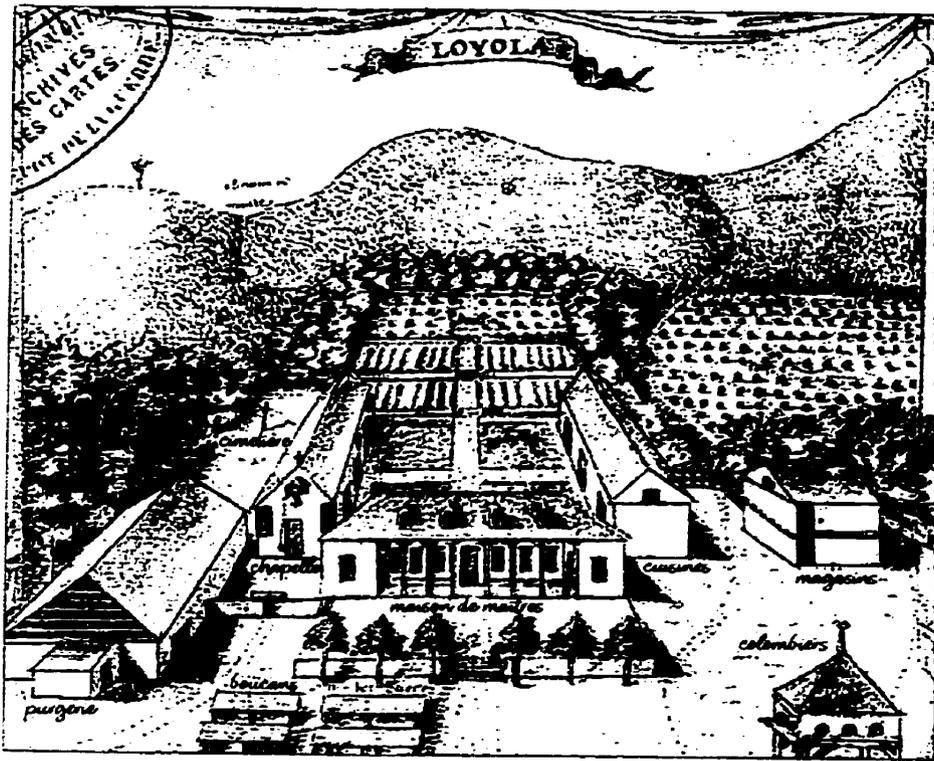


Figure 3 : Vue cavalière de Loyola vers 1730
 Hébert, *Cartouche d'une carte de l'île de Cayenne*, Vincennes,
 S. H. A. T. 7f. 62.



Figure 4 : Forges du Saint-Maurice : reconstitution du haut-fourneau par la volumétrie expressive.
Photo : N. Croteau



Figure 5 : Palais de l'Intendant : aménagement du site
Photo : N. Croteau

Canne à sucre.



Figure 6 : La canne à sucre

Galloway, J. H., *The Sugar Cane Industry*, p. 12.

COMBLE DE MOULIN

A Chassis avec les Tambours
 B Poutres
 C Sablière
 D Les Forces
 E L'Entrée
 F Les Chevrons.

G Les Ceyaux
 H L'Enrôleur
 L Le Pointon
 M La Damoselle
 N Bras de Moulin.
 O Chevaux qui tirent le Moulin.



Figure 7 : Moulin à sucre à traction animale

Labat, J. B., *Voyages aux îles de l'Amérique*, p. 368.

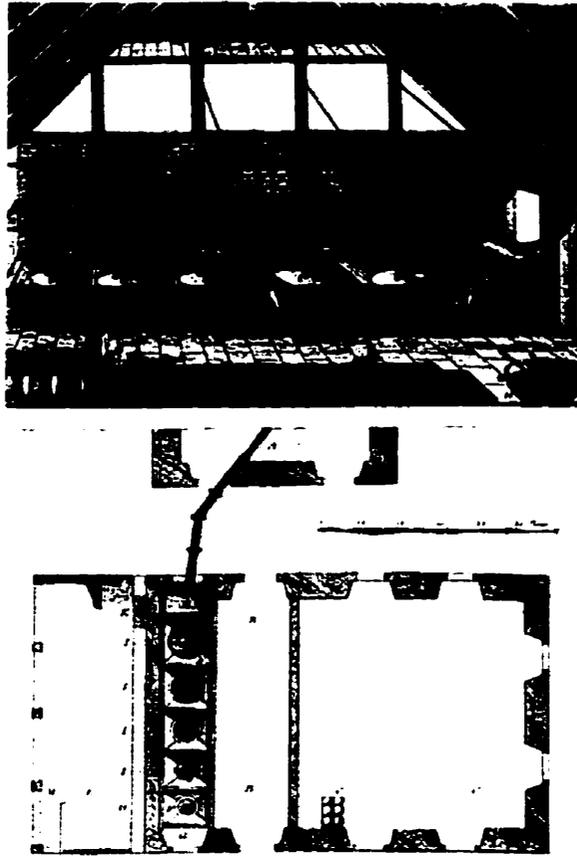


Figure 8 : Intérieur d'une chaufferie
Encyclopédie Diderot et D'Alembert, pl. 51.

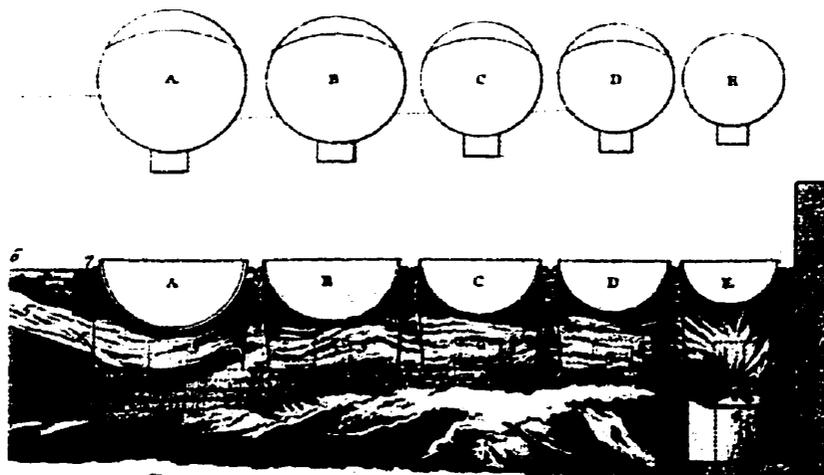


Figure 9 : Équipage dit « à l'anglaise »
Encyclopédie Diderot et D'Alembert, pl. 50.



Figure 10 : Intérieur d'une purgerie où étaient entreposées les formes à sucre emboîtées dans les pots de raffineurs
Encyclopédie Diderot et D'Alembert, pl. 53.

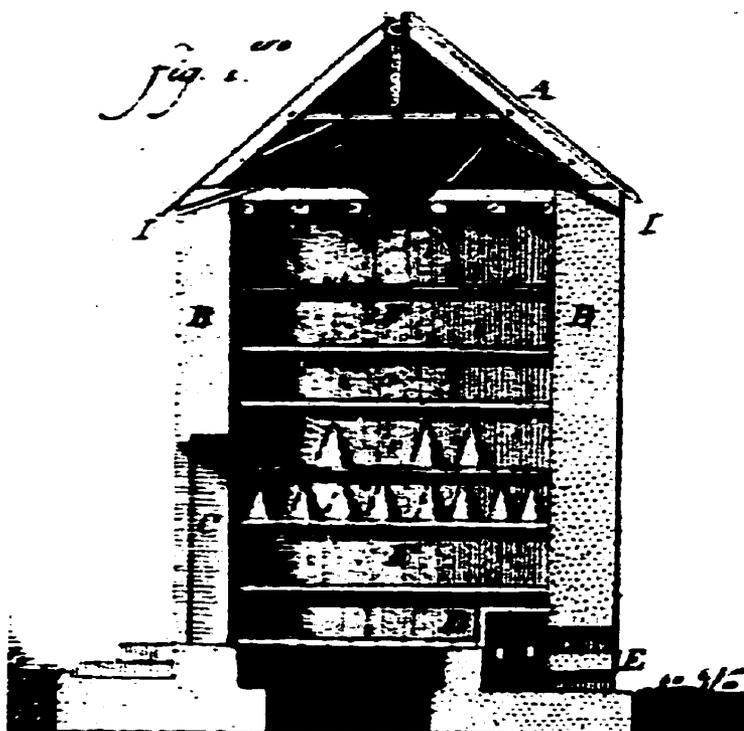


Figure 11: Exemple d'une étuve où était séché le sucre
Encyclopédie Diderot et D'Alembert, pl. 48, fig. 3.



Figure 12 : Cases-nègres regroupées dans un quartier situé à la vue de la maison de maître

Encyclopédie Diderot et D'Alembert, pl. 48, fig. 1

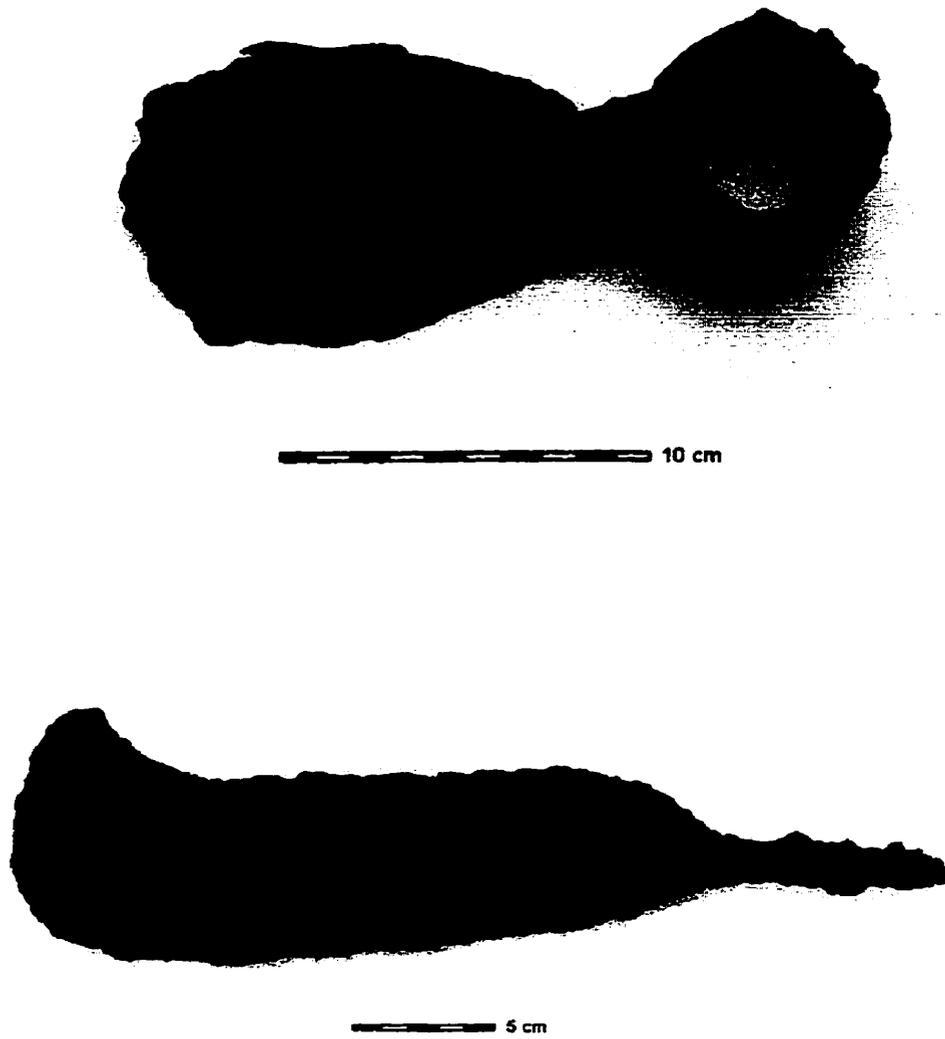


Figure 13 : Outils agricoles reflétant le travail des esclaves
Photos : A. Chouinard

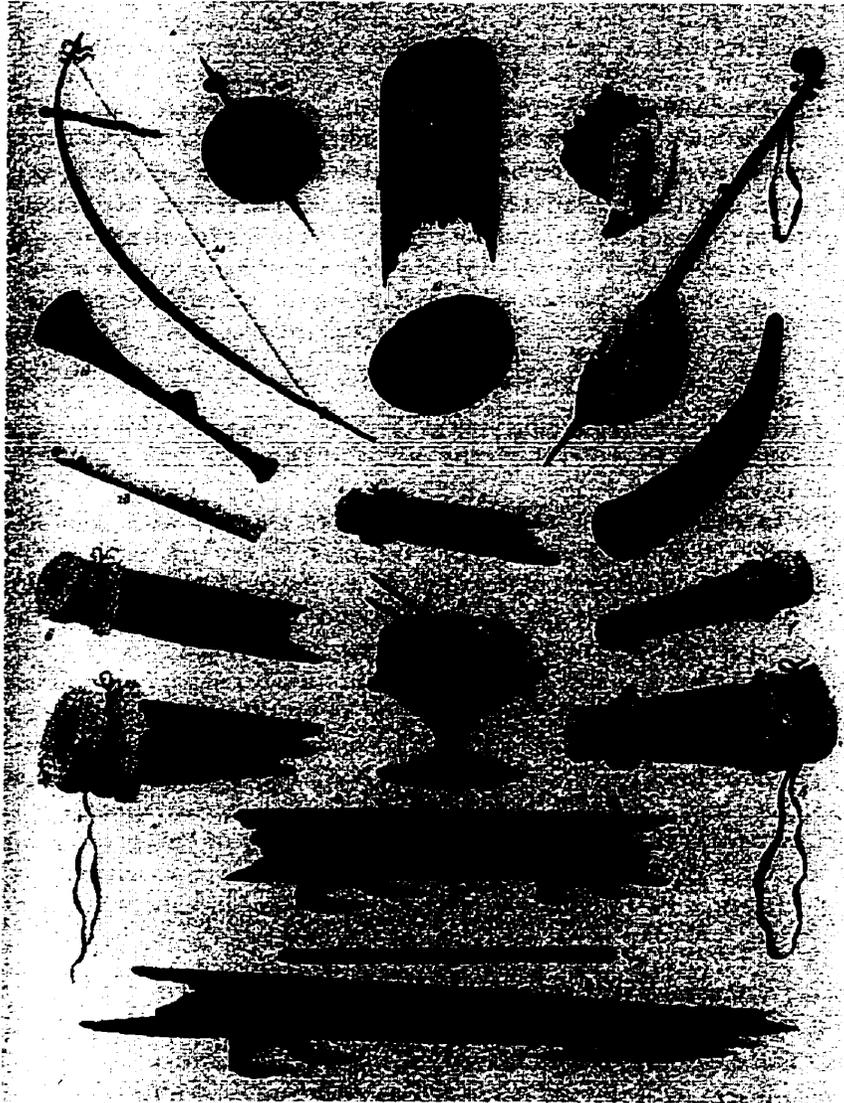


Figure 14 : La musique constituait l'expression d'une culture afro-américaine
Stedman, *Life in an Eighteenth-Century Slave Society*, p. 279.



Figure 15 : Les pipes africaines constituent un des rares exemples retrouvés de la culture matérielle des esclaves
Photo : N. Croteau



Figure 16 : Vestiges de la cheminée de la purgerie de Loyola
Le Roux, Y., « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*, p. 173.

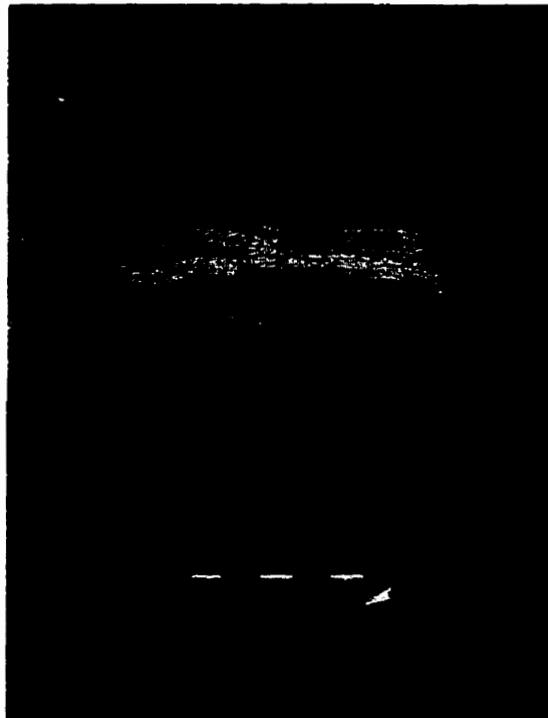


Figure 17 : Vestiges de la chapelle de Loyola
Photo : A. Chouinard



Figure 18 : Sépultures dans le cimetière de Loyola

Le Roux, Y., « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*, p. 174.



Figure 19 : Vestiges du foyer et du potager de la cuisine de Loyola

Photo : N. Croteau

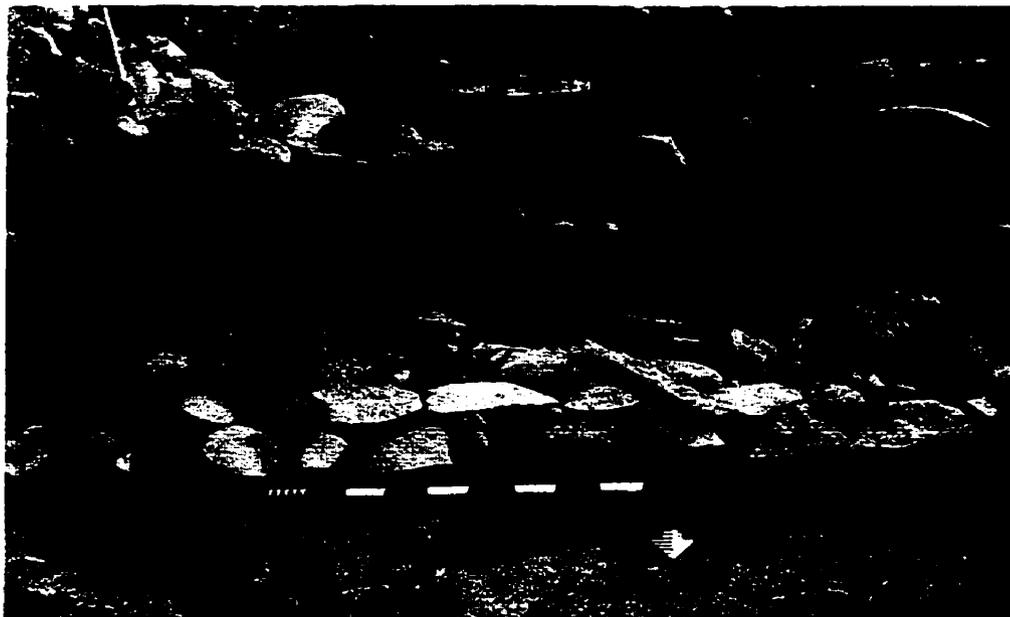


Figure 20 : Plate-forme à soufflet témoignant d'une activité métallurgique
Photo : N. Croteau



Figure 21 : Le fort Diamant envahi par la végétation
Photo : A. Chouinard



Figure 22 : Habitation Vidal : machine à vapeur enfouie sous la végétation
Photo : A. Chouinard



Figure 23 : Habitation Vidal : au premier plan on remarque les rouleaux du moulin à bête
Photo : A. Chouinard

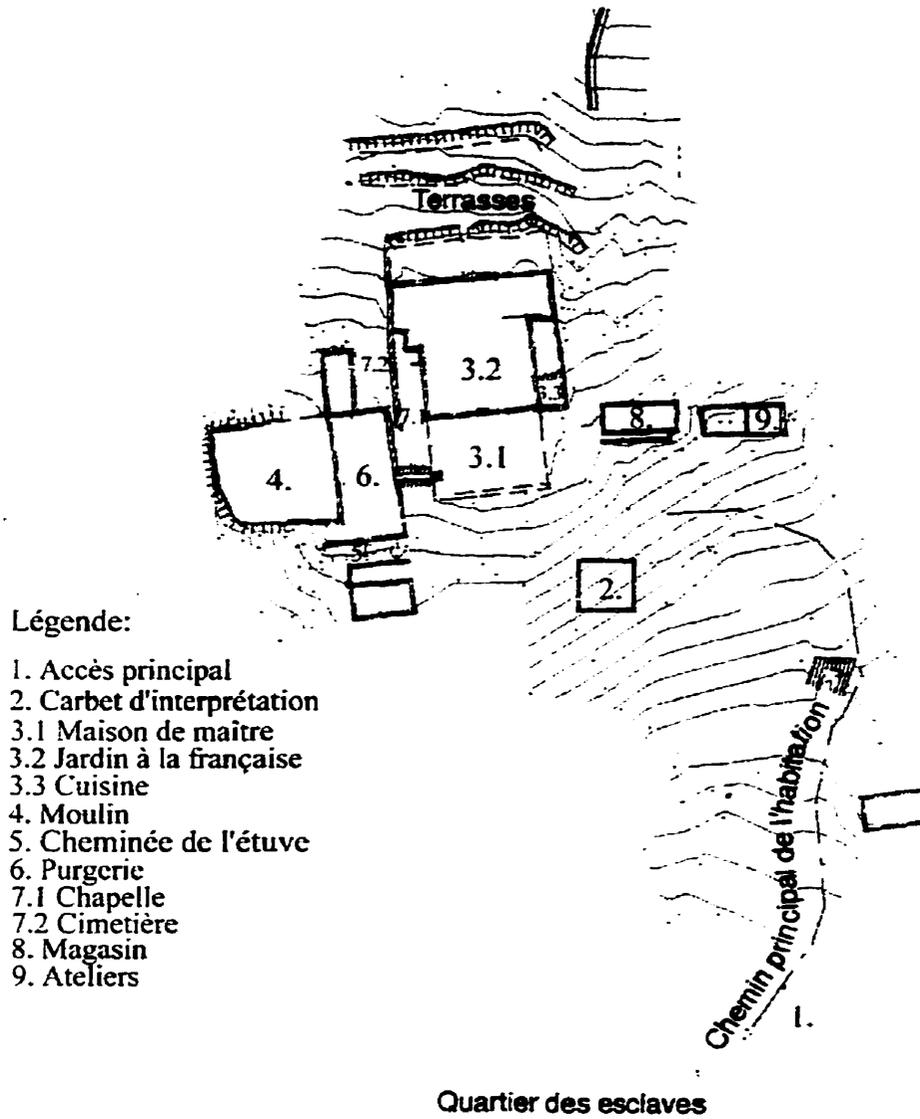


Figure 24 : Organisation des stations
Plan : Lemaire, G et A. Le Roux.

ANNEXE B : EXPOSITION

INTRODUCTION

PANNEAU MURAL

Texte 1 : La Guyane sous l'Ancien Régime

Le cadre chronologique de l'Ancien Régime va de 1652 à 1794, période qui correspond à l'instauration du principe de l'habitation jusqu'à la première abolition de l'esclavage. À cette époque, la Guyane se résumait à la zone littorale, bordée au nord par l'océan Atlantique et au sud par une forêt équatoriale touffue qui couvrait plus de 9/10 de la superficie de la colonie.

Image 1 : Carte localisant la Guyane

Texte 2 : « *Un établissement de culture est un lieu de travail* »
- Guisan

Cellule de base de l'organisation politique coloniale, l'habitation est une exploitation agricole, régie par le système concessionnaire, dont la vocation première consiste à produire des denrées pour l'exportation.

Image 2 : Dessin d'une habitation.

ZONE 1

L'EL DORADO

L'opulente végétation les a fait rêver de moissons abondantes.

La réalité fut brutale...

L'EL DORADO

PANNEAU MURAL

Module 1.1

Texte 1 : Les problèmes de colonisation

L'histoire de la Guyane se résume par une succession de tentatives de colonisation toutes vouées à l'échec. L'administration coloniale ne parvint jamais à surmonter les problèmes de peuplement et d'approvisionnement en main-d'œuvre servile. Isolée du reste du monde colonial, la Guyane était condamnée à la pauvreté.

Image 1 : Tableau chronologique

Texte 2 : L'enfer vert

Le climat de la Guyane est de type tropical humide. Deux saisons rythment la vie des colons : la saison des pluies de novembre à juillet et la saison sèche de juillet à octobre. Ce climat chaud et humide, combiné à un sol très peu fertile, constituèrent des obstacles insurmontables dans le processus de mise en valeur des terres.

Image 2 : Photographie de la végétation et de la terre montrant la couleur rouge caractéristique de la plupart des sols tropicaux.

ZONE 2

LE GOÛT DU SUCRE

PANNEAU MURAL

Module 2.1

Texte 1 : Le goût du sucre

Depuis longtemps l'être humain a manifesté un penchant pour les aliments sucrés, mais ce n'est qu'au XVIII^e siècle, que le sucre cessa d'être une denrée de luxe. Grâce à l'installation des colonies européennes dans les régions tropicales du continent américain et à l'exploitation de la betterave, la production devint assez importante pour en faire chuter le prix.

Image 1 : Carte des colonies productrices.

De la canne au sucre

PANNEAU MURAL

Module 2.2

Texte 1 : La canne à sucre

La robustesse de la canne à sucre lui permet de s'accommoder à des sols très variés. Toutefois, elle requiert un climat humide, de la chaleur, entre 27 °C et 34 °C, et surtout de l'eau en abondance.

Image 1 : Gravure d'une canne à sucre

Texte 2 : La roulaison

La roulaison consistait à passer des cannes entre les rouleaux du moulin pour en extraire le vesou.

Image 2 : Gravure d'un moulin à sucre extrait de Labat, *Voyage aux Îles de l'Amérique*.

Vignette 2 : *Les moulins en usage à Cayenne correspondaient à cette gravure de Labat.*

Texte 3 : La transformation du sucre

On obtient du sucre par l'évaporation progressive de ses parties aqueuses. Au cours du processus de transformation, le vesou passait par une série de marmites, nommée l'équipage, dont les diamètres allaient en décroissant, alors qu'inversement leurs températures s'élevaient. On obtenait ainsi un mélange de sucre et de mélasse qu'on versait dans un bassin à fond plat : le rafraîchissoir.

Image 3 : Gravure d'une chaufferie

Vignette 3 : *À la fin du XVII^e siècle, la transformation du sucre s'effectuait dans un équipage « à l'anglaise ». Alignées et enchâssées dans une maçonnerie, les marmites étaient chauffées par un foyer central et un tunnel de chauffe communiquant avec une cheminée.*

Texte 4 : L'affinage et le raffinage du sucre

Le mélange de mélasse et de sucre était versé dans des formes à sucre emboîtées dans des pots de raffineurs qu'on disposait dans la purgerie. La mélasse s'écoulait dans le pot se séparant ainsi du sucre cristallisé. Afin d'obtenir un sucre marchand, il fallait en couvrir la surface d'une marne blanche dont les particules calcaires précipitaient les impuretés.

Image 4.1 : Formes à sucre et pots de raffineurs

Image 4.2 : Gravure montrant la disposition des formes à sucre dans la purgerie.

Vignette 4.2 : *Les formes à sucre emboîtées dans des pots de raffineur étaient disposées dans la purgerie.*

Texte 5 : Finalement, le sucre était séché, pilé puis expédié dans des tonneaux.

Texte 6 : Souvent mal raffiné et mal séché, le sucre guyanais ne fut jamais très apprécié. La qualité des sols et la pénurie de la main-d'œuvre constituèrent d'autres obstacles qui causèrent, du moins en partie, l'échec du sucre.

ZONE 3

L'HABITANT SUCRIER

PANNEAU MURAL

Module 3.1

Texte 1 : Le modèle idéal

Modèle idéal, l'habitant sucrier possédait au moins cent esclaves et se consacrait presque exclusivement à la culture de la canne à sucre. Le titre d'habitant sucrier correspondait à un statut social élevé, digne de noblesse. Cette position enviable se matérialisait par la présence sur l'habitation d'au moins un des éléments suivants : un jardin à la française, un colombier et une chapelle.

Image 1 : Vue cavalière de Loyola où l'on voit ces trois éléments.

Vignette 1 : *L'habitation de Loyola, propriété des Jésuites, fut très prospère. La présence du jardin, du colombier et de la chapelle confirme la richesse de sa production.*

Texte 2 : Une grande disproportion

Bien qu'il y ait eu une inégalité flagrante entre la population blanche et les esclaves, la Guyane connut peu de grandes révoltes. Les lois civiles et la religion contribuèrent à réprimer toute envie de soulèvement.

Image 2 : Tableau de la répartition des libres et des esclaves en Guyane.

Texte 3 : Le rôle de la religion

Afin d'éliminer toute réminiscence de culte africain, l'administration coloniale encourageait la pratique de la religion catholique. Bien entendu, les notions de charité chrétienne et d'égalité furent éliminées de façon à ne pas troubler l'ordre esclavagiste.

Texte 4 : Les Jésuites

Les Jésuites jouèrent un rôle dans le maintien de l'ordre esclavagiste. Eux-mêmes propriétaires d'esclaves, ils légitimèrent le droit du plus fort en lui apportant une caution morale. Habiles administrateurs, ils gérèrent avec succès plusieurs plantations où travaillaient près de 1000 esclaves. Les profits générés par ces habitations servaient à financer leurs missions indiennes.

ZONE 4

L'ESCLAVAGE

Intimement lié à l'esclavage, on ne peut parler du sucre sans y faire allusion. La majorité des esclaves travaillaient sur les habitations sucrières.

Arrachés à leur Afrique natale, ils furent des milliers à être intégrés de force dans le système colonial en Amérique.

La société guyanaise s'est formée dans ce contexte esclavagiste.

Bien que supérieurs en nombre, ils laissèrent peu de traces, aucun écrit. Qui étaient-ils ?

UN CHOIX À FAIRE

PANNEAU MURAL

Module 4.1

Texte 1 : Un choix à faire

Bien que quelques administrateurs coloniaux aient voulu éviter une colonisation fondée sur l'esclavage des Noirs, ils durent s'y résigner devant la difficulté à recruter une main-d'œuvre européenne. Toutefois, l'importance de la traite des Noirs en Guyane n'atteignit jamais celle des Antilles, en raison des problèmes d'approvisionnement.

Texte 2 : Qui étaient-ils ?

Hommes, femmes, enfants provenant de l'Afrique, les Européens les amenèrent de force en Amérique. Outils du maître, ils étaient un produit de consommation. Leur statut se définissait par le Code Noir.

Image 2.1 : Carte indiquant la provenance des esclaves.

Images 2.2 : Reproduction de quelques articles du Code Noir.

Vignette 2.2 : *Document juridique promulgué en 1685, le Code Noir régissait la situation des esclaves et les rapports maîtres/esclaves.*

COMMENT VIVAIENT-ILS ?

PANNEAU MURAL

Module 4.2

Texte 1 : Une main-d'œuvre servile

L'esclave était une force de production dont le labour profitait au maître. Sur les grandes habitations, l'ensemble des esclaves pouvaient se répartir en trois groupes de travail.

Texte 1.1 : « Les Nègres de la terre »

Ils travaillaient aux champs soit dans le grand atelier pour accomplir les plus gros travaux ou dans l'atelier secondaire, réservé aux convalescents et aux vieillards

Texte 1.2 : « Les Nègres à talent »

Charpentier, tonneliers, maçons, gardiens du moulin ou charrois, les Nègres à talent avaient une grande valeur en raison de la spécificité de leur travail.

Texte 1.3 : Le service de la case à demeurer

Ce travail n'occupait qu'un dixième des adultes, majoritairement des femmes qui bénéficiaient de meilleures conditions de travail.

Image 1.1 : Gravure montrant des esclaves aux champs

Image 1.2 : Reproduction de l'inventaire de Loyola, dans lequel on attribuait une valeur monétaire aux esclaves.

Vignette 1.2 :

La valeur accordée à chacun des groupes de travail représente leurs statuts au sein de l'habitation.

Texte 2 : Les conditions de travail

La négligence des maîtres, plus préoccupés par les profits que par la sécurité des esclaves, entraînait des accidents. Il arrivait que l'esclave qui servait le moulin se prenne la main dans les rouleaux. En prévision de cet accident, on gardait une hachette tout près du moulin de façon à pouvoir couper la main prise entre les rouleaux.

COMPTOIR

Objets : Houes, serpes et ciseaux à bois

Vignette : *Ces outils de métal témoignent du labeur des esclaves.
La houe et la serpe servaient aux « Nègres des champs ».
Le ciseau à bois est lié au travail des « Nègres à talent ».*

L'EXPRESSION D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE
PANNEAU MURAL
Module 4.3

Texte 1 : Des Afro-américains

Transplantés en Guyane à l'âge adulte, les esclaves arrivaient avec leur propre culture. Par assimilation, cette culture devint peu à peu une culture afro-américaine. Les temps libres et les jours de fête étaient autant de prétextes pour l'expression de cette identité culturelle.

Image 1 : Gravure de Stedman représentant des instruments de musique africains.

Vignette 1 : *La musique et la danse permettaient l'expression de la culture afro-américaine*

COMPTOIR

Objets : Pipes afro-américaines

Texte : Utilisées pour fumer, mais aussi pour faire du troc, les pipes, décorées de festons, de lignes brisées et de triangles, servaient de support à l'expression d'un art spécifique.

ZONE 5

LA DÉCOUVERTE DU PASSÉ

PANNEAU MURAL

Module 5.1

Texte 1 : Les environs de Cayenne et la forêt guyanaise cachent les traces de la période coloniale. Plusieurs sites, qui ont déjà fait l'objet de fouilles archéologiques, ont contribué à enrichir notre connaissance du passé.

Image 1 : Carte localisant différents sites connus.

Image 1.1 : Photos de fouilles archéologiques, à déterminer.

Texte 2 : L'habitation de Loyola

Située sur la montagne de Rémire, cette habitation jésuite fut exploitée de 1668 à 1768. Sa bonne gestion et sa nombreuse main-d'œuvre servile la plaça au premier rang des habitations sucrière. Étudiée depuis 1994, la recherche archéologique a permis de confirmer la fonction de plusieurs des bâtiments et aménagements, entre autre la maison de maître, la cuisine, le jardin, la chapelle et le cimetière, la purgerie et le moulin.

Image 2 : Vue cavalière de Loyola

Image 2.2 : Série de photos présentant les vestiges de Loyola.

Texte 3 : L'habitation Poulain

Les travaux menés sur ce site, installé sur la montagne du Mahury, remonte à 1980. Ils ont mis au jour les traces d'une petite habitation où l'on cultivait du coton, du cacao et des vivres. Bien que les bâtiments aient tous disparus, le site a livré une impressionnante quantité de céramique importée qui révèle le train de vie assez élevé de l'habitant-fonctionnaire¹⁸⁴.

Image 3 : Relevé graphique des soubassements en pierre

Image 3.1 : Dessins de la céramique trouvée sur le site.

Texte 4 : L'habitation Vidal

L'habitation Vidal, dite *Mondélice*, témoigne de l'activité sucrière de la première moitié du XIX^e siècle. Les archéologues y ont dégagé trois moulins : un moulin à traction animal et deux moulins à vapeur. Les vestiges de la chaufferie, parmi lesquels reposait toujours l'antique dispositif des chaudières, illustrent de façon exemplaire la transformation du jus de canne en sucre¹⁸⁵.

Image 4 : Photos des trois moulins et de la chaufferie.

¹⁸⁴ Y. Le Roux, « L'archéologie de la période coloniale », *L'archéologie en Guyane*. Cayenne, APPAAG, 1997, p. 166.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 172.

ANNEXE C : GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

Abattis : Espace défriché sur lequel est pratiquée la culture sur brûlis.

Alizés : Vents réguliers soufflant de l'est.

Bagasse : Débris de canne à sucre broyée.

Boucan : Tréteaux en bois sur lesquels ont étendaient des draps pour y faire sécher le sucre et les cerises de café.

Carbet : Construction d'origine amérindienne dont la charpente, composée de pieux fichés en terre, supporte une toiture en pente recouverte de feuilles.

Calebasse : Fruit du calebassier qui une fois vidé et séché est utilisé comme récipient.

Chaufferie : Partie de la purgerie, aussi nommée sucrerie, où était chauffé le vésou pour être transformé en sucre.

Forme à sucre : Grand entonnoir en terre cuite, qu'on enchâssait dans l'ouverture d'un pot de raffineur, utilisé pour séparer le sucre de la mélasse qui s'écoulait dans le pot de raffineur.

Habitation : Exploitation, par un colon nommé « habitant », d'une terre concédée par le Roi dans le but de produire des denrées d'exportation.

Manioc : Plante appartenant à la famille des euphorbiacées dont la racine sert à faire la farine de manioc pour la préparation du couac et de la cassave.

Marronage : Désigne la fugue d'un ou plusieurs esclaves.

Pots de raffineurs : Grande jarre en terre cuite dans laquelle on enchâssait une forme à sucre afin de séparer le sucre de la mélasse.

Rafrâchissoir : Bassin à fond plat en cuivre dans lequel on fait refroidir le mélange de mélasse et de sucre.

Rolles : Partie du moulin; cylindres en bois ou en métal qui servent à broyer la canne à sucre.

Roulaison : Broyage de la canne à sucre.

Table : Plateau en bois dur creusé en gouttière qui recueille le vesou et le dirige vers la chaufferie .

Tafia : Eau-de-vie tirée de la mélasse de canne à sucre, mot créole pour désigner un rhum assez grossier.

Vesou : Liquide extrait de la canne à sucre.